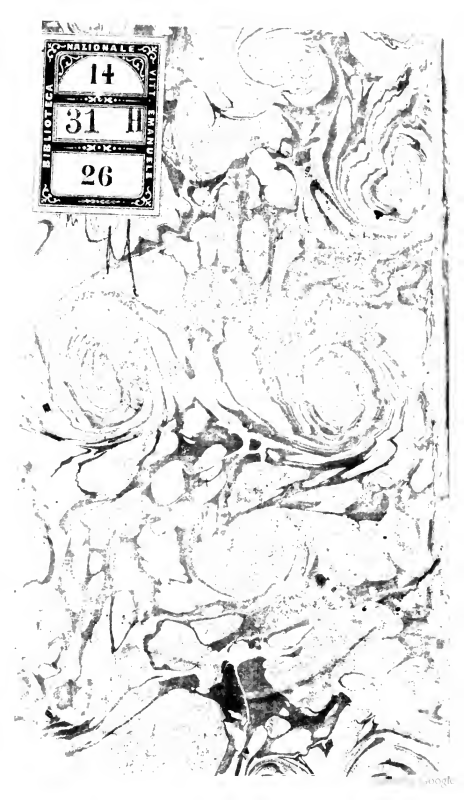



NAZIONALE
BIBLIOTECA
VITT. EMANUELE
14
31 H
26



TRAITÉS DE L'EXISTENCE ET DES *ATTRIBUTS DE DIEU* : DES DEVOIRS *DE LA* RELIGION NATURELLE, *ET DE LA VERITE'* DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

Par M. CLARKE, Docteur en Theologie.

Traduits de l'Anglois par M. Ricotier.

Nouvelle Edition, revûë, corrigée, augmentée sur la VI. Edition Angloise, & accompagnée de plusieurs remarques de l'Editeur &c.

TOME SECOND.



M. DCC. LVI.



DISCOURS
SUR LES DÉVOIRS IMMUABLES DE LA RELIGION NATURELLE: SUR LA VERITE' ET LA CERTITUDE DE LA RELIGION CHRETIENNE.

CHAPITRE I.
Le dessein & le plan de ce Discours.



E me flatte que les premiers fondemens de la Religion, qui consistent dans la certitude de l'existence de Dieu & de ses atributs, ont été solidemen établis, & mis hors de contestation dans le discours précédent, ou j'ai prouvé distinctement :

I. *Que quelque chose doit nécessairement avoir existé de toute éternité :* & que les difficultés, que nous trouvons à concevoir une durée éternelle, quelque grandes qu'elles soyent, ne doivent pourtant pas faire naître dans notre esprit des doutes ou des scrupules sur la vérité de cette assertion, *que quelque chose est réellement éternelle.*

II. *Qu'un Etre immuable & indépendant* doit avoir existé de toute éternité : parce que si on suppose une succession éternelle d'Etres purement dépendans, qui se soyent produits les uns les autres dans un progrès à l'infini sans cause originale & indépendante, on est obligé de reconnoître que des choses, qui n'ont d'elles-mêmes aucune nécessité d'existence, sont sorties de toute éternité du pur néant : absurdité, contradiction aussi grande & aussi expresse, que si on les supposoit produites par le néant dans un tems fixe & déterminé.

III. Que cet Etre immuable & indépendant, qui est de toute éternité,

ſans avoir eu de cauſe externe de ſon exiſtence, eſt un *Etre exiſtant par lui-même*, c'eſt-à-dire, qu'il *exiſte néceſſairement.*

IV. Que c'eſt un Etre *infini*, *préſent par tout*, *parfaitement ſimple*, *uniforme*, *invariable*, *indiviſible*, *incorruptible*, dégagé en un mot de toutes les imperfections, qui ſont les qualités connues & les propriétés inſéparables du monde matériel.

V. Qu'il eſt néceſſairement *unique*: puiſqu'il eſt abſurde & contradictoire de ſuppoſer deux ou pluſieurs Etres indépendans & exiſtans par eux-mêmes.

VI. Qu'il faut néceſſairement que ce ſoit un *Etre intelligent.*

VII. Qu'il doit être un *agent libre & volontaire*, & non pas un agent néceſſaire.

VIII. Qu'il eſt revêtu d'une *puiſſance infinie*, & que dans cet attribut ſont compris entr'autres choſes, le pouvoir de créer des Etres, celui de communiquer à ces Etres créés *la faculté de commencer le mouvement*, & celui de

leur donner une *liberté de volonté*, faculté qui n'a rien d'incompatible avec aucun des attributs divins.

IX. Que cet Etre est aussi *infiniment sage*.

X. Qu'il est enfin *infiniment bon, juste & veritable*, & qu'il posséde dans le dégré le plus éminent, toutes les autres perfections morales, qui doivent se rencontrer dans le monarque suprême, & dans le juge souverain du monde.

Toutes ses vérités ayant été solidement prouvées dans mon premier discours, je me propose de bâtir sur ce fondement dans celui-ci, & de m'en servir comme de principes pour démontrer maintenant les devoirs immuables de la religion naturelle, & la certitude de la révélation celeste. J'aurai à combattre ici les vaines subtilités d'un ordre de gens vicieux & profanes, qui pour couvrir leur incredulité d'un beau prétexte, affectent d'être partisans zélés de la raison humaine & font profession de s'attacher avec sincérité & avec diligence à la recherche

de la vérité. Mais il y a tout lieu de craindre qu'ils ne sont pas ce qu'ils voudroient paroître, & que bien loin de chercher sincerement la vérité, ils ne cherchent au contraire, qu'à excuser leurs vices & leurs débauches, en les couvrant du manteau de l'infidélité. Esclaves de leurs passions brutales ils ne sauroient se résoudre à y renoncer, & de-là vient qu'ils font tous leurs efforts pour secouer le joug importun de la religion, dont les vérités & les maximes condamneroient leur conduite, & répandroient infailliblement de l'amertume sur tous leurs plaisirs. Je me propose donc, pour mettre la derniere main au dessein que j'ai d'établir sur de solides fondemens la verité & l'excellence de la religion chrétienne, & de la défendre contre les attaques de ces partisans prétendus de la raison, je me propose, dis-je, en suivant la même méthode, dont je me suis servi pour démontrer l'existence de Dieu & de ses attributs, de prouver distinctement les propositions suivantes :

I. Que les mêmes rélations, que différentes choses ont les unes avec les autres nécessairement & éternellement; & que la même *convenance*, *ou non-convenance* de l'application de certaines choses à d'autres, ou de certaines rélations à d'autres, suivant laquelle nous concevons que la volonté de Dieu se détermine toujours & nécessairement à agir selon les régles de la justice, de la bonté & de la vérité, & cela pour le bien de l'Univers, que ces mêmes choses, dis-je, doivent aussi déterminer toujours la volonté des Etres raisonnables subordonnés, les porter à conformer toutes leurs actions à ces régles, en vue de procurer, autant qu'en eux est, le bien public, chacun dans la situation particuliere dans laquelle il se trouve. C'est-à-dire, que de ces différentes rélations, que les choses ont entr'elles nécessairement & éternellement, il résulte, qu'il est convenable & raisonnable que les créatures agissent d'une manière, plutôt que d'une autre; & qu'elles sont obligées à la prati-

que de certains devoirs indépendamment d'aucune volonté positive, ou d'aucun commandement de Dieu, comme aussi antécedemment à toute espérance de profit & de récompense, & à toute crainte de dommage personnel & de punition, soit pour le présent, soit pour l'avenir, soit que ces récompenses & ces peines suivent naturellement de la pratique ou de la négligence de ces devoirs, ou qu'elles y ayent été attachées en vertu d'un réglement positif.

II. Qu'encore que tous les Etres raisonnables soient obligés d'observer ces devoirs éternels de la morale, même indépendamment de la volonté positive de Dieu & antécedemment au commandement qu'il en a fait, il y a une considération pourtant, qui redouble l'obligation indispensable qui leur est imposée de les pratiquer. C'est que Dieu étant nécessairement juste & bon dans l'exercice de cette puissance infinie, qu'il déploye dans le gouvernement de l'univers, il ne peut s'empêcher d'exi-

ger poſitivement que toutes les créatures raiſonnables ſoient pareillement juſtes & bonnes à proportion des facultés qu'il leur a données & des circonſtances différentes dans leſquelles il les a placées ; le tout fondé ſur la nature des choſes, ſur les perfections de Dieu, & ſur pluſieurs autres raiſons collatérales. C'eſt-à-dire, que ces devoirs éternels de la morale, qui de leur nature ſont réellement & toujours obligatoires, le ſont auſſi en vertu de la volonté expreſſe de Dieu, & de ſa loi immuable, tellement que toutes les créatures raiſonnables les doivent obſerver avec toute l'exactitude, dont elles ſont capables, par reſpect pour ſon autorité ſouveraine, auſſi bien qu'en conformité à la raiſon naturelle des choſes.

III. Qu'encore que toutes les créatures raiſonnables ſoient indiſpenſablement obligées d'obſerver les devoirs éternels de la morale, antécedemment à aucune vûe de récompenſe ou de punition, il doit pourtant de toute néceſſité y avoir des récompenſes & des pei-

nes attachées à l'obſervation ou à l'inobſervation de ces devoirs. Car les mêmes raiſons qui prouvent que Dieu eſt néceſſairement juſte & bon, & que ſa volonté immuable, ſuivant laquelle il faut que tous les Etres créés ſe gouvernent, eſt toujours conforme aux regles de la juſtice, de l'équité & de la bonté; ces mêmes raiſons, dis-je, prouvent auſſi qu'il ne peut s'empêcher d'approuver la conduite des créatures qui l'imitent, & qui lui obéiſſent en ſe conformant à ces régles, & qu'il doit au contraire déſaprouver celles qui s'en éloigent. D'où il s'enſuit qu'il doit de manière ou d'autre en agir fort differemment avec elles à proportion de leur obéiſſance, ou de leur déſobéiſſance: & manifeſter ſon pouvoir abſolu & ſon autorité ſuprême, en maintenant la majeſté des loix divines, & en puniſſant ceux qui les tranſgreſſent, d'une manière qui réponde à ſa qualité de juſte gouverneur & d'arbitre ſouverain de l'univers.

IV. Qu'originairement la nature des

choſes & la conſtitution de l'univers étoient telles, que l'obſervation des régles éternelles de la juſtice & de la bonté tendoit par une conſéquence directe & naturelle à rendre toutes les créatures heureuſes, & l'inobſervation de ces régles au contraire à les rendre malheureuſes; par où la différence entre les fruits de la vertu & du vice, ſi raiſonnable en elle-même, & ſi néceſſaire à la juſtification de la gloire de Dieu, étoit établie & miſe hors de toute conteſtation. Mais que le genre humain ſe trouve maintenant dans un état, où l'ordre naturel des choſes de ce monde eſt manifeſtement renverſé, la vertu n'ayant pas à beaucoup près le privilége de rendre les hommes heureux; ce qui vient d'une corruption grande & générale, dont l'origine nous ſeroit à peine connue ſans le ſecours de la révélation. Qu'ainſi il eſt abſolument impoſſible de concevoir que Dieu n'ait eu d'autre vue en créant des Etres raiſonnables, tels que ſont les hommes, & les plaçant ſur la terre, & qu'il ne

se soit proposé d'autre fin, que de conserver éternellement une succession d'Etres d'aussi courte durée, dans ce triste état de confusion, de corruption & de désordre, qu'on trouve aujourd'hui dans le monde, où les régles éternelles du bien & du mal sont si mal observées, & où la gloire de Dieu & la majesté de ses loix sont la plûpart du tems foulées aux pieds, à cause que les gens de bien n'y reçoivent pas la récompense qui leur est due, ni les scelerats la punition qu'ils méritent. Ce qui doit faire conclure qu'au lieu d'une succession éternelle de nouvelles générations, telles qu'elles sont aujourd'hui, il faut nécessairement qu'un jour les choses changent entierement de face, & qu'il y ait un état à venir, où les récompenses soient distribuées à qui elles sont dues, un état d'où tous les désordres & toutes les inégalités soient bannies, & où tout le systême de la providence, qui nous paroît maintenant tout confus & si inexpliquable, à cause que nous n'en connoissons qu'une

petite partie, ſoit mis en évidence, & reconnu à tous égards digne d'une ſageſſe infinie, d'une juſtice & d'une bonté ſouveraine.

V. Qu'encore qu'on puiſſe prouver en géneral d'une manière démonſtrative par une chaîne d'argumens clairs & inconteſtables, l'indiſpenſable néceſſité de tous les devoirs moraux de la religion naturelle, & la certitude d'un état à venir, où ſe fera la diſtribution des peines & des récompenſes : le genre humain eſt pourtant aujourd'hui ſi corrompu, la négligence, l'inattention, & le manque de réfléxion parmi la plupart des hommes, ſi grande ; leurs préjugés & les fauſſes notions, qui leur ſont venues par l'éducation, en ſi grand nombre ; leurs convoitiſes, leurs appétits & leurs deſirs naturels, ſi violens ; & leur aveuglement produit par les opinions ſuperſtitieuſes, par les mauvaiſes coutumes, & par les pratiques vicieuſes qui ont la vogue dans le monde, ſi grand & ſi prodigieux, que peu de perſonnes ſont réel-
lement

lement capables de découvrir par elles-mêmes ces grandes vérités. Qu'ainsi les hommes ont un très-grand besoin d'une instruction particuliere, qui les convainque de la certitude, & de l'importance de ces verités, qui leur en donne des idées claires & saines, & qui leur mette devant les yeux les motifs, qui doivent les porter à s'acquiter des grands devoirs, que leur prescrit la religion naturelle.

VI. Que bien qu'il y ait eu dans presque tous les siécles parmi les Payens des personnages d'une probité, d'une sagesse & d'un courage extraordinaire, qui se sont appliqués à l'étude de ces devoirs, qui les ont pratiqués, qui en ont fait des leçons aux autres, & qui les ont exhortés à les mettre en pratique; & que ces personnages à cause de cela paroissent avoir été suscités par la providence, & avoir été des instrumens en sa main, pour faire le procès aux horribles superstitions des nations parmi lesquelles ils vivoient, & pour reprimer leur dépravation extrême: au-

cun de ces grands hommes cependant n'a jamais pu faire de grands progrès pour l'entiere rèformation du genre humain. La raiſon en eſt, que peu de perſonnes ont mis tout de bon la main à ce grand ouvrage; que celles qui l'ont eu veritablemenr à cœur, ont entiérement ignoré des doctrines, qui étoient d'une abſolue néceſſité pour l'accompliſſement de leur deſſein, & ont flotté dans le doute & dans l'incertitude ſur quelques autres, qui n'étoient pas moins néceſſaires pour parvenir au but, qu'elles ſe propoſoient. A quoi il faut ajouter qu'elles n'ont pu, ni expliquer clairement, ni prouver ſolidement pluſieurs dogmes, qu'elles croyoient avec certitude; & qu'elles n'ont pas eu aſſez d'autorité pour perſuader aux hommes ceux de ces dogmes, qu'elles étoient en état d'expliquer, & de prouver par des raiſonnemens clairs & ſolides, & pour faire ſur leur eſprit des impreſſions, capables d'influer ſur la conduite générale du genre humain.

VII. Que le genre humain avoit donc

besoin d'une révélation céleste, pour sortir de cet état de dépravation universelle, & pour entrer dans un état, qui eût du rapport à l'excellence originale de sa nature. Que les nécessités attachées à la nature humaine, & la connoissance que les hommes avoient naturellement de la divinité, les menoient comme par la main à cette révélation céleste, & leur donnoient tout lieu de l'esperer & de l'attendre, comme il paroit par l'aveu qu'en ont fait les plus sensés & les plus sages des Philosophes Payens, & par les termes, dont ils se sont servis, pour exprimer l'espérance qu'ils avoient que Dieu leur feroit un jour cette grace.

VIII. Que de toutes les religions, qui sont aujourd'hui dans le monde, la religion chrétienne est la seule, qui puisse se vanter avec quelque apparence de raison, de posséder cette révélation divine ; de sorte que, si la religion chrétienne n'est pas véritable, il faudra dire qu'il n'y a dans le monde aucune révélation de la volonté de Dieu.

IX. Que la religion chrétienne considérée dans la pureté de son origine, telle qu'elle nous est enseignée dans les Saintes Ecritures, porte tous les caracteres de Divinité, qu'il soit possible d'imaginer, & que nous en avons toutes les preuves, qu'on puisse raisonnablement demander.

X. Que les préceptes de la religion Chrétienne s'accordent parfaitement bien avec les idées naturelles, que nous avons de la Divinité, qu'ils sont très propres à perfectionner notre nature, & à faire la félicité commune du genre humain; c'est-à-dire, que la religion chrétienne considérée simplement comme un systême complet & suivi de morale, où se trouvent rassemblés les beaux & les meilleurs préceptes, que les diverses écoles de philosophie n'ont donnés que séparément & la plupart du tems que très imparfaitement; & où ces préceptes sont débités, sans le moindre mélange d'aucune de ses pratiques superstitieuses & absurdes, qui se trouvoient parmi les anciens Philosophes: que la

religion chrétienne, dis-je, à la considérer seulement dans ce point de vue, mérite que tous les Déistes, qui se piquent de réfléchir, de raisonner, d'agir conséquemment, & d'une manière qui réponde à leurs principes, se rangent sous sa discipline & l'embrassent, puisque le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'elle est le plus beau systême de morale, la meilleure secte de philosophie, qui ait jamais paru dans le monde, & qu'elle est tout-à-fait probable en elle-même, indépendamment des témoignages externes, qui prouvent son origine céleste.

XI. Que les motifs, que la religion chrétienne employe pour nous porter à la pratique de ces devoirs, sont tout-à-fait dignes de la sagesse infinie de Dieu, & répondent parfaitement bien aux espérances naturelles de l'homme.

XII. Que la manière & les circonstances particulieres, avec lesquelles la religion chrétienne enseigne ces devoirs & propose ces motifs, s'accordent exactement avec les lumiéres de

la droite raison, & avec celles de la pure nature; & qu'elles servent même à perfectionner ces lumieres.

XIII. Que toutes les doctrines, que la religion chrétienne, considérée dans la pureté & la simplicité de son origine, nous ordonne de croire, & qu'elle nous propose, ou comme des doctrines entiérement nécessaires à salut, où comme ayant une liaison intime avec celles, qui sont nécessaires: que ces doctrines, dis-je, (dont quelques-unes ne nous sont connues que par la révélation, quoique la raison acquiesce sans peine à la révélation qui en est faite) ont toutes pour but principal de reformer le genre humain, influent puissamment sur la correction des mœurs, & composent ensemble un systême de foi infiniment plus suivi & plus raisonnable, que tout ce que les Philosophes anciens les plus sensés; & les incrédules modernes les plus fins ont jamais pu inventer avec toute leur subtilité & toute leur science.

XIV. Que cette révélation, en fa-

veur de laquelle les lumières de la droite raiſon ſe déclarent hautement, & dont la beauté & l'excellence intérieure eſt telle qu'elle ſe concilie l'amour & le reſpect de toutes les perſonnes raiſonnables, qui agiſſent par un principe de conſcience : que cette révélation, dis-je, eſt appuyée outre cela, ſur un grand nombre de ſignes & de miracles inconteſtables, que celui, qui en eſt l'auteur, a faits en public pour confirmer la divinité de ſa miſſion ; ſur l'accompliſſement exact & des prophéties anciennes, qui l'avoient annoncé, & de celles par leſquelles il a lui-même prédit les événemens, qui devoient arriver après lui ; & ſur le témoignage de ſes ſectateurs, témoignage le plus croyable dans toutes ſes circonſtances, & le plus certain, & le plus convainquant, qui ait jamais été rendu à aucun fait dans le monde. Toutes choſes, qui prouvent directement & poſitivement que la Religoin chrétienne vient immédiatement de Dieu lui-même.

XV. Que ceux, que les preuves mises en avant pour établir la vérité & la certitude de la religion chrétienne, ne sont pas capables de convaincre & de porter à mener une vie réguliére, sont des gens que rien ne peut toucher, & qui ne changeroient pas de conduite, quand bien même un mort sortiroit du tombeau pour travailler à leur conversion.

CHAPITRE II.

Où l'on parle du Déisme, & de quatre différentes espèces de Déistes.

AVANT d'entrer dans l'examen particulier des propositions, que j'ai dessein de prouver dans ce discours, il est bon d'avertir mon lecteur, qu'ayant maintenant en tête des incrédules d'une autre espéce, que ceux que j'ai combattus dans le traité précédent, il ne doit pas s'attendre à trouver ici ces démonstrations, & cette certitude mathématique, dont je me

ſuis ſervi en parlant de l'exiſtence de Dieu. Je ſerai obligé de faire uſage dans ce traité d'une autre eſpece d'argumens, que ceux que j'ai employés dans l'autre. Les matières de mon premier diſcours étoient de nature à pouvoir être démontrées ; dans celui-ci il faudra ſe contenter ſouvent d'une certitude morale, c'eſt-à-dire, de preuves priſes des circonſtances des choſes, & du témoignage des perſonnes, qui ſont preſque les ſeules dont les matières de fait ſoient ſuſceptibles, & dont par conſéquent les perſonnes raiſonnables & de bonne foi ſe contentent toûjours. La raiſon en eſt que tous les principes ſur leſquels les Athées bâtiſſent, peuvent être renverſés & réduits à impliquer contradiction, par la force ſeule d'un raiſonnement ſuivi & pouſſé. Mais les Déiſtes ſont profeſſion d'admettre tous les principes de la raiſon, & de n'en vouloir qu'aux choſes, dont la vérité eſt fondée ſur le témoignage & ſur les preuves de fait, dont ils croyent pouvoir ſe débarraſſer facilement.

Mais, si on examine les choses à fonds on trouvera sans peine, que ce n'est pas là de quoi il s'agit. Car je suis persuadé qu'il n'y a point de Déiste dans le monde, au moins dans cette partie du monde ou la religion chrétienne est enseignée dans sa pureté, qui demeurant attaché à tous les principes de la droite raison, & sincérement persuadé de la justice de tous les devoirs de la religion naturelle & de la nécessité de les pratiquer, rejette le christianisme uniquement par la raison qu'il n'est pas convaincu pleinement des faits sur lesquels il est appuyé. Un attachement constant & sincére à toutes les loix de la raison, & à tous les devoirs de la religion naturelle, doit nécessairement conduire un homme à la profession du christianisme, pourvû qu'il examine les choses avec attention, & qu'il se fasse un devoir d'agir d'une maniere conforme à ses principes. Tous ceux qui prétendent être Déistes, & qui n'en sont pas logés-là, ne peuvent avoir

aucun principe fixe & assuré ; ils ne peuvent ni argumenter, ni agir conséquemment. Il faut de toute nécessité qu'ils se précipitent dans l'Athéisme tout pur, & par conséquent qu'ils succombent sous le poids des argumens employez dans le discours précédent. C'est ce que je vais faire voir clairement dans les réfléxions suivantes, où je parlerai des différentes espéces de Déistes.

1. Il y en a qui portent le nom de Déistes, parce qu'il font semblant de croire l'existence d'un Etre éternel, infini, indépendant & intelligent ; & que, pour ne pas passer pour des Athées Epicuriens, ils attribuent outre cela la structure du monde à cet Etre suprême. Mais ils sont Epicuriens sur la providence ; car ils se figurent que Dieu ne se mêle du tout point du gouvernement du monde, & qu'il ne fait aucune attention à ce qui s'y passe (*a*)

(*a*) *Omnis enim per se Divûm natura necesse est*
Immortali ævo summa cum pace fruatur,

ni ne s'en soucie (*a*). Cette opinion n'est au fonds qu'un athéisme déguisé, & quand on l'examine avec attention, on trouve qu'elle vient aboutir au pur athéisme. J'avoue que je ne vois point de contradiction à dire que Dieu en créant l'univers, ou en donnant à quelque partie de cet univers la forme qu'elle a, auroit aussi pu, s'il eût voulu, par sa sagesse infinie, à qui rien n'échappe, & qui est infaillible dans toutes ses vues, disposer originairement les choses, & agencer tellement les ressorts & les enchaînemens des causes nécessaires & sans intelligence, qu'en vertu de cet arran-

Semota à nostris rebus, sejunctaque longè.
Nam privata dolore omni, privata periclis,
Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri,
Nec bene promeritis capitur, neque tangitur irâ. LUCRET. Lib. I. v. 57. & *seqq.*

(*a*) DIOG. LAERT. In vita Epicu. C'est à peu près le langage de quelques Philosophes modernes. Ils attribuent tout à la matiere & au mouvement à l'exclusion des causes, & ils parlent de Dieu comme d'une *Intelligentia supra mundana.* C'est le vrai jargon d'Epicure & de Lucrece.

gement

gement primitif tous les effets qu'elle auroient produits, se seroient trouvés digne de la sagesse souveraine de Dieu, sans qu'il eût été besoin de l'intervention de sa toute-puissance dans chaque occasion particuliere. Je ne voudrois pas même nier que ce sentiment ne puisse, à force d'argumens subtils & abstraits, être concilié avec une ferme persuasion de l'existence de Dieu, & même avec une notion assez saine de la providence. Mais s'imaginer que Dieu après avoir créé au commencement une certaine quantité de matière & de mouvement, ne s'est point mis en peine de l'arrangement du monde, qu'il a tout laissé à l'avanture, sans vue ni direction particulière, au hazard de ce qui en arriveroit, c'est une hypothese qui est tout-à-fait insoutenable; & qui aboutit nécessairement au pur Athéisme. Qu'il me soit permis, en attendant que je le prouve; de faire cette remarque; que les progrès qu'on a faits depuis peu dans les mathématiques & dans la physique, nous découvrent sensiblement que cette opinion,

impie en elle-même eſt pareillement fauſſe & abſurde. Car outre que la matière étant d'elle-même incapable de ſe conformer à aucune loi, il eſt impoſſible que les loix originales du mouvement ſubſiſtent, à moins qu'une puiſſance ſupérieure à la matière ne la détermine à ſe mouvoir conformement à ces loix : outre cela, dis-je, c'eſt une choſe maintenant au deſſus de toute conteſtation, que les corps des plantes & des animaux, la partie la plus conſiderable du monde, n'ont pu être formés par la pure matière ſuivant les loix générales du mouvement. Il y a plus ; car qui ne voit que *le pouvoir de gravitation*, ce principe ſi univerſel, la ſource de preſque tous les mouvemens réguliers du monde matériel, qui, comme je l'ai inſinué dans le diſcours précédent, agit non pas à proportion de la ſuperficie des corps, mais à proportion de la quantité de leur matière ſolide : qui ne voit, dis-je, que ce pouvoir ne ſauroit être venu d'aucun mouvement imprimé originairement dans la matière, mais qu'il doit néceſſai-

rement avoir été produit par une cause qui pénétre la substance solide de tous les corps, & qui leur donne continuellement une force entièrement différente de celle, en vertu de laquelle la matière agit sur la matière ? Ce qui, pour le dire en passant, nous fournit une démonstration évidente, & de la formation du monde par une cause intelligente, & de l'existence d'un Etre suprême, qui veille continuellement à sa conservation ; & nous fait voir aussi que tous les grands mouvemens, qui arrivent dans l'univers, sont produits par quelque Substance spirituelle, qui n'a pas imprimé au commencement, dans la matière une certaine quantité de mouvement, comme quelques-uns le prétendent, mais qui deploye son pouvoir actuellement dans toutes les parties du monde & cela sans discontinuation. Or que cette puissance, par laquelle le monde est conservé & gouverné, vienne immédiatement de la cause suprême qui a créé l'univers, ou qu'elle vienne de quelques Êtres subordonnés, que Dieu

a établis pour avoir ſoin de certaines parties du monde, & pour y préſider, il n'importe. Quel que l'on prenne de ces deux partis, on aura toujours une idée grande & noble de la providence. J'avoue que ceux qu'une vaine & fauſſe philoſophie a jettés dans l'opinion, qui attribue l'origine & la conſervation de l'univers à une certaine quantité de mouvement, imprimée originairement dans la matière ſans aucun deſſein déterminé, & qui laiſſe à ce mouvement le ſoin de former un monde à l'avanture; j'avoue, dis-je, que les philoſophes qui ont embraſſé cette opinion, ſans en apercevoir les abſurdités, ne ſont pas reſponſables de toutes les affreuſes conſéquences, qui découlent de leur principe. Mais, il eſt pourtant certain qu'il y en a eu pluſieurs, qui ſous ce prétexte, ont été de véritables Athées, & que l'opinion elle-même conduit, comme je l'ai déja dit, néceſſairement & par des conſéquences inévitables au pur Athéiſme. Car ſi Dieu eſt un Etre tout-puiſſant, préſent par tout, intelligent, ſage

& libre, comme je l'ai démontré ci-dessus, il est clair, qu'en tout tems & en tous lieux il connoit certainement tout ce qui existe, qu'il prévoit ce qu'il a de plus sage & de meilleur à faire en tout tems & en tous lieux, & qu'il a un pouvoir suffisant pour venir à bout sans peine, ni opposition, de tout ce qu'il trouve à propos de faire. D'où je conclus, qu'il doit nécessairement diriger tous les événemens qui arrivent dans le monde jusqu'aux moindres (*a*) circonstances, & faire tout immédiatement, à la reserve de ce qu'il laisse par un pur effet de son bon plaisir à la direction des agens libres subordonnés. Oter donc à Dieu le gourvernement du monde, & dire qu'il ne se mêle pas des affaires d'ici-bas, c'est lui ravir sa toute-présence, sa connoissance, & sa sagesse. C'est nier en effet son existence. De sorte que l'hypothese des Deistes, dont je parle, n'a aucun principe fixe & suivi, & méne

(*a*) *Quo confesso, confitendum est eorum consilio mundum administrari.* CIC. de Nat. Deorum Lib. II.

inévitablement au pur Athéïſme. Ils confeſſent de bouche qu'il y a un Dieu, (*a*) mais ils renverſent en effet ſon exiſtence.

Diront-ils, pour ſe laver de l'accuſation d'Athéïſme, qu'à la vérité Dieu gourverne par ſa providence les plus grandes & les plus conſidérables parties de l'univers, mais que les affaires humaines ne valent pas la peine qu'il y faſſe attention, & qu'elles ſont trop minces & trop peu conſidérables pour que le ſouverain maître de toutes choſes daigne s'en occuper ? Mais ils ne gagneront rien par là. Car ſi Dieu eſt préſent par tout, s'il connoît toutes choſes, s'il eſt infiniment puiſſant, il doit connoître également toutes choſes (*b*), & gouverner les plus petites avec autant de facilité, que les plus grandes de ſorte que ceux qui lui

(*a*) *Epicurum verbis reliquiſſe Deos, re ſuſtuliſſe*. Id. Ibid.

(*b*) *Deorum providentiâ mundus adminiſtratur; iidemque conſulunt rebus humanis; neque ſolum univerſis, verum etiam ſingulis*. Cic. de Divin. Lib. I.

ôtent l'inſpection des affaires d'ici bas, le privent de ſes attributs les plus eſſentiels, & nient, autant vaut, ſon exiſtence. J'ajoute qu'il eſt faux que les affaires humaines ſoient la moins conſidérable partie de ce qui arrive dans l'univers. Car, ſans parler de l'excellence de la nature humaine, que la Religion chrétienne met dans un ſi beau jour; que le Déiſte choiſiſſe, s'il veut, parmi les différens ſyſtêmes d'Aſtronomie, celui qui donne à l'univers la plus vaſte étendue; qu'il donne l'eſſor à ſon imagination & qu'il ſe le figure auſſi immenſe qu'il lui plaira: il ne ſauroit diſconvenir, que le globe dans lequel nous ſommes placés, ne ſoit auſſi conſidérable qu'aucun autre globe particulier; que la terre, ſur laquelle nous habitons, ne ſoit tout auſſi conſidérable, qu'aucune autre des planettes de notre globe; & que les hommes ne ſoient les ſeuls habitans conſidérables de la terre. Le genre humain a donc manifeſtement plus de droit de prétendre aux ſoins particuliers de la provi-

dence, que le reste des habitans de la terre. La terre elle-même y a autant de droit que le reste des planettes : & autant que nous en pouvons juger, le globe dans lequel notre terre est enchassée ne les mérite pas moins que les autres qui sont dans l'univers. Si donc il y a une providence, & si Dieu se mêle des affaires de l'univers, il y a toutes les raisons du monde de supposer que le genre humain est l'objet des soins de la providence, autant & plus qu'aucune autre partie de l'univers.

2. Il y a d'autres Déistes, qu'on appelle ainsi, parce qu'il ne mettent aucune différence entre le bien & le mal moral. Ils font profession de croire l'existence de Dieu, ils reconnoissent aussi sa providence, c'est-à-dire qu'ils croyent que tous les événemens naturels sont l'ouvrage de la puissance de Dieu, qui les dirige par sa sagesse : mais ils renversent les bornes qui séparent le bien & le mal moral, ils prétendent que Dieu ne se met point en peine des actions moralement bonnes, ou moralement

mauvaises, que les hommes peuvent faire, & ils soutiennent qu'elles ne sont bonnes ou mauvaises, qu'en vertu de l'établissement arbitraire des loix humaines. Mais ces gens-là ont beau faire, leur opinion est la plus mal fondée & la plus insoutenable, qu'on puisse voir. En vain font-ils profession de croire les attributs naturels de Dieu, sa connoissance, sa sagesse & sa puissance infinie : tandis qu'ils nient ses attributs moraux, ils tombent nécessairement dans l'Athéisme. Car il y a entre les attribus naturels & les attributs moraux de la Divinité une liaison si étroite & si indissoluble, qu'on ne sauroit nier les premiers, sans nier aussi les autres. Car si (comme je l'ai prouvé ci-dessus) si, dis-je, il y a de toute éternité des differences nécessaires entre les choses, & si de ces differences nécessaires il naît une convenance ou une disconvenance de l'application de certaines choses à d'autres, si, outre cela, il est certain qu'un être revêtu d'une connoissance, d'une sagesse, & d'une puissance infinie se détermine

toujours à agir conformement à ces raisons & à ces proportions éternelles des choses, il s'ensuit évidemment que la justice & la bonté, sont des attributs, qui ne sont pas moins nécessaires à l'Etre suprême, que son pouvoir & sa sagesse. Tout homme donc qui nie la justice & la bonté de Dieu, ou qui lui ôte l'exercice de ses attributs en soutenant qu'il n'a aucune inspection sur les actions morales du monde (ce qui vaut autant, que s'il les nioit nettement,) tout homme, dis-je, qui rejette ses attributs, doit rejetter aussi sa sagesse, & sa puissance, & tomber par conséquent dans l'Athéisme tout pur. J'avoue qu'il y a des cas, où l'on auroit très-grand tort de juger des gens par les conséquences qu'on tire de leurs opinions. Mais dans le cas présent il ne faut nullement s'arrêter à leurs paroles, il faut pénétrer malgré toutes leurs protestations, dans le fond de leur opinion, & voir si leur pratique n'y est pas conforme. (*a*) Or c'est une chose très-digne

(*a*) *Quasi ego hoc curem, quid ille ajat,*

de remarque que comme les opinions de ces deux premieres espéces de Déistes vont nécéssairement aboutir au pur Athéisme, il se trouve aussi que leur pratique & leur conduite ne céde en rien à celle des Athées les plus déclarés. Non contens de combattre la révélation de Jesus-Christ & de rejetter tous les devoirs moraux de la Religion naturelle; ils méprisent ce qu'il y a de plus sage dans les loix humaines, qui ont été faites pour entretenir l'ordre dans le monde, & pour faire la félicité commune du genre humain. Ils se moquent des régles de la bienséance humaine, aussi bien que des vérités de la Religion. Ils mettent en œuvre tout ce qu'ils ont d'esprit, pour plaisanter sur toutes les qualités divines ou humaines, qu'on fait entrer dans l'idée d'un homme accompli. Ils tournent en ridicule la vertu, la science, la sagesse, l'honneur, en un mot tout ce qui éléve l'homme

aut neget: illud quaro, quid ei sit consentaneum dicere. CIC. de Fin. Lib. II.

au-dessus de la bête, & par où il se distingue des autres hommes. Ils font semblant dans leurs conversations & dans leurs livres de n'en vouloir qu'aux abus, qu'on fait de la religion, mais il paroît manifestement par quelques uns de leurs livres modernes, & par des traits qui leur échappent dans leurs discours, qu'ils sont ennemis de tout ce qu'on appelle vertu, bonnes mœurs, en un mot de tout ce par où les hommes se rendent dignes de louange & d'estime. Sous prétexte de tourner en ridicule les vices & les extravagances, dans lesquelles on voit tomber les ignorans & les superstitieux, ils lâchent mille profanations & mille saletés. Ils font voir par le tour qu'ils leur donnent, & par le soin qu'ils ont d'en assaisonner leurs discours, qu'ils n'ont pas tant en vûe de décrier le vice & la folie que de plaire aux débauchés & de fomenter leurs inclinations vicieuses. Ils ne paroissent avoir aucun sentiment de la dignité de la nature humaine, ni de l'excellence de leur raison, ni de leur prééminence sur

ſur la plus vile de toutes les bêtes brutes. Quelquefois ils parlent magnifiquement de la ſageſſe de Dieu & de ſes autres attributs naturels, mais occupés perpétuellement à tourner en ridicule toutes les qualités humaines, qui ont quelque reſſemblance avec ces attributs, ils manifeſtent clairement qu'au fonds ils ne croyent pas qu'il y ait dans les choſes aucune différence réelle, ni qu'une choſe ſoit plus excellente que l'autre. Les railleries qu'ils font, & le ridicule qu'ils s'efforcent de répandre généralement ſur tout, montrent aſſés que la ſageſſe, la bienſéance, la vertu, le mérite ne ſont, dans leur idée, que des chiméres. Ils ne paroiſſent faire aucun cas de ces facultés éminentes par leſquelles Dieu (*a*) *leur a donné plus de connoiſſance qu'aux bêtes de la terre, & les a rendus plus entendus que les oiſeaux des cieux.* (*b*) En un mot, *toutes les choſes qui ſont véritables*,

(*a*) Job. XXXV. 11.
(*b*) Philip. IV. 8.

toutes les choſes qui ſont vénérables, toutes les choſes qui ſont juſtes, toutes les choſes qui ſont pures, toutes les choſes qui ſont aimables, toutes les choſes qui ſont de bonne renommée, toutes les choſes enfin où il y a quelque vertu & quelque louange, ſont le ſujet perpétuel de leurs railleries. On les voit au contraire faire tous leurs efforts pour faire paſſer les choſes les plus profanes, les plus malhonnêtes, & les plus abſurdes, pour des choſes ou innocentes ou indifférentes. Ils ſe moquent de ceux qui en ont honte, & qui les abhorrent, ils déployent toutes les forces de leur eſprit pour en faire l'apologie. Tandis que ces gens-là, au lieu d'argumenter ſérieuſement, ne s'appliqueront qu'à répandre du ridicule ſur tout, il n'y a pas moyen de raiſonner avec eux. Car il faudroit être bien de loiſir pour s'amuſer à réfuter des railleries par le raiſonnement. Ce n'eſt pas qu'il y ait aucune force en tout cela, mais c'eſt, qu'en joignant enſemble des images qui n'ont entr'elles aucune connexion, ces

faux plaisans transgressent toutes les bornes du bon sens & de la raison. Par ce moyen ; il n'y a rien à qui on ne puisse donner un air de ridicule, en le faisant paroître sous un habit déguisé. Avant d'entrer en dispute avec des gens de ce caractére, il faut donc leur prouver prémiérement les véritables principes de la raison. Après quoi il arrivera nécessairement de deux choses l'une, ou qu'ils se retrancheront dans le pur Athéisme, ou qu'ils seront obligés de reconnoître la justice & la nécessité des devoirs de la morale, de s'y soumettre, & de rétracter solemnellement les profanations, qu'ils ont vomies contre Dieu & contre la Religion.

3. On trouve une troisième espéce de Déistes, qui ont des idées justes & saines des attributs de Dieu, & de sa providence, par laquelle il gouverne toutes choses, & qui outre cela ont aussi quelque connoissance de ses attributs moraux. C'est-à-dire, que faisant profession de croire que Dieu est un Etre infiniment intelligent, infiniment

puissant & infiniment sage, ils le croyent aussi en un sens infiniment juste, bon & véritable. Il gouverne le monde, selon eux, d'une manière qui répond à ces perfections, & veut que toutes les créatures raisonnables lui obéissent. Mais prévenus contre le dogme de l'immortalité des ames humaines, ils s'imaginent qu'à la mort l'homme périt tout entier, qu'une génération succéde perpétuellement à l'autre, & que celle, qui une fois a quitté le monde, n'y revient plus, & cesse d'être sans retour & sans espérance de renouvellement. Ils prétendent que les vertus de Dieu sont transcendantes, qu'elles ne peuvent point être renfermées dans la même catégorie que celles de l'homme, en un mot qu'il n'y a rien d'univoque entre nos vertus & celles de Dieu, & par conséquent que nous ne pouvons pas juger de la bonté & de la justice de Dieu, selon les idées que nous avons de ces vertus, considérées dans l'homme, ni tirer des unes aux autres des conséquences cer-

taines. De-là ils concluent qu'encore que la distribution des biens & des maux de la vie présente nous paroisse très-inégale & très-peu conforme aux régles de l'équité, nous ne connoissons pourtant pas assez les attributs de Dieu, pour pouvoir conclure de-là la certitude d'une vie avenir. Mais cette opinion, non plus que les autres, n'a aucun principe fixe, ni aucun fondement solide. Car si la justice & la bonté ne sont pas en Dieu, ce qu'elles sont dans nos idées, ce ne sont donc que des mots vuides de sens que nous prononçons, quand nous disons, que Dieu est nécessairement bon & juste. Par la même raison, ne pourra-t-on pas dire que quand nous parlons de la connoissance de Dieu & de sa sagesse, nous n'avons aucune idée de ce que nous disons? Ainsi on renverse par-là tous les fondemens sur lesquels il est possible de s'assurer de quelque chose que ce soit. Ce qui fait voir qu'encore que ces gens-là fassent semblant de reconnoître les attributs moraux de la Divinité,

il les anéantissent en effet, & non-seulement les attributs moraux, mais aussi les attributs naturels, qu'on peut facilement renverser en suivant la même méthode. De sorte, qu'en raisonnant conséquemment, il se trouvera que cette troisiéme opinion, aussi-bien que les autres, n'est au fonds qu'un pur Athéisme.

4. Il y a enfin une autre espéce de Déistes, qui supposé qu'ils croyent réellement ce qu'ils disent, ont à tout égards des idées saines & justes de Dieu & de tous ses attributs. Ils font profession de croire l'existence d'un Etre unique, éternel, infini, intelligent, tout-puissant & tout sage, créateur, conservateur, & monarque souverain de l'univers. Ils confessent que cette cause suprême est un Etre infiniment juste, bon & véritable, en un mot un Etre revêtu de toutes les autres perfections tant morales, que naturelles. Ils avouent qu'il a créé le monde en vue de manifester sa puissance & sa sagesse, & pour avoir lieu de faire part à ses créatures de sa bonté

& de sa félicité, Qu'il le conserve continuellement par sa sage providence, & qu'il le gouverne suivant les régles éternelles de la justice, de l'équité, de la bonté, de la misericorde, & de la vérité. Ils reconnoissent, que, comme toutes les créatures raisonnables dépendent à tout moment de lui, elles sont obligées à cause de cela de l'adorer, de le servir & de lui obéir ; de lui rendre grace pour les biens dont il leur a donné la jouissance, & de lui présenter leurs supplications pour obtenir de lui les choses qui leur manquent. Ils conviennent que toutes les créatures doivent travailler, chacune à proportion des facultés que Dieu lui a données, à procurer le bien commun & la prospérité des lieux où la providence les a placées ; en suivant l'exemple & le modéle de la bonté divine qui s'occupe incessamment à procurer le bien général de l'univers. Ils enseignent que l'homme en particulier est obligé de contribuer, autant qu'en lui est, à la félicité de tout le genre humain ; & que dans cet-

te vue, il doit agir envers les autres, de la même manière qu'il souhaite que les autres agissent avec lui en pareilles circonstances. Suivant cette regle, ils conviennent que l'homme doit obéir à ses supérieurs & se soumettre à eux en tout ce qu'ils ordonnent de juste & de raisonnable, puisque delà dépend la conservation de la société, la paix & la félicité publique: qu'il doit être juste, honnête & sincere dans le commerce qu'il a avec ses égaux, observer autant qu'en lui est, les régles éternelles de la justice, & faire regner parmi les hommes une confiance, une amitié & une tendresse mutuelle; qu'il doit être doux, honnête, civil, charitable, affable à ses inférieurs, prompt à les assister dans leurs nécessités, & n'oublier rien pour entretenir la bienveillance & l'amour mutuel parmi les hommes, à l'imitation de Dieu lui-même, dont la bonté se répand sur toutes ses créatures, qu'il conserve toutes & à qui il fait continuellement du bien. Que pour ce qui le regarde lui-même personnellement, il

doit faire son possible pour conserver l'Etre, que Dieu lui a donné, autant de tems qu'il plaira à cet Etre suprême, qui lui a assigné son poste ici bas; qu'il doit par conséquent regler ses passions & les tenir en bride, s'abstenir de toute débauche & ne rien faire en un mot qui soit préjudiciable à sa vie, qui soit capable de troubler ses facultés & de le mettre hors d'état de s'acquitter de ses dévoirs, ou de le précipiter dans le crime & dans l'injustice. Ils tombent d'accord enfin que les hommes se rendent agréables ou désagréables à Dieu, à proportion de l'exactitude ou de la négligence qu'ils ont pour la pratique de ces devoirs, d'où ils concluent que Dieu en qualité de souverain maitre du monde, doit nécessairement donner aux uns & aux autres des marques de sa faveur, ou de son indignation, soit dans cette vie, soit dans la vie qui est avenir: & puisque l'expérience montre que Dieu ne le fait pas dans cette vie, ils avouënt qu'il faut qu'il y ait une vie future, où les récompenses & les punitions soient

distribuées à chacun selon ce qu'il aura fait dans le monde. Voilà en peu de mots quel est leur systême; mais il faut remarquer qu'ils ne font profession de croire ces vérités, qu'en tant qu'elles leur sont connues par les lumières naturelles, indépendamment de toute révélation divine, qu'ils rejettent. Ce sont là sans contredit les seuls véritables Déistes, & les seuls qui méritent qu'on entre en dispute avec eux, pour les convaincre de la vérité de la Religion chrétienne, & de sa conformité aux plus pures lumières de la droite raison. Mais il y a tous les sujets du monde de croire que, parmi les Déistes Modernes, il n'y en a que peu ou point de cette dernière espéce. Car la moindre attention aux conséquences de ces principes conduiroit infailliblement des gens, tels que sont ceux que je viens de dépeindre, à embrasser le Christianisme. Convaincus en effet des devoirs de la Religion naturelle, persuadés de la certitude des peines & des récompenses de la vie avenir, & joignant à tout cela

l'insuffisance des lumières naturelles pour la découverte de ces importantes vérités, pourroient-ils s'empêcher de sentir la nécessité d'une révélation divine ? Il est impossible que des gens ainsi faits ne souhaitent de tout leur cœur qu'il eût plu à Dieu de manifester aux hommes sa volonté d'une manière claire & proportionnée à la capacité d'un chacun. Il est impossible qu'ils ne souhaitent, qu'il eût plu à Dieu de signifier aux hommes combien la repentance lui est agréable, & à quel point il est disposé à pardonner aux pécheurs qui se retournent vers lui. Il est impossible enfin qu'ils ne soupirent ardemment après une connoissance plus expresse & plus claire de cette vie future, que la raison leur permet d'espérer. Ils doivent donc avec ces dispositions être remplis d'une vive espèrance de trouver, après un examen mûr & exact, que la révélation chrétienne tire son origine du Ciel. Avant d'avoir examiné à fonds si les choses qu'on débite sur le pied d'une révélation de Dieu, viennent du Ciel,

ou si elles n'en viennent point, ils doivent s'abstenir de les mépriser & de les tourner en ridicule. Ils doivent être disposés par avance à croire ce qu'on leur allegue en faveur d'une révélation, qui tend à perfectionnner la Religion naturelle, à mettre en évidence leurs grandes espérances, & à certifier la vérité d'une vie avenir, où se fera la distribution des récompenses & des peines. Si cette révélation ne propose rien d'ailleurs qui ne soit digne de Dieu & qui ne soit très-compatible avec ses attributs, & si enfin elle a par devers elle des preuves raisonnables des faits, sur lesquels elle s'appuye, ils doivent y ajouter foi, & reconnoitre qu'elle a véritablement une origine céleste. Je pose en fait qu'un homme, dont l'esprit & le cœur sont ainsi disposés, recevra sans peine la Religion chrétienne, lorsqu'elle lui sera proposée dans la pureté & dans la simplicité de son origine, dégagée de toutes les corruptions & de toutes les inventions humaines. Qu'il lise les discours & les exhortations du Sauveur du monde,

monde, telles qu'elles nous sont rapportées dans les Evangiles? Qu'il lise les actes des Apôtres ; qu'il examine avec attention leurs Epîtres ; & qu'il dise ensuite en consçience, s'il peut s'empêcher d'être frappé de l'évidence qui éclatte dans la Doctrine Chrétienne & s'il peut renoncer aux glorieuses espérances, qu'elle lui donne d'une immortalité bienheureuse. J'avoue que ce petit nombre de Philosophes Payens qui ont connu les devoirs de la Religion naturelle, qui en ont fait des leçons, & qui les ont pris pour la regle de leur conduite, ont eu, autant que faire se pouvoit, un systême suivi de Déisme, & ont mérité les titres glorieux de gens courageux & sages. Mais les choses sont maintenant sur tout un autre pied. Ce même systême de Déisme qui conduisoit alors à espérer une révélation divine n'a désormais rien de suivi, rien de lié, supposé la réjection du Christianisme. Les Déistes modernes, qui combattent opiniâtrement la révélation, qu'on leur

présente & qui la rejettent, font bien différens de *Ciceron* & de *Socrate*. Ce font des gens, qui fous prétexte de Déifme, ne cherchent vifiblement qu'à répandre du ridicule fur tout ce qu'il y a de plus excellent même dans la Religion naturelle. Qu'on me donne un Déifte dont l'efprit foit rempli des grandes idées de la majefté de Dieu, qui ait des idées juftes & faines de tous fes attributs, qui foit vivement pénétré de la néceffité des devoirs, aufquels il eft obligé envers l'Auteur & le confervateur de fon Etre. Qu'on m'en donne un, qui méne une vie conforme à tous les devoirs, que la Religion naturelle lui prefcrit, qui foit jufte, fobre, tempérant, charitable, & qui donne à connoître dans fes actions, auffi bien que dans fes difcours, qu'il croit fermement les récompenfes & les peines de la vie avenir. Qu'on m'en donne un enfin, qui cherche à s'inftruire des fondemens de notre croyance d'une manière ferieufe, fincère, refpectueufe & fans partialité, qui

examine à fonds, & avec un ardent désir de trouver la vérité, les preuves qui établissent la certitude de la Religion chrétienne, considérée dans sa pureté. Qu'on me donne, dis-je, un Déiste, tel que celui que je viens de dépeindre, & je dirai hardiment de lui, ce que le Seigneur Jesus-Christ dit de l'homme de l'Evangile, *qu'il n'est pas loin du Royaume de Dieu*, (a) & *qu'étant disposé à faire la volonté de Dieu, il connoîtra de sa Doctrine, savoir si elle est de Dieu*. Mais il y a tout lieu de croire qu'il y a très-peu de Déistes de cette trempe, parmi les incrédules de nos jours, comme je l'ai déja remarqué. Je sai bien qu'il y en a qui prétendent être dans le cas, dont je viens de parler. Mais hélas! leurs chicanes triviales, qui reviennent éternellement, leur affectation de se moquer de tout & d'y chercher du ridicule, avant que de l'avoir examiné, leur adresse à faire tomber le fort de

(a) Marc XII. 34. Jean VII. 17.

leurs objections, ou sur des coutumes particulières, ou sur des opinions singulières, ou sur la manière dont quelques-uns expliquent ces opinions, au lieu de faire attention à l'assemblage de toutes les Doctrines, qui composent la Religion chrétienne, comme ils devroient faire, s'ils agissoient de droit pied ; leurs discours vains, sales & profanes ; & surtout leur vie impure & vicieuse, tout cela, dis-je, découvre pleinement qu'il y a dans leur fait bien plus que du simple Déisme, que ce sont de purs Athées, & par conséquent qu'ils ne peuvent êtres bons Juges de la vérité de la Religion chrétienne. S'ils n'étoient que purs Déistes, comme ils en font le semblant, leurs principes les conduiroient à coup sur à embrasser le Christianisme, comme je l'ai déja remarqué, & comme je le prouverai plus amplement dans la suite de ce discours. Mais avec les dispositions dans lesquelles ils se trouvent, ils ne peuvent pas manquer de tomber dans le pur Athéisme.

En un mot, je ne pense pas qu'il y ait maintenant (*a*) aucun systême de Déisme qui puisse être suivi & lié. Celui des anciens Philosophes Payens, dont je viens de parler, le seul qui ait été tant soit peu raisonnable, ne l'est plus depuis la révélation de notre Seigneur Jesus-Christ, parce qu'il conduit les hommes directement à la foi chrétienne. Toutes les autres espéces de Déisme, vont de conséquence en conséquence se terminer, comme je l'ai fait voir, à l'Athéisme tout pur. Tout homme qui réfuse d'embrasser la Doctrine chrétienne, & qui rejette les espérances *de cette vie & de cette immortalité?* que le Sauveur du monde *a mises en lumière par l'Evangile*; ne peut désormais avoir aucune assurance certaine de l'immortalité de l'ame ni des peines & des récompenses de la vie avenir. Car les difficultés & les ob-

(*a*) *Ita fit, ut si ab illa rerum summa, quam Superius comprehendimus, aberraveris, omnis ratio intereat, & ad nihilum omnia revertantur.* Lactant. Lib. VII.

jections, qu'on peut faire contre ces premières Doctrines, tombent également sur les autres. Par la même raison tout homme qui ne croit pas l'immortalité de l'ame, & les récompenses de la vie avenir, se trouvera court, lorsqu'il s'agira de prouver les devoirs de la morale & les dogmes de la Religion naturelle, quelque fondés qu'ils soient sur la raison & sur la nature même des choses. D'un autre côté tout homme, qui nie les devoirs de la morale & de la Religion naturelle, ne sauroit avoir aucune idée juste des attributs moraux de la Divinité, ni de la nature des choses & de leurs différences nécessaires. Enfin ceux qui en sont venus jusques-là, n'ont plus de principe fixe, & il ne leur reste aucun fondement sur lequel ils puissent appuyer la croyance de l'existence de Dieu & de ses attributs naturels. Car en niant les conséquences, qui suivent de la supposition de son existence & de ses attributs naturels, ils nient en effet & ces attributs naturels, & son existen-

ce. Au contraire tout homme qui croit l'exiſtence & les attributs naturels de Dieu, doit auſſi croire néceſſairement ſes attributs moraux, comme je l'ai démontré dans mon premier diſcours. S'il reconnoît les attribus moraux de la Divinité & s'il en a des idées ſaines & droites, il faudra auſſi qu'il reconnoiſſe les devoirs de la morale & de la Religion naturelle. S'il reconnoît les devoirs de la morale & de la Religion naturelle, il faut néceſſairement qu'il croye auſſi les récompenſes & les peines de la vie avenir, pour donner du poids à ces devoirs & pour obliger efficacement les hommes à les pratiquer. S'il reconnoît enfin les devoirs de la Religion naturelle, & la certitude d'une autre vie, où ſe fera la diſtribution des peines & des récompenſes, je ne vois pas de quel droit il peut rejetter la Religion chrétienne, lorſqu'elle lui eſt propoſée dans ſa pureté & ſa ſimplicité originale. Puis donc que les argumens qui prouvent l'exiſtence de Dieu & ſes attributs,

ont une connexion si intime avec ceux qui prouvent la certitude de la révélation, & sa conformité avec les plus pures lumières de la droite raison ; que les Déistes modernes, n'ayant plus ni principes fixes, ni systême suivi, ne peuvent y opposer que de misérables chicanes, j'ai cru qu'il n'y avoit point de meilleur moyen pour prévenir leurs mauvais desseins, & pour couper court à toutes leurs objections & à toutes tergiversations, que de me servir contr'eux de la même méthode, dont je me suis servi dans le discours précédent pour combattre les Athées. Je vais donc, en suivant cette méthode, établir la certitude de la Religion chrétienne, & sa conformité avec les lumières de la droite raison. Je me servirai pour cela d'une chaine suivie de propositions, que j'espére de prouver d'une manière solide, & capable de contenter & de convaincre toute personne raisonnable.

CHAPITRE III.

I. PROPOSITION. *Que les mêmes rélations différentes, que diverſes choſes ont les unes avec les autres néceſſairement & éternellement, & que la même convenance, ou diſconvenance de l'application de certaines choſes à d'autres, ou de certaines rélations à d'autres, ſuivant laquelle nous concevons que la volonté de Dieu ſe détermine toujours & néceſſairement à agir ſelon les régles de la juſtice, de la bonté, & de la vérité, & cela pour le bien de l'univers; Que ces mêmes choſes, dis-je, doivent déterminer toujours la volonté des Etres raiſonnables ſubordonnés, les porter à conformer toutes leurs actions à ces régles, en vûe de procurer, autant qu'en eux eſt, le bien public, chacun dans la ſituation particuliere, où il ſe trouve. C'eſt-à-dire, qu'il réſulte de ces différentes rélations que les choſes ont entr'el-*

les nécessairement & éternellement, qu'il est convenable & dans l'ordre de la raison que les créatures agissent d'une maniere, plutôt que d'une autre, & qu'elles sont obligées à la pratique de certains devoirs indépendamment d'aucune volonté positive ou d'aucun commandement exprès de Dieu, comme aussi antécedemment à toute espérance de profit & de récompense, ou à toute crainte de dommage & de punition, soit pour le présent, soit pour l'avenir, soit que ces récompenses & ces peines suivent naturellement de la pratique, ou de la négligence de ces devoirs, soit qu'elles y ayent été attachées en vertu d'un réglément positif.

Cette proposition étant composée de plusieurs branches, il est nécéssaire que nous nous attachions à les prouver séparément & l'une après l'autre.

1. Je dis donc premièrement qu'il est aussi clair & aussi incontestable qu'il y a dans les choses des differen-

ces, c'eſt-à-dire, diverſité de rélations, de rapports & de proportions, qu'il eſt clair & inconteſtable qu'une grandeur eſt plus grande, ou plus petite qu'une autre grandeur, ou qu'elle lui eſt égale, & qu'un nombre eſt auſſi ou plus grand ou moindre qu'un autre nombre, ou qu'il lui eſt égal. Or que de ces différens rapports que différentes choſes ont entr'elles, il réſulte nécêſſairement un accord de certaines choſes avec d'autres, & une convenance de l'application de certaines choſes à d'autres, *& vice verſa*, c'eſt encore une vérité auſſi conſtante, qu'il eſt clair en Géométrie & en Arithmétique qu'il y a des grandeurs qui ſont ou ne ſont pas en proportion avec d'autres, ou, qu'en comparant les diverſes figures des corps, on trouve qu'ils ſe reſſemblent, ou qu'ils ne ſe reſſemblent pas. De plus il eſt certain qu'il y a une convenance de l'application de certaines circonſtances à certaines perſonnes, & que cette convenance eſt fondée ſur la nature des choſes & ſur les qualifica-

tions des perſonnes antécedemment à aucun réglement poſitif. Il n'eſt pas moins vrai que des rélations différentes, que diverſes perſonnes ont entr'elles, il en réſulte néceſſairement de certains devoirs & de certaines manières d'agir les unes à l'égard des autres. C'eſt ce qui me paroît auſſi évident, qu'il eſt évident qu'il y a entre les propriétés de différentes figures de Mathématique des rapports & des différences, ou que dans la méchanique les poids ou les puiſſances ont plus ou moins de force, & font plus ou moins d'effet, à proportion de leurs diſtances différentes, ou des poſitions différentes, qu'ils ont les uns à l'égard des autres. Par exemple, il eſt auſſi clair que Dieu eſt infiniment ſupérieur à l'homme, qu'il eſt clair que l'Infini eſt plus grand qu'un point, & que l'éternité a plus de durée qu'un moment. Il eſt donc certain qu'il eſt plus convenable que les hommes l'honorent, le ſervent, lui obéiſſent, & l'imitent, que non pas qu'ils manquent à l'honneur

neur & à l'obéiſſance qu'ils lui doivent. Cette derniere vérité eſt auſſi évidente, qu'il eſt évident que les hommes dépendent entiérement de Dieu, & que Dieu de ſon côté ne peut retirer aucun avantage de la part des hommes. Ce n'eſt pas tout, il eſt encore tout auſſi certain que la Volonté de Dieu, quand il commande, eſt néceſſairement juſte & équitable, qu'il eſt certain que ſa puiſſance eſt irréſiſtible en tout ce qu'il entreprend de mettre en exécution. Je pourſuis, & je dis qu'il eſt infiniment plus convenable que toutes les choſes du monde ſoyent gouvernées, & dirigées à de certaines fins conſtantes & réguliéres par le Créateur ſouverain de l'univers, que de les voir abandonnées aux caprices du hazard, agir à l'avanture ſans régle ni deſſein. Il eſt plus à propos & plus convenable que le ſouverain maître de l'univers prenne toujours ſoin de procurer le bien univerſel de toutes les créatures, que s'il les rendoit continuellement miſérables, en renver-

ſant l'ordre de l'univers pour ſatisfaire aux déſirs déréglés de quelques Etres particuliers tombés dans la dépravation. Enfin, il eſt infiniment plus convenable que le ſouverain maître de l'univers procure le bonheur d'une créature pure & innocente, que s'il la rendoit malheureuſe ſans fin & ſans eſpérance de retour. Je dis la même choſe du commerce que les hommes ont les uns avec les autres, n'eſt-il pas infiniment plus convenable que chacun travaille de tout ſon pouvoir à procurer le bien commun de la ſociété, que s'il ne s'étudioit qu'à le traverſer & à le détruire ? N'eſt-il pas beaucoup plus convenable que tous les hommes, conſidérés même antécedemment à tout contrat poſitif, obſervent entr'eux les régles connues de la juſtice, que ſi chacun fouloit aux pieds ſans ſcrupule les devoirs auſquels il eſt engagé envers ſes prochains, pour ne conſulter que ſon intérêt propre ? Ne vaut-il pas mieux rendre à chacun ce qui lui appartient, que de le trom-

per, ou de lui ravir ce qui eſt à lui à juſte titre ? N'eſt-il pas enfin beaucoup plus ſéant & plus raiſonnable que je conſerve la vie d'une perſonne innocente, que j'ai en mon pouvoir, ou que je la tire d'un danger éminent, encore que je ne ſois engagé à le faire par aucune promeſſe ; que ſi je la laiſſois perir, ou mettre à mort, ſans qu'elle m'eut donné aucun ſujet de la traiter ſi cruellement ?

Toutes ces choſes ſont ſi claires & ſi évidentes par elles-mêmes, qu'il faudroit avoir une ſtupidité d'eſprit ſurprenante, & le cœur horriblement gâté, pour pouvoir en douter le moins du monde. Je poſe en fait qu'il eſt auſſi peu poſſible qu'un homme, qui penſe & qui raiſonne, nie ces vérités, qu'il eſt poſſible qu'un homme, dont les yeux ſont en bon état, ſoutienne qu'il n'y a point de lumière dans le monde au même moment qu'il contemple le ſoleil. C'eſt tout comme ſi un homme ſavant en Géométrie & en Arithmétique, s'aviſoit de nier les pro-

portions les plus claires & les plus connues des lignes ou des nombres ; & s'opiniâtroit à ſoutenir que le tout n'eſt pas égal à toutes ſes parties, ou qu'un quarré n'eſt pas le double du triangle de même baze & de même hauteur. Qu'on prenne, ſi l'on veut, un homme de médiocre capacité, pourvû ſeulement qu'il ait le jugement droit : ſi cet homme n'a jamais, ni lû, ni ouï dire, qu'il s'eſt trouvé des Philoſophes, qui ont dit & ſoutenu ſérieuſement qu'il n'y a point de diſtinction néceſſaire & naturelle entre le bien & le mal moral ; je ſuis perſuadé que du premier abord il aura tout autant de peine à croire que des gens d'eſprit ayent pu avancer des choſes ſi abſurdes & ſi extravagantes, qu'il en auroit à croire les gens qui lui diroient qu'un Géometre a oſé affirmer ſérieuſement qu'une ligne courbe a ſes parties poſées auſſi également entre ſes extremités, que la ligne droite. Or cela étant ainſi, on pourroit fort bien ſe paſſer de prouver la diſtinction éter-

nelle du bien & du mal moral, sans un ordre de gens tels que sont *Hobbes* & ses semblables, qui nous mettent dans la nécessité de le faire. Ils ont osé soutenir qu'il n'y a originairement & nécessairement aucune différence réelle entre le bien & le mal moral; mais que tous nos devoirs envers Dieu ne viennent que de son pouvoir absolu & irrésistible; & que tout ce à quoi nous sommes obligés envers nos semblables n'est fondé que sur un contract positif. C'est là-dessus qu'ils ont bâti tout leur systême de politique. Mais comme en parlant ainsi ils ont contredit tout ce qu'il y a jamais eu dans le genre humain de plus sage & de meilleur, aussi n'ont-ils pu éviter, malgré leur esprit & leur subtilité, de se contredire eux-mêmes. Je laisse maintenant à part que le seul moyen, par lequel on puisse prouver que les contracts deviennent obligatoires, c'est de dire qu'il y a de toute éternité & dans la nature même des choses une convenance originale qui le demande:

ainsi, ce qu'ils ne sauroient réconnoître sans démentir leurs propres principes. Je me réserve à parler de cela dans la suite. En attendant, je dis que s'il n'y a pas réellement & naturellement de la différence entre le bien & le mal, entre la justice & l'injustice, il faudra dire que dans l'état de nature antécedemment aux conventions, dont les hommes sont tombés d'accord, un homme en peut tuer un autre sans scrupule, non-seulement pour sa propre conservation, mais encore de gayeté de cœur, sans y être porté par aucune espérance de profit, ou par aucune crainte de dommage ; & que cet homicide est une action aussi bonne, aussi juste, & aussi honorable, que le peut être celle d'un homme, qui sauve la vie à un autre, sans courir risque de la sienne. Delà il faut conclurre que le chemin le plus court & le meilleur que chaque particulier puisse prendre pour garantir sa propre vie, c'est de prévenir tous les autres, comme (*a*) *Hob-*

(*a*) Vid. Hobbes de Cive c. III. part. IV.

bes l'enseigne, & de faire main basse sur eux. *(a)* Et non-seulement cela, mais il faudra convenir que les hommes pourront s'égorger les uns les autres pour la moindre bagatelle, ne fut-ce que pour dissiper leur humeur chagrine & bourrue. De sorte que suivant ces principes, le monde seroit un véritable coupe-gorge, & la place n'y seroit pas tenable. Or l'état, où le genre humain se trouveroit dans cette supposition, étant évidemment affreux & insuportable, *Hobbes* convient lui-même que la raison a dû porter les hommes à convenir entr'eux de certaines régles, & à faire des contracts, pour aller au devant de ces désordres. Mais qui ne voit que si la destruction du gen-

(a) *In tanto, & mutuo hominum metu securitatis viam meliorem habet nemo Anticipatione (nempe ut unusquisque vi & dolo cæteros omnes tandiu subjicere sibi conetur, quandiu alios esse à quibus sibi cavendum esse viderit.) Neque hoc majus est, quam & conservatio sua postulat, & ab omnibus concedi solet.* Hob. Leviath. c. XIII. p. 64.

re humain eſt un ſi grand mal, que, pour l'empêcher, il a été trouvé convenable & dans l'ordre de la raiſon de faire des contracts, en vertu deſquels les hommes ſe ſoyent pris les uns les autres ſous leur protection, qui ne voit, dis-je, qu'antécedemment aux contracts en queſtion, il a dû être manifeſtement contre l'ordre & contre la raiſon, que les hommes ſe maſſacraſſent les uns les autres ? Or ſi l'on convient de cela, il faudra convenir auſſi, qu'antécedemment à tout contract, il n'eſt ni convenable, ni raiſonnable, qu'un homme en tue un autre de ſang froid, ſans en avoir reçu la moindre inſulte, & ſans être forcé d'en venir à cette extrémité pour la conſervation de ſa propre vie. Mais qu'y a-t-il de plus oppoſé à la ſuppoſition de *Hobbes*, (*a*) qui prétend qu'il n'y a aucune diſtinction naturelle & abſolue entre le bien

(*a*) *Ex his ſequitur injuriam nemini fieri, niſi ei quo cum initur pactum.* Hob. de Cive c. III. par. IV. & ſequentibus.

& le mal, entre le juste & l'injuste, antécedemment aux traités que les hommes ont faits entr'eux ? *Hobbes* & ses Sectateurs ne sont pas les seuls qui tombent dans cette absurdité ; elle est commune à tous ceux, qui, sous quelque prétexte que ce soit, enseignent que le bien & le mal dépendent originairement des loix positives, soit divines, soit humaines. Car si antécedemment à toute loi positive, il n'y a dans la nature des choses ni bien, ni mal ; je ne vois pas comment une loi peut être meilleure qu'une autre ; ni pourquoi une chose est prescrite par la loi ; plutôt que le contraire. Je voudrois bien aussi qu'on me donnât une bonne raison (*a*) de l'établissement des loix. Si, avant la promulgation des loix, tout étoit de sa nature également indifférent, & que le

(*a*) *Manifestum est rationem nullam esse Legi prohibenti tales noxas, nisi agnoscunt tales actus, etiam antecedenter ad nullas Leges, esse malos*, CUMBERL. de Leg. Nat. pag. 194.

que les hommes les obſervaſſent, & que ce n'eſt que pour cette ſeule raiſon, qu'on a pu, & qu'on a dû en faire des loix ? Mais il faut remarquer ici que par le bien public, il ne faut pas entendre l'intérêt de quelque nation particulière, (*a*) au préjudice de tout le reſte du genre humain ; encore moins l'intérêt d'une ville, ou d'une famille, par oppoſition au reſte de leurs voiſins & de leurs concitoyens. Quand je parle des choſes qui contribuent au bien public, j'entens celles qui contribuent au bien de tous les hommes en général, qui ſont capables de procurer leur repos & leur félicité, ou qui à tout le moins n'y ſont pas contraires. Voici donc ce qu'il faut penſer ſur cette matière, & à quoi on doit s'en tenir. C'eſt qu'il y a des choſes qui ſont de leur nature bonnes,

---

(*a*) *Qui autem civium rationem dicunt habendam externorum negant ; dirimunt hi communem generis humani ſocietatem ; qua ſublata, juſtitia funditus tollitur.* CIC. de Offic. lib. III.

raiſonnables, & bienſéantes, telles ſont l'exactitude à garder la foi promiſe, & le ſoin d'accomplir les contracts & les traités légitimes. Le pouvoir obligatoire de ces devoirs ne vient d'aucune autorité, ni d'aucune loi; la loi ne fait que les expliquer, les confirmer, & leur donner un plus grand poids, en menaçant de punir rigoureuſement ceux qui ont l'audace de les enfraindre. S'il y a des choſes qui ſont bonnes de leur nature, il y en a d'autres au contraire qui ſont tout-à-fait mauvaiſes, telles ſont, le manque de foi, la violation des contracts & des traités légitimes, le maſſacre de ceux qui n'ont donné ni directement, ni indirectement aucun ſujet de les traiter d'une manière ſi barbare, & telles autres choſes ſemblables. Il n'y a point de loi, point d'autorité, qui puiſſe rendre ces choſes bonnes, raiſonnables & innocentes. Enfin il y en a d'autres qui ſont indifférentes de leur nature, & celles-ci ſont de deux ordres. Les unes qui ſont indifférentes dans un ſens reſtraint & abſo-
lu,

lu, c'est-à-dire, que de quelque biais qu'on les envisage, elles ne peuvent ni être utiles au public, ni lui nuire, & par conséquent ce seroit se moquer des gens que de faire des loix là-dessus. Les autres qui sont indifférentes, parce qu'elles ont une influence si médiocre, si éloignée, & si obscure sur le bien public, que le général des hommes n'est pas capable de discerner, lequel des deux partis est le meilleur à prendre; l'autorité de la loi survenant, ces choses cessent d'être indifférentes & deviennent obligatoires, encore que la plupart des hommes soyent embarassés à deviner les raisons, pourquoi elles ont été enjointes. Il faut mettre dans ce rang plusieurs loix pénales, qui ont lieu dans de certains pays.

Je poursuis & je dis que la principale chose qui favorise, ce semble, l'opinion de ceux qui refusent de reconnoitre la distinction éternelle & naturelle entre le bien & le mal moral, c'est d'un côté l'extrême difficulté, que l'on rencontre quelquefois à mar-

quer les bornes précises, qui séparent la vertu & le vice, de l'autre la diversité d'opinions, qu'on trouve parmi les savans mêmes, qui disputent entr'eux pour savoir si certaines choses sont justes, ou injustes sur tout en matière de politique : & enfin les loix diamétralement opposées les unes aux autres, qu'on a faites sur toutes ces choses en divers siécles & en divers pays. Mais, comme on voit dans la peinture, qu'en détrempant ensemble doucement & par dégrés deux couleurs opposées, il arrive que de ces deux couleurs extrêmes, il en résulte une couleur mitoyenne, & qu'elle se mêlent si bien ensemble, que l'oeil le plus fin & le plus pénétrant ne l'est pas assez, pour pouvoir marquer exactement, où l'une finit & où l'autre commence, quoique pourtant ces couleurs soit aussi différentes l'une de l'autre, qu'il se puisse, & qu'elles ne différent pas seulement en dégrés, mais en espéces, comme vous diriez le rouge & le bleu, le noir & le blanc : ainsi, quoique dans de cer-

tains cas douteux & délicats, (qui arrivent très-rarement, il puisse se faire que les confins, où se fait la séparation de la vertu & du vice, de la justice & de l'injustice, soyent très-difficiles à marquer précisément, de sorte que les hommes se sont trouvés partagés là-dessus, & que les loix des nations n'ont pas été partout les mêmes; cela n'empêche pourtant pas qu'il n'y ait réellement & essentiellement une très-grande différence entre le juste & l'injuste, & qu'ils ne différent autant l'un de l'autre, que le blanc différe du noir, & la lumière des ténébres. Peut-être pourroit-on mettre en question, si la loi de Lacedémone, qui permettoit le larcin clandestin à la jeunesse, étoit nécessairement injuste, ou si elle ne l'étoit pas. On pourroit dire en faveur de cette loi, quelque absurde qu'elle soit, que chaque particulier étant le maître de son propre bien, les membres d'une société peuvent convenir entr'eux de transporter à d'autres la propriété de ces biens, aux conditions,

qu'il leur plaît. Mais si on suppose une loi faite à Lacédémone, à Rome, ou dans les Indes, qui autorise le vol à force ouverte, qui permette de tuer le premier qu'on rencontrera en son chemin, ou qui dispense de tenir la foi promise, & d'observer les traités : il n'y a point d'homme dans le monde, qui ait tant soit peu de bons sens, qui ne juge d'abord, quelque grande que soit en d'autres choses la diversité d'opinions, qu'on rencontre parmi les hommes, il n'y a point d'homme, dis-je, qui ne juge que cette loi est absurde & insoutenable. La raison en est évidente. Les hommes peuvent bien transporter à d'autres la propriété de leurs biens ; ils sont les maîtres de cela, mais ils ne sont pas les maîtres de faire que le mensonge soit vérité. Or si l'on m'avoue que dans ces cas crians, dont je viens de parler, la différence essentielle entre le bien & le mal, le juste & l'injuste, paroît d'une manière incontestable & qui saute aux yeux, il faudra que l'on m'avoue aussi que dans

les cas embarrassés & délicats cette même différence se trouve nécessairement & essentiellement, quoiqu'elle ne soit pas si frappante, ni si aisée à distinguer. Car, si l'on s'avisoit de conclurre que le juste & l'injuste ne sont pas essentiellement distincts, qu'ils ne le sont qu'en vertu d'un établissement positif & d'une coutume reçue, sous prétexte qu'il y a plusieurs cas obscurs & embarassés, où il n'est pas facile de marquer au juste les bornes précises du bien & du mal; il faudroit dire aussi qu'il n'y a absolument aucune distinction réelle entre ces deux choses, non pas même dans les cas les plus clairs & les plus sensibles. Assertion si absurde, que *Hobbes* lui-même n'y est venu qu'avec peine. Il paroît qu'il en a eu honte tout le premier, & les manières de parler ambigues, qu'il employe dans cette occasion, montrent assés qu'il n'étoit guéres persuadé de ce qu'il disoit, & que son cœur démentoit sa plume. Il y a donc dans les choses des différences nécessaires & éternelles, il y a aussi des

rélations différentes, dont l'application convient à certaines choſes, & ne convient pas à d'autres, & ces différences, ces rélations ne dépendent d'aucun établiſſement poſitif, elles ſont fondées ſur la raiſon & ſur la nature des choſes, & tirent leur origine des différences, qui ſe trouvent entre les choſes elles-mêmes. C'eſt la première branche de la propoſition, que j'ai entrepris de prouver.

2. Je dis en ſecond lieu que ces rélations, ou propoſitions éternelles & immuables, avec les convenances, qui en réſultent abſolument & néceſſairement, ſont connues pour telles par tout ce qu'il y a de créatures intelligentes; à la réſerve de celles qui ont des idées fauſſes des choſes, & dont l'entendement eſt fort imparfait, ou extrêmement dépravé. C'eſt ſur cette connoiſſance des rélations naturelles des choſes & de leurs convenances néceſſaires, que la volonté de tous les Etres intelligens ſe gouverne conſtamment, & qu'elle ſe détermine à agir, à moins

que quelque intérêt particulier, ou quelque passion dominante venant à la traverse ne la séduise, & ne l'entraîne dans le déréglément. A quoi j'ajoute que puisque les attributs naturels de la divinité, tels que sont sa sagesse, sa connoissance & sa puissance infinie, ne lui permettent pas de tomber dans aucune erreur, ni de se laisser entraîner dans aucune affection déraisonnable, il est clair que sa volonté doit être toujours & nécessairement déterminée à choisir le parti, qui est, à tout prendre, le meilleur & le plus convenable, & à agir constamment d'une manière conforme aux régles éternelles de la bonté, de la justice & de la vérité. Il n'est pas nécessaire que je m'étende ici là-dessus, puisque j'ai prouvé tout cela distinctement dans mon premier discours, à l'endroit où j'ai parlé des attributs moraux de la Divinité.

3. Je poursuis & je dis que les mêmes raisons qui déterminent la volonté de Dieu, & qui la portent toujours & nécessairement à agir conformément aux

régles éternelles de la justice, de la bonté & de la vérité, doivent déterminer aussi la volonté de tous les Etres raisonnables subordonnés, & les obliger de conformer toutes leurs actions à ces régles. C'est ce qui est de la dernière évidence. Car, autant qu'il est impossible que Dieu puisse être trompé, ou qu'il puisse devenir la dupe d'aucune affection mauvaise, autant est-il contraire à la raison & digne de blâme de voir une créature intelligente, (à qui Dieu a donné la raison & la volonté, ces facultés éminentes, qui la rendent en quelque manière semblable à Dieu, & qui la mettent en état de distinguer le bien d'avec le mal, de prendre l'un & de rejetter l'autre) de la voir, dis-je, tomber dans l'erreur par sa négligence, appeller le mal bien, & le bien mal, ou se laisser entraîner volontairement au torrent de ses passions & de ses convoitises mauvaises, jusqu'à faire des choses, qu'elle sait très-bien être contraires à l'ordre & à la bienséance. Ces deux choses, je veux dire,

l'erreur dans laquelle on tombe par négligence, & les passions injustes ausquelles on s'abandonne volontairement, sont les seules sources des actions contraires à la raison dans lesquelles une créature raisonnable tombe. Delà vient qu'elle péche contre les régles éternelles de la vérité, de la bonté & de la justice. Sans cela, il est certain que les mêmes rélations & les mêmes convenances des choses, (dont l'excellence & la beauté intérieure est si grande, que le créateur, le maître souverain de l'univers, qui exerce un empire absolu sur tout ce qui existe, & qui n'est obligé de rendre raison à personne de ce qu'il fait, ne trouve pourtant pas que ce soit faire bréche à sa puissance, que de les prendre pour la régle immuable de sa conduite dans le gouvernement de l'univers,) il est certain, dis-je, que ces mêmes rélations & ces mêmes convenances auroient sans cela encore plus de poids sur tous les Etres finis, dépendans & sujets à reddition de compte, & qu'elles les détermineroient tou-

jours & inévitablement à les prendre pour la régle de leurs actions. Car si vous considérés les choses telles qu'elles sont dans leur origine, il est aussi naturel, aussi nécessaire, moralement parlant, que la volonté se détermine dans chaque action, conformément à la droiture & à la raison; qu'il est naturel & nécessaire, absolument parlant, que l'entendement acquiesce à une vérité démontrée. Et comme, en fait d'Arithmétique, un homme qui porteroit l'ignorance jusqu'à croire, que deux fois deux ne font pas quatre, ou qui s'obstineroit à soutenir contre ses propres lumières que le tout n'est pas égal à toutes ses parties, se rendroit ridicule au dernier point; ainsi en morale, rien n'est plus absurde & plus digne de blâme que de se tromper par négligence sur la différence qui est entre le bien & le mal, & de donner à gauche, lorsqu'il s'agit d'assigner aux choses leurs justes proportions: rien de plus extravagant que de transgresser sciemment les regles de la justice, c'est-à-dire, vouloir que les

choses soyent ce qu'elles ne sont pas, & ce qu'elles ne peuvent pas être. Toute la différence que je trouve en ce point, c'est qu'il n'est pas au pouvoir d'un homme de rejetter une vérité de spéculation claire & évidente, au lieu qu'il lui arrive souvent d'abuser de la liberté naturelle de sa volonté pour faire des actions, qui sont visiblement contre tout droit, & contre toute raison. Mais il péche en agissant de cette manière, puisqu'il est indispensablement obligé de se conformer aux régles de la justice & aux lumières de la raison. Un homme qui refuse de gayeté de cœur de rendre à l'Etre souverain, qui l'a fait, & qui le conserve, l'honneur & l'obéissance qu'il lui doit, se rend réellement coupable dans la pratique d'une absurdité aussi grande & aussi palpable, que s'il s'avisoit de nier dans la spéculation, que l'effet ne dépend point de sa cause, ou que le tout n'est pas plus grand que sa partie. Un homme qui n'observe pas les loix de l'équité envers ses semblables, & qui ne fait

pas aux autres ce qu'il souhaite que les autres lui fassent, péche autant contre la raison, & tombe dans une aussi grande contradiction, que celui qui affirme que les grandeurs égales à une même grandeur ne sont pas égales entr'elles. Enfin tout homme qui se reconnoît dans l'obligation d'observer certains devoirs tant à l'égard de Dieu, qu'à l'égard des autres hommes, & qui cependant ne prend aucun soin de la conservation de son Etre, ni de se tenir dans la situation d'esprit & de corps la plus propre à le mettre en état de s'acquitter de ces devoirs, est tout aussi inexcusable, & à tout prendre aussi ridicule, que celui qui après avoir affirmé une chose, s'avise d'en nier une autre, sans laquelle la première ne sauroit être vraye, ou qui entreprend une chose, dont il veut à toute force venir à bout, en même tems qu'il s'obstine à n'en pas faire une autre, sans laquelle la première est impraticable. Delà je conclus que toute créature à qui la raison a été donnée en partage, & dont pourtant

pourtant la volonté & les actions ne sont pas dirigées constamment & réguliérement par les lumières de la droite raison, & suivant la distinction nécessaire entre le bien & le mal, d'une maniè-re conforme aux régles éternelles & invariables de la justice, de la bonté & de la vérité : Qui se laisse au contraire entraîner au torrent de ses vaines fantaisies & de ses passions brutales, qui est esclave de ses cupidités, de son orgueil, de son intérêt propre & de ses plaisirs sensuels, je conclus, dis-je, que toute créature ainsi disposée, entreprend, autant qu'en elle est, de changer la nature des choses, pour mettre en la place sa propre volonté, qui n'est pas conduite par la raison ; & qu'il ne tient pas à elle qu'elle ne fasse que les choses soyent ce qu'elles ne sont pas en effet, & ce qu'elles ne peuvent pas être. Or c'est la plus haute présomption, & la plus grande insolence, dont la créature se puisse rendre coupable. C'est en même tems la plus grande absurdité qu'il soit possible d'imaginer.

C'eſt s'éloigner du deſſein de Dieu dans le don qu'il nous a fait de l'entendement, de la raiſon & du jugement, puiſqu'il ne nous a donné ces excellentes facultés que pour nous mettre en état de diſcerner le bien d'avec le mal. C'eſt vouloir par un attentat téméraire renverſer l'ordre, au moyen duquel l'univers ſubſiſte. C'eſt faire une injure ſanglante au créateur de l'univers, qui a voulu que les choſes fuſſent ce qu'elles ſont, & qui les gouverne toutes conformément aux loix les plus convenables à leur Nature. En un mot, toute méchanceté volontaire, tout renverſement de droit, eſt en fait de morale une auſſi grande abſurdité, une préſomption auſſi inſolente; que le ſeroit, en fait des choſes naturelles, la prétention d'un homme, qui entreprendroit de changer les proportions conſtantes & immuables des nombres, de s'inſcrire en faux contre les rélations & les propriétés démontrables des figures Mathématiques, (*a*) *de faire les té-*

(*a*) Eſa. V. 20.

nèbres, lumière, & la lumière ténèbres, ou d'appeller l'amer, doux, & le doux, amer.

J'ai fait voir jusqu'ici par la raison & par la nature même des choses, considérées absolument & par abstraction, que toute créature raisonnable est indispensablement obligée de conformer sa volonté & ses actions au régles éternelles de la justice. J'ajoûte maintenant que la certitude & l'vniversalité de cette obligation paroit manifestement par la considération suivante. C'est que, comme il n'y a point d'homme, entendu en Mathématiques, qui ne donne son consentement à toutes les démonstrations Géométriques, dont il entend les termes, soit qu'il les ait appris lui-même, soit que d'autres lui en ayent donné l'explication : ainsi il n'y a point d'homme, qui ait eu occasion de réfléchir lui-même sur les rélatious néceſſaires des choses, qui ait eu la patience de faire rouler son examen là-dessus, ou qui ait eu les moyens de se faire instruire tant soit peu

ſur ce point, qui ne convienne qu'il eſt juſte & raiſonnable que la loi, dont je viens de parler, ſoit la régle de toutes ſes actions. Il donne intérieurement ſon approbation à cette loi, lors même qu'entraîné par la force de ſes convoitiſes brutales, il la néglige, & la tranſgreſſe formellement. Sa raiſon lui dicte qu'il eſt indiſpenſablement obligé de s'y ſoumettre ; il ſent toute la force de cette obligation, dans le tems même qu'il fait voir par ſa conduite qu'il la mépriſe, & qu'il la foule aux pieds. Ce qui oblige véritablement & formellement, c'eſt le dictamen de la conſcience, le jugement intérieur, que l'homme porte ſur telle, ou telle loi, dont l'obſervation lui paroît juſte, & conforme aux lumières de la droite raiſon. C'eſt en cela proprement que conſiſte le fondement de l'obligation, c'eſt ce qui la rend bien plus forte que ni l'autorité du Légiſlateur, ni la vûe des peines & des récompenſes. En effet quiconque agit contre ce ſentiment intérieur & contre les lumières de ſa con-

ſcience, prononce néceſſairement lui-même ſa propre condamnation. Or la plus grande & la plus forte de toutes les obligations, eſt celle qu'on ne ſauroit violer ſans ſe condamner ſoi-même. Je n'ignore pas que la crainte des puiſſances ſupérieures, la dénonciation des peines, & la promeſſe des récompenſes ſont des freins abſolument néceſſaires pour tenir en bride des créatures foibles & fragiles, comme ſont les hommes, & qu'il n'y a point de meilleurs moyens que ceux-là pour les tenir dans leur devoir. Il eſt vrai cependant que l'obligation qui en réſulte, n'eſt, à vrai dire, qu'une ſeconde obligation, ajoutée à la première, pour lui donner plus de force & plus de poids. L'obligation originale eſt fondée ſur la raiſon éternelle des choſes; cette raiſon, ſuivant laquelle Dieu s'eſt fait à lui-même une loi de gouverner toujours le monde, encore qu'il ne reconnoiſſe point de ſupérieur, & que parfaitement heureux par lui-même, il n'y ait rien qui puiſſe augmen-

ter ſon bonheur, ou le diminuer. Or plus les créatures ſont parfaites & excellentes, plus elles s'efforcent de s'acquitter de cette obligation, plus elles prennent de plaiſir à le faire. C'eſt ce qui les rend en quelque manière ſemblables à Dieu, & qui les approche le plus de ce glorieux original, de ce parfait modéle. Les hommes ſont donc obligés d'agir, à proportion de la connoiſſance qu'ils ont du bien & du mal. Et il eſt évident que cette régle éternelle de juſtice, dont je viens de parler doit produire ſur leur cœur le même effet, qu'elle produit ſur leur eſprit, c'eſt-à-dire, qu'ils ſont auſſi indiſpenſablement obligés d'y conformer leurs actions, qu'ils ſont obligés dans la ſpéculation d'y donner leur approbation & leur conſentement.

L'expérience univerſelle du genre humain nous montre évidemment que ce que je viens de dire eſt la vérité même, je veux dire, que la diſtinction éternelle du bien & du mal, la régle inviolable de la juſtice, ſe concilie ſans

peine l'approbation de tout homme, qui réfléchit & qui raiſonne. Car il n'y a point d'homme à qui il arrive de tranſgreſſer volontairement & avec délibération cette régle dans des occaſions importantes, qui ne ſente qu'il agit contre ſes propres principes & contre les lumières de ſa raiſon; & qui ne ſe faſſe là-deſſus des ſecrets reproches. Au contraire il n'y a point d'homme, qui après avoir agi conformément à cette régle, dans les occaſions où l'intérêt, le plaiſir, la paſſion & telles autres tentations le portoient d'un autre côté, ne ſe ſache gré à lui-même & ne s'applaudiſſe d'avoir eu la force de réſiſter à ces tentations, & de n'avoir fait que ce que ſa conſcience lui dicte être bon & juſte. C'eſt ce que S. *Paul* a voulu dire dans ces paroles du ch. II. de ſon Ep. aux *Rom.* vſ. 14. 15. *Que les Gentils qui n'ont point de loi, ſont naturellement les choſes qui ſont de la loi, & que n'ayant point de loi, ils ſont loi à eux-mêmes, qu'ils montrent l'œuvre de la loi écrite en leurs*

cœurs , leur conſcience leur rendant témoignage , & leurs penſées entr'elles s'accuſant , ou s'excuſant.

Il y a dans *Platon* une choſe très-digne de remarque qu'il avoit appriſe , dit-il , de ſon maître *Socrate.* Il poſe en fait que ſi l'on prend un jeune homme , ſans inſtruction dans les ſciences , ſans expérience du monde , qui n'ait point encore pris de parti , & dont l'eſprit n'ait pas été gâté par les préjugés, & qu'on l'examine ſur les rélations & les proportions naturelles des choſes , ou ſur la diſtinction du bien & du mal moral , on le fera , (ſans inſtruction directe , uniquement en le queſtionnant) répondre d'une manière juſte ſur les principales vérités Géométriques , & donner des déciſions exactes & véritables en fait de juſtice , ou d'injuſtice. Delà il s'imaginoit de pouvoir conclurre que la ſcience n'eſt qu'une pure (*a*) réminiſcence , c'eſt-

(*a*) Vid. Men. & Phæd. Platonis. Voici comment Ciceron explique ſa pen-

à-dire, qu'un acte de la mémoire, qui se rappelle dans l'occasion ce qu'on a sçu autrefois dans une autre vie antécedente à celle-ci. Il y en a d'autres, tant anciens que modernes, qui ont conclu delà que les idées des premières & des plus simples vérités, soit morales, soit naturelles, doivent être innées, c'est-à-dire, imprimées originairement dans l'ame. Je suis persuadé que les uns & les autres se trompent dans la conséquence qu'ils tirent de cette observation. Mais ce qu'elle prouve, à mon avis, d'une manière incontestable, c'est que les différences, les rélations & les proportions des choses, soit dans la nature, soit dans la morale, que toutes les personnes vuides de préjugé s'accordent à recevoir, sont réelles, certaines & immuables. Elle nous donne outre cela à connoître que

---

sée. *Homines scire pleraque ante quam nati sint, quod jam pueri, cum artes difficiles discant, ita celeriter res innumerabiles arripiant, ut eas non tam primum accipere videantur, sed reminisci & recordari.* De sen. sub fine.

ces proportions, ces différences des choses ne dépendent en aucune manière des opinions, des fantaisies & des imaginations variables des hommes gâtés par les préjugés, qui viennent de l'éducation, des loix, des coutumes, ou des mauvaises pratiques. Elle nous fait connoître enfin que l'esprit de l'homme consent naturellement & donne son approbation aux vérités de morale, aux régles éternelles de la justice, lorsqu'elles lui sont proposées clairement & sans enveloppe, avec la même facilité, qu'il reçoit & embrasse les vérités naturelles & Géométriques.

Je ne disconviens pas qu'il n'y ait des gens, qui, gâtés par une mauvaise éducation, perdus de débauche, & accoutumés au vice par une longue habitude, ont furieusement dépravé leurs principes naturels, & pris un tel ascendant sur leur raison, qu'ils lui imposent silence, pour n'écouter que la voix de leurs préjugés, de leurs passions & de leurs cupidités. Ces gens plutôt que de se rendre & de passer

condamnation sur leur conduite, vous soutiendront impudemment qu'ils ne sauroient voir cette distinction naturelle entre le bien & le mal, le juste & l'injuste, qu'on leur prêche tant. Ils vous diront qu'ils ont beau se consulter eux-mêmes, qu'ils ne trouvent point que leur raison leur dicte que les devoirs, à la pratique desquels on les exhorte, soyent si indispensables, qu'on voudroit le leur faire croire, & que tout bien considéré, leur plaisir & leur propre volonté est la seule régle, qu'ils ayent à suivre. Mais ce gens-là, quelque affreuse que soit leur dépravation, & quelque peine qu'ils se donnent pour cacher au reste des hommes les reproches qu'ils se font à eux-mêmes, & le démenti qu'ils donnent intérieurement à leurs discours ne peuvent quelquefois s'empêcher de laisser échapper leur secret, & de se découvrir dans de certains momens, où ils ne sont pas assés en garde contr'eux-mêmes. Il n'y a point d'homme en effet si scélérat & si perdu, qui après avoir commis un meurtre ou un vol

hardiment & sans scrupule, n'aimât mieux, (a) si la chose étoit mise à son choix, avoir obtenu le bien, qu'il se proposoit, d'une autre manière, & sans avoir été obligé de commettre ces crimes, quand bien même il seroit sûr de l'impunité. Je suis même persuadé qu'il n'y a point d'homme, imbu des principes de *Hobbes*, & placé dans son état de nature, qui, toutes choses égales, n'aimât beaucoup mieux pourvoir à sa propre conservation, (qui est sa grande fin,) sans être obligé d'ôter la vie à tous ses semblables, qu'en

---

(a) *Quis enim est, aut quis unquam fuit, aut avaritia tam ardenti, aut tam effrænatis cupiditatibus, ut eandem illam rem, quam adipisci scelere quovis velit, non multis partibus malit ad sese, etiam omni impunitate proposita, sine facinore, quam illo modo pervenire?* Cic. de Fin. Lib. III.

Dic cuilibet ex istis, qui rapto vivunt, an ad illa quæ latrociniis & furtis consequuntur, malint ratione bona pervenire? optabit ille, cui grassari & transeuntes percutere quæstus est, potius illa invenire quam eripere. Neminem reperies, qui non nequitiæ præmiis, sine nequitia, frui malit. Sen. de Benef. L. 4. c. 17.

la

la leur ôtant. Supposés d'un & d'autre côté l'impunité égale, & les avantages égaux, je suis sûr qu'il se rangera au premier parti. Le système de *Hobbes* lui-même, qui prétend que les hommes se sont accordés par contract à se conserver les uns les autres, mène évidemment à cela. Ce qui fait voir d'une manière convaincante que l'homme, considéré antécedemment à tout contract & à toute loi positive, est obligé de reconnoître cette distinction naturelle & nécessaire entre le bien & le mal, que j'ai dessein d'établir. Mais pour être mieux convaincu que l'ame de l'homme donne naturellement & nécessairement son consentement à cette loi éternelle de la justice, il n'y a qu'à faire attention aux jugemens que les hommes portent sur les actions d'autrui. Ils découvrent en ce point leurs sentimens intérieurs d'une manière bien plus sensible, que dans les occasions, où ils prononcent sur leur propre conduite. Car ils peuvent dissimuler & dérober à la connoissance du public le

jugement de leur conſcience. Ils peuvent même par la plus étrange & la plus bizarre de toutes les partialités, ſe faire illuſion à eux-mêmes, & ſe tromper ſur ce qui les regarde. Où eſt l'homme en effet à qui il n'arrive quelquefois de condamner en autrui, ce qu'il trouve innocent en lui-même ? Mais lorſqu'il s'agit des actions du prochain, qui ne le regardent pas directement, & qui n'ont rien de commun avec ſon intérêt propre ; il juge ordinairement ſans partialité, par là il manifeſte ce qu'il penſe naturellement ſur la diſtinction immuable du bien & du mal. La vertu en effet, la bonté, la juſtice ſont des choſes ſi excellentes, ſi nobles, ſi aimables, ſi dignes de vénération, & que les lumières de la raiſon & de la conſcience approuvent ſi néceſſairement, que ceux-là mêmes qui s'éloignent du chemin de la vertu, & qui s'abandonnent à leurs cupidités, ne peuvent s'empêcher de leur rendre les juſtes éloges, qui leur ſont dus, lorſqu'ils les voyent

réluire dans les autres. (*a*) C'est ainsi que les hommes sont faits en général, sans en excepter les plus vicieux, & ceux-là même qui portent la fureur jusqu'à persécuter les gens, parce qu'ils valent plus qu'eux. Par exemple les sergens envoyés par les sacrificateurs & par les Pharisiens pour se saisir de Jesus-Christ ne purent s'empêcher de lui rendre ce témoignage, *que jamais homme n'avoit parlé comme lui*, Jean VII. 46. Et le Gouverneur Romain ne se trouva-t-il pas obligé de reconnoître l'innocence de ce divin Sauveur, & de déclarer solemnellement qu'il ne le trouvoit coupable d'aucun crime, au même moment qu'il prononçoit la sentence, qui le condamnoit à être crucifié ? Jean XVIII. 38. En un mot, les hommes ne peuvent s'empêcher d'estimer au fonds de leur cœur les personnes vertueuses, qu'il n'ont pas la force d'imiter à cause de la violence supé-

(*a*) *Placent suapte natura : adeoque gratiosa virtus est, ut insitum etiam sit malis probare meliora.* SEN. de Benefic. Lib. IV.

rieure de leurs paſſions, qui les dominent, ou qu'ils ſont obligés de traverſer & de perſécuter pour le bien de leurs affaires temporelles, & pour leur intérêt préſent. Ils ſouhaitent ardemment d'être autres, qu'ils ne ſont, & quoique leur inclination ne les porte pas à imiter la vie *des juſtes*, ils déſirent pourtant, à l'exemple de Bálaam, *de mourir de leur mort & d'avoir une fin ſemblable à la leur :* ſur ce fondement *Platon* (*a*) remarque très-judicieuſement qu'il n'arrive que fort rarement & peut-être jamais, que les plus méchans hommes tombent dans de faux jugemens ſur les perſonnes comme il leur arrive de faire ſur les choſes. Car il y a dans la vertu un charme ſecret, & je ne ſçai quelle force divine, qui les oblige, (en dépit de la confuſion qu'ils s'efforcent d'introduire dans les choſes par leurs diſcours profanes, & par leurs actions dépravées) de rendre juſtice aux perſonnes dans leur cœur, d'admirer les gens d'honneur & de probité,

---

(a) Plat. de Leg. Lib. XII.

& de leur donner les louanges, qui leur ſont dues. Au contraire, le vice, l'injuſtice, la débauche, la profanation, ſont des choſes ſi odieuſes de leur nature, qu'encore qu'elles coulent facilement dans la pratique, elles n'ont jamais pu obtenir l'approbation du genre humain. Ceux qui font mal, ne laiſſent pas d'approuver les bonnes actions, & ils condamnent en autrui, ce qu'ils pratiquent eux-mêmes. Souvent même ils ne peuvent s'empêcher de ſe faire le procès à eux-mêmes, & de ſentir de fortes agitations d'eſprit, ſur les vices, auſquels ils s'abandonnent avec le moins de repugnance. Il eſt certain au moins qu'à peine trouvera-t-on de méchant homme, à qui l'on faſſe ſon portrait ſous un nom emprunté, qui ne condamne ſans balancer les vices dont il ſe rend lui-même coupable : & qui ne ſe recrie quelquefois ſur l'iniquité en général avec beaucoup de ſévérité. Ce ſont-là tout autant de preuves, qui font voir que tout ce qui s'éloigne de la régle éternelle de la juſtice, eſt une

chose en elle-même & de sa nature absolument horrible & détestable. Cela fait voir aussi qu'une ame vuide de préjugés refuse en matière de morale son approbation à l'injustice ; aussi naturellement, qu'en autre chose elle réjette le mensonge, & désaprouve ce qui est contre la bienséance. Quand nous lisons les histoires des siécles les plus réculés, avec lesquels nous n'avons aucune rélation, & dont par conséquent nous pouvons juger sainement, puisqu'il n'y a ni préjugé, ni intérêt, qui puisse nous passionner pour les événemens, qu'on y rencontre, ou pour les personnages qui y font quelque figure ; où est l'homme qui ne sente naître au dedans de soi des mouvemens d'admiration, & des sentimens d'estime en faveur de ceux qui se sont signalés, par leur équité, par leur sincérité & par leur fidélité ? Où est celui au contraire, qui puisse reprimer l'indignation & la haine qu'excite au dedans de lui la vue des barbaries, des trahisons, des injustices des fameux scélérats ? Il y a

plus, lors même que tous les préjugés d'une ame corrompue la portent à approuver l'injustice ; comme il arrive dans les occasions, où la trahison & le manque de fidélité des autres hommes nous tourne à profit, dans ces occasions-là même, à peine peut-on s'empêcher de désaprouver l'action, & d'avoir du mépris pour la personne quoiqu'au fonds on ne soit pas fâché que la chose soit arrivée. (*a*) Mais lorsqu'il arrive qu'on est soi-même la partie souffrante, alors on voit s'évanouir tous les méchans argumens & tous les petits sophismes, que les personnes injustes mettent en œuvre pour se faire illusion à elles-mêmes & pour se persuader qu'elles ne sentent aucune différence naturelle entre le bien & le mal, dans le tems qu'elles sont occupées à faire du mal aux autres & à les opprimer. Car lorsque les autres leur rendent la pareille, qu'on les opprime par violence, ou que des gens plus fins qu'eux les attrapent, ils

(*a*) *Quis Pullum Numitorem Fregellanum proditorem, quanquam Reipublicæ nostræ profuit, non odit* ? CIC. de Fin. Lib. V.

oublient toutes leurs objections contre la distinction éternelle du juste & de l'injuste. Ils prêchent alors hautement les louanges de l'équité, & se recrient d'une manière tragique contre l'injustice. Ils voudroient rendre Dieu & le monde responsables du mal qu'on leur fait, ils se plaignent amérement de la providence, qui, à leur gré, ne devroit pas permettre de tels désordres, & ne trouvent pas que ni Dieu ni les hommes soyent assés sévéres dans la punition de ceux qui violent les régles de la justice, & de la vérité. Or si naturellement il n'y a point de distinction entre la justice & l'injustice, on ne sauroit jamais avoir aucun sujet de se plaindre, que dans le cas, où les loix sont claires & les contracts exprès, ce qui n'est pas en une infinité d'occasions. La seule objection plausible qu'on puisse faire, je pense, contre ce que je viens de dire, sur le consentement & l'approbation que l'ame donne nécessairement à la loi éternelle de la justice, est prise de l'ignorance totale qui regne à ce

qu'on prétend, parmi des nations entières sur la nature & sur la force de ces obligations morales. Je ne vois pas que le fait soit bien averé. Mais quand il le seroit, n'y a-t-il pas un plus grand nombre de peuples qui ignorent entiérement les vérités Mathématiques les plus claires ; qui ne savent pas, par exemple, quelle est la proportion d'un quarré à un triangle de même base & de même hauteur ? Ce sont pourtant des vérités inconteſtables, & auſquelles l'esprit donne néceſſairement son consentement, dès qu'elles lui sont clairement proposées. Supposé donc la vérité du fait, voici tout ce que l'objection est capable de prouver. Elle ne prouve pas que l'esprit de l'homme puiſſe refuser son consentement à la régle de l'équité. Elle prouve encore moins que le bien & le mal moral, n'ont rien qui les distingue naturellement & néceſſairement. Elle prouve seulement qu'il y a des vérités certaines, claires & faciles, sur lesquelles les hommes ont besoin d'être instruits, & qu'il y

en a d'autres de très-grande importance, qui ont besoin d'être appuyées par des raisons fortes & par des motifs puissans. Or il n'y a rien de plus vrai que cela ; & c'est ce qui nous fournit un argument très fort pour la nécessité d'une révélation, comme j'aurai occasion de le faire voir dans la suite.

4. Il paroît en général par tout ce que je viens de dire, que la loi éternelle de la justice se concilie nécessairement l'approbation de la raison humaine. C'est-à-dire, qu'il n'y a point d'homme qui ne soit obligé de reconnoître qu'il est convenable & dans l'ordre de la raison, que l'on conforme ses actions à la régle de l'équité, & qui ne convienne aussi que le consentement qu'il donne à cette régle, le met dans une obligation formelle de s'y conformer actuellement & constamment. Je pourrois maintenant déduire de ce principe, que je viens d'établir, les différens devoirs de la morale ou de la Religion naturelle l'un après l'autre. Mais comme de très-excellens Auteurs mo-

dernes ont travaillé là-dessus avec beaucoup de solidité & d'élégance, j'y renvoyerai mon lecteur, pour ne pas donner dans une trop grande longueur. Je me contenterai de dire un mot sur les trois principales branches, desquelles tous les autres devoirs moins considérables dérivent naturellement, ou peuvent être déduits sans beaucoup de peine.

La régle de la justice à l'égard de Dieu consiste à avoir pour lui des sentimens d'amour, d'estime & de vénération dans le plus haut dégré possible, & à manifester au dehors ces sentimens intérieurs par une vie qui y réponde, & par un soin assidu d'empêcher que nos passions ne sortent des bornes de la raison. Elle nous prescrit que nous devons l'adorer, & n'adorer que lui seul, puisqu'il est lui seul le créateur souverain, le conservateur & le maître absolu de tout ce qui existe. Elle nous enseigne que nous devons employer l'Etre, dont nous jouissons, & les facultés, qu'il nous a données, à le servir & à le glorifier ; que nous

devons faire regner autant qu'en nous est, la justice dans le monde, & seconder de tout notre possible les desseins de la bonté de Dieu parmi les hommes, conformément à sa volonté connue. Elle nous enseigne enfin, qu'afin d'être en état de nous acquitter de ces devoirs, nous devons le prier instamment qu'il lui plaise de nous accorder les secours, qui nous sont nécessaires, & que nous lui devons rendre nos très-humbles actions de graces des biens qu'il nous a faits. Il n'y a point de proportion entre les corps, ou entre les grandeurs, point de convenance entre des figures Géométriques semblables & égales, qui soit visible & manifeste au point qu'il est visible & manifeste qu'il y a une liaison intime & une harmonie nécessaire entre les divers attributs de Dieu, & les devoirs de tout ce qu'il y a dans l'univers de créatures raisonnables. La considération de son éternité, de son infinité, de sa connoissance & de sa sagesse infinie nous doit remplir nécessairement des sentimens

de

de la plus vive admiration. Sa toute-présence nous doit tenir dans un perpétuel respect. L'autorité souveraine qu'il a sur nous, en tant que créateur, conservateur & gouverneur du monde, nous doit porter à avoir pour lui tous les sentimens possibles d'honneur & de respect, à lui rendre l'adoration qui lui est due, & à le servir de toutes les puissances de notre ame. Son unité ne nous permet d'adorer & de servir que lui seul. Sa puissance & sa justice nous sollicitent de le craindre. Sa bonté nous excite à l'aimer. Sa miséricorde & sa placabilité affermissent notre espérance. Sa véracité & son immutabilité sont les fondemens de la confiance, que nous avons en lui. L'existence qu'il nous a donnée & les facultés dont il a orné notre nature, nous dictent qu'il est tout-à-fait raisonnable, que nous employions cette existence & ces facultés à son service. Le sentiment de la dépendance continuelle dans laquelle nous sommes, & du besoin que nous avons de lui pour notre conser-

vation, nous dicte que nous devons lui adresser nos prieres. Tous les avantages dont nous jouissons, l'air que nous respirons, les alimens que nous mangeons, les pluyes du ciel qui arrosent nos campagnes, la fertilité de nos récoltes, en un mot toutes les bénédictions de la vie présente, & l'attente de celles qui sont encore à venir, nous obligent à une vive & sincère reconnoissance. (*a*) L'accord de ces choses & la liaison qu'elles ont entr'elles éclatent d'une manière aussi sensible, que la lumière du soleil, qui paroît dans son midi avec tout son éclat. De sorte que les créatures à qui la raison est échue en partage, qui s'efforcent de renverser cet ordre & de rompre cette connéxion nécessaire, tombent dans la plus grande absurdité, & dans la plus

(*a*) *Quem vero Astrorum Ordines, quem dierum noctiumque vicissitudines, quem mensium temperatio, quemque ea quæ gignantur nobis ad fruendum; non gratum esse cogant?* Cic. de Leg.

Vid. Etiam Arrian. Lib. I. cap. XVI.

affreuse dépravation, qu'il y ait au monde. Tout ce qu'il y a des créatures inanimées, & destituées de raison obéit par la nécessité de sa nature aux loix du créateur d'une manière constante & uniforme, & ne s'écarte jamais des fins pour lesquelles il a été fait. La créature, à qui Dieu a donné la raison en partage, & qu'il a ornée de la liberté, cette excellente faculté qui l'éleve infiniment au dessus de tous les autres Etres, fera-t-elle seule un mauvais usage de ce privilége insigne, & sera-t-elle la seule partie de la création, qui soit dans le désordre? Il y a certainement là dedans quelque chose qui tient du prodige. Je pose en fait que la vue d'un arbre planté dans un terroir fertile, continuellement humecté par la rosée du ciel, & échauffée par les rayons du Soleil, qui avec tout cela ne porte ni feuilles, ni fruits; n'est pas un objet à beaucoup près si irrégulier & si contraire à la nature, que de voir un Etre raisonnable, créé à l'image de Dieu, persuadé que Dieu fait

en sa faveur tout ce qu'un Etre infiniment bon peut faire pour le bien de ses créatures, négliger cependant de s'acquiter envers lui des devoirs, qui naissent néceſſairement de la rélation que la créature a avec son créateur.

La seconde branche de nos devoirs comprend ce que nous devons à notre prochain. La régle de la justice à l'égard de nos semblables consiste à rendre à chacun ce qui lui appartient & à faire dans toutes les circonstances pour le prochain, ce que nous souhaitons que le prochain faſſe pour nous en pareilles circonstances : en un mot elle nous enseigne, que nous devons contribuer de tout notre pouvoir au bien public & à la félicité commune du genre humain. La première partie de cette régle, c'est l'équité, & la seconde l'amour.

Les mêmes raisons qui nous obligent dans la spéculation de convenir que si une ligne est égale à une autre ligne, cette seconde est réciproquement égale à la première, nous obligent pareillement dans la pratique à faire pour les

autres, ce que nous voudrions que les autres fissent pour nous en pareille occasion. L'injustice est précisément dans la pratique, ce qu'est la fausseté & la contradiction dans la théorie. De part & d'autre l'absurdité est égale. Tout ce que mon prochain est obligé de faire pour moi, je suis obligé à mon tour de le faire pour lui en pareilles circonstances. Je ne saurois nier cette régle sans tomber dans une absurdité aussi palpable, que si ayant avoué que deux & trois sont égaux à cinq, je m'avisois de nier, que cinq ne sont pas égaux à deux & trois pris ensemble. Si donc le genre humain (*a*) n'étoit pas corrompû d'une manière étrange, s'il n'étoit pas entêté d'un grand nombre d'opinions erronées, & s'il ne se laissoit pas em-

(*a*) *Nihil est unum uni tam simile, tam par, quam omnes inter nosmetipsos sumus. Quod si dépravatio consuetudinum, si opinionum vanitas, non imbecillitatem animorum torqueret, & flecteret quocumque cœpisset; sui nemo tam similis esset, quam omnes sunt omnium —— & coleretur jus æque ab omnibus.* CIC. de Leg. Lib. I.

porter au torrent des mauvaises coutumes & des habitudes vicieuses, en dépit des plus pures & des plus claires lumières de la droite raison ; il est sur que l'équité universelle regneroit sans contradiction par tout le monde. Il est certain au moins que d'égal à égal elle ne manqueroit jamais d'être religieusement observée, puisque la proportion d'équité entre personnes égales est simple & sensible, & que ce que l'on peut dire d'un homme en particulier, on le peut dire également de tous les autres hommes. Il seroit aussi impossible qu'un homme (a) se portât, malgré la raison éternelle des choses, à rechercher le moindre petit avantage, au préjudice de son prochain ; qu'il est impossible qu'il donne les mains au ravissement des choses, qui lui sont nécessaires, pour satisfaire l'avarice ou l'ambition d'autrui. En un-

(a) *Hoc exigit ipsa naturæ ratio, quæ est Lex divina & humana ; cui parere qui velit, nunquam committat ut alienum appetat, & id quod alteri detraxerit, sibi assumat.* CIC. de Offic. Lib. III.

mot, les hommes n'auroient pas moins de honte de commettre une iniquité, qu'ils en ont de croire des choses contradictoires. J'avoue que les devoirs des supérieurs & des inférieurs, dans leurs différentes rélations, ne sont pas tout-à-fait si sensibles, & que la proportion d'équité des uns envers les autres est un peu plus embrouillée. Cependant si l'on fait une sérieuse attention aux rélations différentes, que les hommes ont entr'eux, l'on n'aura pas de peine à comprendre, sans autre régle que la régle générale, qui porte qu'il faut faire à autrui ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous mêmes, ce que les supérieurs doivent à leurs inférieurs, & ce que les inférieurs doivent à leurs supérieurs. Pour en avoir une idée juste, il faut toujours, lorsqu'il s'agit de ce à quoi nous sommes obligés envers les autres, peser au juste, & chaque circonstance de l'action, & chaque circonstance par où la personne différe de nous, & lorsqu'il est question des choses que nous sou-

haitons que les autres faſſent pour nous, il faut avoir toujours devant les yeux, ce que la pure raiſon nous dicte, qu'ils nous doivent, & ne pas écouter les conſeils que la paſſion ou l'intérêt propre nous donnent. Pour éclaircir ma penſée par un exemple, l'équité demande, que lorſqu'il s'agit d'un criminel, le magiſtrat, ſans faire attention aux mouvemens que la crainte ou l'amour propre pourroient exciter en lui, ſuppoſé qu'il ſe trouvât dans le cas, ou eſt le criminel qui comparoît devant lui, n'écoute que ce que la raiſon & le bien public demandent de lui dans la ſituation préſente. Il n'y a qu'à obſerver la même méthode, lorſqu'il s'agit des devoirs des peres & des enfans, des maîtres & des ſerviteurs, des princes & des ſujets, des habitans d'un pays & des étrangers, & l'on trouvera ſans peines ce à quoi chacun eſt obligé par la régle de l'équité, & de qu'elle manière il doit ſe comporter ſuivant les différentes rélations, dans leſquelles il ſe trouve. C'eſt dans la pratique conſ-

tante & uniforme de tous ces devoirs, à quoi les hommes ſont obligés les uns envers les autres, que conſiſte cette *juſtice univerſelle*, qui eſt le comble & la perfection de la vertu. Cette juſtice, dont les charmes ſont ſi grands, ſelon *Platon*, que les hommes en ſeroient enchantés, (*a*) s'ils pouvoient la contempler à découvert des yeux de la chair. Cette juſtice, qui, ſi elle étoit miſe exactement en pratique, feroit voir au monde la réalité des traits ingénieux, dont les anciens Poëtes ſe ſont ſervis pour peindre l'age dor. Cette juſtice, ſi belle & ſi aimable par elle-même, que ni les mouvemens des corps céleſtes, dont la régularité & l'harmonie ſont ſi admirables, ni la ſplendeur du ſoleil & des étoiles, ne contribuent pas tant à la beauté & à

(*a*) *Quæ ſi oculis cerneretur, mirabiles amores, ut ait Plato excitaret ſui.* CIC. de Offic. Lib. I.

Oculorum eſt in nobis ſenſus acerrimus, quibus ſapientiam non cernimus: quam illa ardentes amores excitaret ſui, ſi videretur! CIC. de Fin. Lib. II.

l'ornement du monde visible, que la pratique universelle de cette noble vertu contribueroit sans difficulté à la gloire & au bonheur du monde intelligible, & des créatures raisonnables, comme *Aristote* le dit très-élégamment. Cette justice enfin, si noble & si excellente en elle-même, que les plus éclairés & les plus sages d'entre les hommes ont décidé authentiquement que ni la vie elle-même, (*a*) ni tout ce que le monde a de plus beau & de plus ravissant, en un mot que tous les avantages de la terre pris ensemble ne sont rien en comparaison de cet heureux penchant, de cette belle disposition de l'ame, de laquelle, comme de sa source, découle la pratique de la justice universelle. Au contraire l'injustice, la violence, la fraude, l'oppression, la confusion universelle du juste & de l'injuste, la négligence, &

(*a*) *Non enim mihi est vita mea utilior, quam animi talis affectio, neminem ut violem commodi mei gratia.* Cic. de Offic. Lib. III.

le mépris des devoirs, qui naiſſent des différentes rélations que les hommes ont entr'eux, tout cela, dis-je, eſt la plus grande & la plus énorme dépravation dans laquelle des créatures rebelles & corrompues ſoyent capables de tomber. C'eſt ce que les plus injuſtes avouent ſans peine, toutes les fois qu'il leur arrive d'être la partie ſouffrante. (a) En un mot l'injuſtice, la tyrannie, la méchanceté ſont par rapport au monde raiſonnable & intelligible préciſément la même choſe, que ſeroit le ſoleil par rapport au monde matériel, ſi ce bel aſtre s'écartant de ſa courſe accoutumée, par laquelle la chaleur ſe répand dans toutes les parties de l'univers à proportion du beſoin qu'en

(a) *Juſtitiæ tanta vis, ut ne illi quidem qui maleficio & ſcelere paſcuntur, poſſint ſine ulla particula Juſtitiæ vivere. Nam qui eorum cuipiam, qui una latrocinantur, furatur aliquid, aut eripit, is ſibi ne in latrocinio quidem relinquit locum. Ille autem qui Archi-pirata dicitur, niſi æquabiliter prædam diſpertiat, aut occidetur à ſociis, aut relinquetur. Quin etiam leges latronum eſſe dicuntur, quibus pareant.* Cic. de Offic. II.

ont les divers Etres, qui le composent, s'approchoit si fort des uns qu'il les consumât par sa chaleur, & s'éloignoit si fort des autres, qu'il les laissât périr de froid. La seule différence que je trouve en ce point, c'est que le premier de ces désordres est infiniment plus considérable, que ne seroit le second. Car au lieu que l'on remarque dans l'un un déréglement volontaire, une étrange dépravation des créatures faites à l'image de Dieu, une violation des loix éternelles & immuables : vous ne trouvés dans l'autre qu'une simple catastrophe, qu'un changement de la structure du monde, qui est après tout arbitraire, & qui n'a pas été faite pour durer éternellement.

L'amour & la bienveillance envers tous les hommes, est la seconde branche des devoirs auxquels nous sommes obligés à l'égard de nos semblables. En effet nous ne sommes pas simplement tenus à être justes dans les commerces, qu'il nous arrive d'avoir avec notre prochain, mais il est aussi de notre devoir

de contribuer, autant qu'il nous est possible, au bien public & à la félicité commune du genre humain. Il est facile de prouver la nécessité indispensable de ce devoir par les principes déja établis. Car, s'il est vrai, comme on l'a fait voir ci-dessus, qu'il y ait une distinction naturelle & nécessaire entre le bien & le mal; s'il est convenable & dans l'ordre de la raison de s'appliquer à la pratique du bien, & de fuir le mal : s'il est convenable enfin & raisonnable de choisir toujours le parti, où le plus grand bien se rencontre; il est clair que toute créature raisonnable est obligée d'employer toutes les facultés que Dieu lui a données, à faire à ses semblables tout le bien, dont elle est capable, suivant la situation dans laquelle elle se trouve placée, & qu'elle doit imiter en ce point la bonté divine, qui se répand généralement sur tous les ouvrages de ses mains, & qui fait toujours ce qui est, à tout prendre, le meilleur & le plus expédient pour le bien général de l'univers. Or cet amour universel, dont je

parle, contribue évidemment à cette fin, aussi directement & aussi certainement qu'il est certain en mathématiques que plusieurs points mis bout à bout composent une ligne, ou en arithmétique que l'addition de deux nombres compose une somme, ou dans la physique qu'il y a de certains mouvemens qui servent à la conservation de certains corps, que d'autres mouvemens corromproient. (*a*) Les hommes en général sont si persuadés de cette vérité, que si vous en exceptés quelque petit nombre de scélerats, qui à force

(*a*) *Universaliter autem verum est, quod non certius fluxus puncti lineam producit, aut additio numerorum summam, quam quod benevolentia effectum præstat bonum.* CUMBERLAND de Leg. Nat. pag. 10.

Pari ratione ac (in Arithmeticis operationibus) *doctrinæ moralis veritas fundatur in immutabili cohærentia inter felicitatem summam quam hominum vires assequi valent, & actus benevolentiæ universalis.* Id. pag. 23.

Eadem est mensura boni malique, quæ mensura est veri falsique in proportionibus pronunciantibus de efficacia motuum ad rerum aliarum conservationem & corruptionem facientium. Id. Ibid. pag. 34.

de vices entaſſés les uns ſur les autres ont prodigieuſement corrompu leurs affections naturelles, il n'y a point d'obligation, dont les hommes s'acquittent avec plus de plaiſir & de ſatisfaction. (*a*) C'eſt un charme pour eux que de penſer qu'ils ont fait le plus grand bien qu'ils étoient capables de faire, qu'ils ſe ſont en quelque manière rendus ſemblables à Dieu par la pratique de la bienveillance univerſelle; qu'ils ont répondu à la fin, pour laquelle ils ont été créés, & rempli par conſequent les plus conſidérables & les plus ſacrés devoirs, que leur nature leur dicte. La conſidération de la nature de l'homme nous fournit une ſeconde preuve de l'o-

(*a*) *Anguſta admodum eſt circa noſtra tantummodo commoda, lætitiæ materia, ſed eadem erit ampliſſima, ſi aliorum omnium felicitas cordi nobis ſit. Quippe hæc ad illam, eandem habebit proportionem, quam habet immenſa beatitudo Dei, totiuſque humani generis, ad curtam illam fictæ felicitatis ſupellectilem, quam uni homini, eique invido & male volo, fortunæ bona poſſint ſuppeditare.* Id. Ibid. pag. 114.

bligation, qui nous eſt impoſée de nous appliquer à la pratique de ce devoir. Car outre cet amour propre naturel, ce ſoin de ſa propre conſervation, qui ſe trouve néceſſairement dans tous les hommes, & qui tient chés eux la première place, ils ont tous je ne ſçai quelle affection naturelle pour leurs enfans, pour leur poſtérité, & pour tous ceux qui ont avec eux quelque rélation de dépendance. Ils ont un penchant qui les porte à aimer ceux qui leur ſont unis par les liens du ſang ou de l'amitié. Et la ſituation des hommes ſur la terre étant telle, qu'ils ne ſauroient vivre agréablement, s'ils ſe trouvoient bornés & reſſerrés chacun dans ſa famille, ils ſont portés par leur pente naturelle à augmenter leur ſociété & le commerce qu'ils ont les uns avec les autres, en multipliant leurs affinités, en cultivant leurs amitiés par les bons offices, qu'ils ſe rendent les uns aux autres, & en établiſſant des ſociétés, par la communication du travail & des arts. C'eſt ainſi que de dégré en dégré

lès affections particuliéres passent à des familles entières, qu'elles embrassent ensuite des villes & des nations entières, & qu'elles se répandent enfin sur toute la masse du genre humain. (*a*) Le grand fondement & l'ame de la société & du commerce, que les hommes sont nécessairement obligés d'avoir les uns avec les autres, c'est l'amour mutuel & cette bienveillance universelle, dont je parle. Il n'y a rien au contraire dans le monde qui trouble davantage le genre humain & interrompe si fort son bonheur, que le manque d'amour des hommes les uns envers les autres. Or puisque les hommes sont si fort entrelassés les uns dans les autres, que sans les secours mutuels qu'ils se donnent, il n'y a point de douceur,

(*a*) *In omni honesto nihil est tam illustre, nec quod latius pateat, quàm conjunctio inter homines hominum, & quasi quædam societas & communicatio utilitatum, & ipsa charitas generis humani, quæ nata à primo sata, quo à parentibus nati diliguntur —— serpit sensim foras, cognationibus primum — deinde totius complexu gentis humanæ.* CIC. de Fin. Lib. V.

point de bonheur à espérer pour eux dans la vie ; puisqu'ils ont été faits pour vivre en société, & que la société leur est absolument nécessaire ; puisque le seul moyen de former cette société, & de la rendre durable après qu'elle est formée, c'est de s'aimer les uns les autres, & de ne pas s'écarter de cette bienveillance, qu'ils se doivent réciproquement ; & puis enfin, qu'à considérer les hommes en général, ils sont tous au niveau les uns des autres, qu'ils ont tous les mêmes désirs & les mêmes nécessités, qu'ils ont tous besoin de s'entresecourir les uns les autres, qu'ils sont également capables de jouir des avantages de la société : (*a*) il est évident, qu'il n'y a point d'homme que la loi de la nature, & la pente naturelle de son ame ne doive porter à se regarder (*b*) comme membre

---

(*a*) *Nihil est uni tam simile, tam par, quàm omnes inter nosmetipsos sumus*. Cic. de Leg. Lib. I.

(*b*) *Impellimur autem naturâ, ut prodesse velimus quam plurimis*. Id. de Fin. Lib. III.

de ce corps universel, qui est composé de toute la masse du genre humain ; qui ne doive compter qu'en cette qualité il est obligé de contribuer autant qu'en lui est, au bien public, (a) & à la félicité commune de ses semblables ; & qui ne soit par conséquent dans l'obligation d'avoir pour tous les hommes cette bienveillance universelle, cet amour mutuel, (b) dont il s'agit ici, puisque cet amour & cette bienveillance sont les plus surs moyens de parvenir à cette grande fin. Il ne peut donc sans pécher contre sa propre raison, & sans s'écarter des vues pour lesquelles il a été mis (c) au

(a) *Hominem esse quasi partem quandam civitatis & universi generis humani, eumque esse conjunctum cum hominibus humana quadam societate.* CIC. Quæst Academ. Lib. I.

(b) *Homines hominum causa sunt generati, ut ipsi inter se alii aliis prodesse possint.* CIC. de Offic. Lib. I.

Ad tuendos conservandos que homines hominem natum esse. Id. de Fin. Lib. III.

(c) *Ex quo efficitur, hominem naturæ obedientem, homini nocere non posse.* CIC. de Offic. Lib. III.

monde, faire du mal à perſonne, ni lui cauſer aucun dommage. Il ne peut pas même rendre injure pour injure, l'amour du bien public l'oblige au contraire à prendre dans ces occaſions les voyes de la douceur, pour aſſoupir les animoſités & ne lui permet pas de ſe vanger, puiſque la vangeance ne ſert qu'à aigrir le mal, & qu'à éterniſer les querelles. Enfin, pour tout dire en un mot, il doit *aimer ſon prochain* (a) *comme lui-même*, ce qui eſt le comble du devoir, dont je parle. C'eſt la déciſion de *Ciceron*, ce grand maître dans la ſcience de la morale, qui dans un ſiécle infiniment moins éclairé, que celui dans lequel *Hobbes* a vécu, a pourtant mieux connu que lui la nature & l'étendue des devoirs attachés originairement à la nature humaine.

En troiſiéme lieu la regle de la juſ-

(a) *Tum illud effici, quod quibusdam incredibile videatur, ſit autem neceſſarium, ut nihilo ſeſe plus quam alterum diligat.* CIC. de Leg. Lib. I.

tice, pour ce qui nous regarde nous-mêmes, porte : que chacun doit conſerver ſa vie, auſſi long-tems, qu'il lui eſt poſſible, qu'il doit avoir ſoin de ſe tenir toujours dans la ſituation de corps & d'eſprit, qui le met mieux en état de s'acquitter des devoirs, auſquels il eſt engagé : c'eſt-à-dire, qu'il doit être temperant, & tenir par là ſes appetits en bride : moderé dans ſes paſſions, & s'appliquer avec plaiſir & avec ardeur à remplir les devoirs de la profeſſion qu'il a embraſſée, & du poſte qu'il occupe dans le monde. Je dis que tout homme eſt obligé d'avoir ſoin de ſa vie & de la prolonger le plus, qu'il lui eſt poſſible. La raiſon en eſt évidente. On ne peut pas ravir légitimement, ce qu'on n'a pas donné. Dieu qui nous a mis au monde, qui eſt le ſeul qui ſache combien de tems nous y devons être, & qui connoit lui ſeul ſi la tâche, qu'il nous a donnée à faire, eſt achevée ; Dieu, dis-je eſt le ſeul à qui il appartient de juger du tems de notre délogement, le ſeul qui puiſſe légiti-

mement nous donner notre congé & notre démiſſion. *Platon*, *Ciceron*, & pluſieurs autres Philoſophes anciens ſe ſont ſervis de cet argument & l'ont mis dans un très-beau jour. Il eſt vrai que les anciens Stoïques *(a)* & les Déiſtes modernes ont ſoutenu le contraire, & que quelques uns d'entr'eux ont été aſſez fous pour ſe donner la mort à eux-mêmes. Mais ils n'ont jamais pu répondre à l'argument, dont je parle, ni en éluder la force. En effet, il y a tant de clarté, tant d'élégance, tant de force dans la manière, dont il a été propoſé par ces Philoſophes, que je viens de nommer, qu'il ſemble qu'il ne ſoit pas poſſible d'y rien ajouter. C'eſt pourquoi je me contenterai de rapporter leurs propres paroles. *Platon* introduit *Socrate* parlant de cette manière : *Nous ſommes tous* (b) *tant que nous ſommes, renfermés*

(*a*) Ils appelloient la mort qu'on ſe donne volontairement, une ſortie raiſonnable de la vie. Diog. Laert. l. 7. pag. 130.

(*b*) Plat. in Phæd.

par ordre de Dieu, dans une espèce de prison, il ne nous est pas permis ni de la rompre, ni de nous en échapper. Nous sommes à l'égard de Dieu ce qu'est un esclave à l'égard de son Maître. Et qui est-ce d'entre nous, qui ne croiroit avoir raison d'être faché, si quelqu'un de ses Esclaves se tuoit lui-même pour se soustraire à son service? Qui ne se croiroit en droit de le punir pour cet attentat, s'il en avoit le pouvoir? Ciceron tient le même langage, *Dieu*, dit-il, (a) *qui est notre souverain maître nous défend de sortir de ce monde sans son ordre. Et quoi qu'il n'y ait point d'homme sage, qui ne sorte avec joye de ces ténébres pour entrer dans la lumiere de l'autre vie, toutes les fois que Dieu lui*

(a) *Vetat enim ille dominans in nobis Deus, injussu hinc nos suo demigrare. Cùm vero causam justam Deus ipse dederit, næ ille medius fidius vir sapiens, lætus ex his tenebris in lucem illam excesserit. Nec tamen illa vincula carceris ruperit: leges enim vetant: sed tanquam à magistratu, aut ab aliqua potestate legitima, sic à Deo evocatus atque emissus exierit.* CIC. Tusc. Quæst. Lib. I.

en fournit une occasion favorable & juste : il se gardera pourtant bien de rompre sa prison, puisque les loix le lui défendent. Il attendra pour en sortir, qu'il plaise à Dieu de l'en retirer, comme un prisonnier, que le magistrat, ou quelque autre puissance légitime relâche. Il n'est pas permis aux vieillards, dit-il dans un autre endroit, (*a*) *ni d'être trop ardemment attachés à cette petite portion de vie, qui leur reste, ni de s'en défaire sans cause.* Pythagore *défend à l'homme d'abandonner son poste sans l'ordre du général, c'est-à-dire, de sortir de ce monde sans la permission de Dieu.* Il s'explique plus fortement & plus clairement encore dans un autre ouvrage. *A moins que Dieu*, dit-il (*b*)

(*a*) *Illud breve vitæ reliquum nec avide appetendum senibus, nec sine causa deserendum est. Vetatque Pythagoras, injussu imperatoris, id est, Dei, de præsidio & statione decedere.* Id. de Senect.

(*b*) *Ni enim Deus, istis te corporis custodiis liberaverit, huc tibi aditus patere non potest. —— Quare tibi & piis omnibus retinendus est animus in custodia corporis, nec injussu ejus, à*

dont

dont tout ce que votre vue apperçoit est le temple, ne vous tire lui-même de la prison de votre corps, l'entrée du ciel vous est fermée. Il faut donc que toutes les personnes pieuses sachent que leur ame doit demeurer dans la prison du corps, autant de tems, qu'il plaira à Dieu, qui la leur a donnée, & qu'il ne leur est pas permis de sortir de la vie sans ses ordres. Agir autrement, c'est abandonner le poste, que Dieu nous a assigné dans le genre humain. Enfin, voici comme parle *Arrien* un des plus excellens auteurs de l'antiquité. *Attendez*, dit-il, *le bon plaisir de Dieu. Lorsqu'il vous signifiera que sa volonté est que vous sortiés de votre station, vous devés l'abandonner sans peine. En attendant ne vous impatientés pas, demeurés dans le lieu, où il vous a placé. Attendés, & ne vous en allés pas hors de propos & sans raison.* Les raisons

quo ille est nobis datus, ex hominum vita migrandum est. Ne munus humanum assignatum à Deo defugisse videamini. CIC. Somn. Scipionis. Voi. Joseph. de Bello Judaico. Lib. 3.

que l'auteur de *la défenſe du meurtre de ſoi-même* a miſes en avant pour affoiblir l'argument, que je viens de propoſer, & qu'il a fait imprimer à la tête du livre intitulé, *les Oracles de la raiſon*, ſont ſi foibles & ſi pueriles, qu'il eſt aiſé de voir que l'auteur lui-même, qui les a propoſées, n'en étoit gueres perſuadé, & n'y pouvoit pas faire grand fonds. Il dit, par exemple, que la raiſon pourquoi une ſentinelle ne peut pas quitter ſon poſte ſans l'ordre de ſon commandant, c'eſt parce qu'elle s'eſt miſe volontairement dans le ſervice. Mais qui lui a dit que Dieu n'a pas un pouvoir légitime de preſcrire à ſes créatures tout ce qu'il lui plaît, ſans les conſulter & ſans attendre leur conſentement? Il dit encore qu'il y a pluſieurs voyes de chercher la mort qui ſont légitimes. Mais quoiqu'il ſoit très-vrai qu'un homme peut légitimement hazarder ſa vie pour le ſervice du public, il ne s'enſuit pas de-là qu'il lui ſoit permis de ſe donner de gayeté de cœur la mort à lui-même, toutes les

ſois qu'il croit avoir quelque ſujet de mécontentement. Mais il n'eſt pas néceſſaire d'inſiſter plus long-tems là-deſſus, puiſque l'Auteur lui-même s'eſt retracté publiquement, & qu'il a eu la bonne foi de publier qu'il avoit tort (a)

Je pourſuis donc, & je dis que les mêmes raiſons qui prouvent qu'un homme doit avoir ſoin de conſerver ſa vie prouvent pareillement qu'il ne doit rien negliger, pour tenir toujours ſes facultés en bon état. C'eſt-à-dire, qu'étant toujours en garde contre ſes paſſions & ſes convoitiſes, il ne doit rien oublier pour ſe tenir dans la ſituation d'eſprit & de corps la plus propre pour la pratique des devoirs, auſquels il eſt engagé. Car, comme il importe peu de ſavoir ſi un ſoldat a déſerté de ſon poſte, ou, ſi à force de boire il s'eſt mis dans l'incapacité de le garder: ainſi il

(a) Il avoit avancé ces paradoxes pour juſtifier ſon ami, Charles Blount Auteur des Oracles de la raiſon, qu'un déſeſpoir amoureux avoit porté à ſe donner la mort. Tr.

y a très-peu de différence, au moins pour ce tems-là, entre un homme qui s'ôte la vie, & celui qui se met dans l'impuissance d'en remplir les devoirs nécessaires, par son intempérance, ou par quelque excès de passion. Ce n'est pas même tout. Car l'intempérance & les passions déréglées ne mettent pas seulement un homme hors d'état de s'acquitter de ses devoirs; elles lui font donner tête baissée dans les crimes les plus énormes. En effet il n'est point de violence, point d'injustice, qu'un homme à qui l'intempérance, où la passion a fait perdre l'usage de la raison; ne soit capable de commettre. De sorte que toutes les raisons particuliéres; qui portent les hommes à s'abstenir des crimes les plus énormes, les doivent porter aussi à réprimer leurs passions & à refréner leurs désirs. Quiconque néglige de le faire, est toujours dans un danger éminent de tomber dans toute sorte d'excès. J'avoue que de toutes les choses de la vie il n'en est point de plus difficile, que la con-

quête des passions & des convoitises mauvaises : mais c'est une conquête, qui est d'une absolue nécessité. C'est même ce que l'homme peut faire de plus glorieux & de plus digne de lui. Enfin, les mêmes raisons qui nous obligent à ne pas abandonner de gayeté de cœur la vie, qui est le poste général que Dieu a assigné aux hommes, nous obligent aussi à nous acquitter avec soin & sans répugnance des devoirs attachés à la situation particuliére, dans laquelle la providence nous a placés, (quelle qu'elle puisse être) & au genre de vie, dont nous avons fait choix. Nous devons regarder sans envie & sans murmure, ceux que la providence a élevés ici bas à des postes plus éminens, que ceux que nous occupons ; & prendre garde que la trop grande ambition d'améliorer à l'avenir notre état, ne nous jette dans la négligence des devoirs de notre condition présente. Ce sont là les trois branches générales des devoirs de la morale, ou de la religion naturelle. De ceux-là découlent tous les au-

tres de moindre importance, & il n'eſt pas difficile de faire voir qu'ils en ſont des conſéquences naturelles.

5. J'ajoute que cette regle éternelle de juſtice dont je viens de donner un petit abregé, eſt la même choſe, que la droite raiſon, par laquelle l'homme eſt diſtingué principalement des bêtes, deſtituées d'intelligence. C'eſt cette *Loi de nature, dont l'étendue eſt univerſelle & la durée éternelle* (comme *Ciceron* le dit avec beaucoup de ſolidité & d'élégance.) Cette loi *qui ne peut être affoiblie par aucune autre Loi, à laquelle il n'eſt pas permis de déroger, & qui ne peut être entièrement abrogée.* (*a*) Cette loi *qui eſt plus ancienne que ni aucune loi écrite*, (*b*)

(*a*) *Eſt quidem vera lex, recta ratio naturæ congruens, diffuſa in omnes, conſtans, ſempiterna, quæ vocet ad officium jubendo, vetando à fraude deterreat. — Huic legi nec abrogari fas eſt, neque derogari ex hac aliquid licet, neque tota abrogari poteſt. Nec vero aut per ſenatum, aut per populum ſolvi hac lege poſſumus.* Cic. de Rep. Lib. I. Fragment.

(*b*) *Lex quæ ſeculis omnibus ante nata eſt; quam ſcripta Lex ulla, aut quam omninò Civitas conſtituta.* Cic. de Leg. Lib. I.

ni aucun gouvernement politique. Cette loi, *que l'esprit humain n'a point inventée, dont aucun peuple n'est l'auteur,* (a) *mais qui est éternelle, & à laquelle l'univers entier est soumis.* Cette loi, *qui a son fondement dans la nature des choses, qui n'a pas commencé à être loi par la promulgation que les hommes en ont faite; mais qui est aussi ancienne que Dieu lui-même. De sorte que, supposé qu'à* Rome *il n'y eût point eu de loi écrite contre ceux qui violent les femmes,* Tarquin *n'auroit pas laissé de pécher contre cette loi éternelle, lorsqu'il viola* Lucrece. (b) Cette loi,

(a) *Legem, neque hominum ingeniis excogitatam, neque scitum aliquod esse populorum, sed æternum quiddam, quod universum mundum regat.* CIC. de Leg. II.

(b) *Nec si regnante* Tarquinio, *nulla erat Romæ scripta Lex de stupris, idcirco non contra illam. Legem sempiternam Sextus* Tarquinius *vim* Lucretiæ *attulit. Erat enim ratio profecta à rerum natura, & ad recte faciendum impellens, & à delicto avocans: quæ non tum denique incipit Lex esse cùm scripta est, sed tùm cùm orta est. Orta autem simul est cùm mente divina.* CIC. de Leg. Lib. II.

enfin, dont (*a*) un moderne dit très justement, *qu'il n'y a pas plus d'uniformité parmi les animaux dans le mouvement de leur cœur & de leurs arteres, & qu'il n'y a pas un plus grand accord parmi les hommes dans le jugement qu'ils portent sur la splendeur du soleil, qu'il y en a sur la bonté des régles qu'elle prescrit.* J'avoue qu'il y a de certains cas embrouillés, où les bornes précises du juste & de l'injuste ne sont pas fort faciles à déterminer, comme je l'ai remarqué ci-dessus. J'avoue qu'il y en a quelque peu d'autres dans lesquels certaines nations barbares ne s'accordent pas avec le reste du monde. On en voit en effet qui ont des loix & des coutumes contraires les unes aux autres. Cette varieté de loix & de coutumes a fourni à quelqu'un la

(*a*) *In judicio de bonitate harum rerum, æquò omnes ubique conveniunt, ac omnia animalia in motu cordis & arteriarum pulsu, aut omnes homines in opinione de nivis candore, & splendore solis.* CUMBERL. de Leg. Nat. pag. 167.

matiere d'une objection contre la distinction naturelle entre le bien & le mal moral. Mais cette objection est la foiblesse même. Car il n'y a rien dans cette diversité, *qui renverse le consentement universel du genre humain sur la nature du bien en général.* (a) *Il en*

(a) *Hoc tamen non magis tollit consensum hominum de generali natura boni, — quam levis vultuum diversitas tollit convenientiam inter homines in communi hominum definitione; aut similitudinem inter eos in partium principalium conformatione & usu. Nulla gens est, quæ non sentiat actus Deum diligendi. — Nulla gens non sentit gratitudinem erga parentes & benefactores toti humano generi salutarem esse. Nulla temperamentorum diversitas facit ut quisquam non bonum sentiat esse universis, ut singulorum innocentium vitæ, membra, & libertas conserventur;* CUMBERLAND. de Leg. Nat. pag. 166.

Hobbes parle à peu près sur le même ton, quoiqu'en parlant ainsi, il s'écarte de ses principes. *Neque enim*, dit-il, *an honorifice de Deo sentiendum sit, neque an sit amandus, timendus, colendus dubitari potest. Sunt enim hæc religionum per omnes gentes communia — Deum eo ipso quod homines fecerit rationales, hoc illis præcepisse, & cordibus omnium inscripsisse, ne quisquam cuiquam faceret, quod alium sibi facere iniquum duceret.* HOBBES. de Hom. cap. 14.

est tout comme de la variété des traits du visage, qui n'empêche pas que les hommes en général ne se ressemblent tous. quelque difference en effet que l'on trouve dans les loix de quelques nations particuliéres, elles ne laissent pas de s'accorder toutes dans l'essentiel. *Il n'y a point de nation qui n'ait reconnu qu'il falloit aimer Dieu il n'y en a point qui n'ait cru qu'il est nécessaire d'avoir de la reconnoissance pour ceux qui nous ont mis au monde, & pour ceux qui nous ont fait du bien. Il n'y a point de diversité de tempérament, qui empêche que les hommes ne s'accordent à croire qu'on fait une bonne action lorsqu'on conserve les biens, les membres & la liberté d'une personne innocente, &c.* C'est outre cela cette loi naturelle, qui ayant son fondement dans la raison éternelle des choses, est aussi immuable, que les vérités mathématiques, ou arithmétiques, que la lumiére & les ténébres, que le doux & l'amer, que le bien & le mal physique. *L'observation de cette loi est en elle-mê-*

me digne de louange, (*a*) *quand bien même personne ne la loueroit*. Il est aussi absurde de supposer qu'elle dépend de l'opinion des hommes, & des coutumes des nations, & que ce qui porte le nom de vertu parmi les hommes, est une affaire de pure imagination & de mode ; *qu'il est absurde de dire que la fécondité d'un arbre ou la force d'un cheval*, (*b*) *ne sont pas des choses réelles* ; *qu'elles n'existent que dans l'opinion de ceux qui en jugent*. En un mot, si cette loi tiroit son origine des hommes, si c'étoit à eux qu'elle dût toute son autorité, & s'il étoit en leur pouvoir de la changer, comme bon leur semble : qui ne voit, que tous les ordres des plus cruels tyrans seroient aussi légitimes & aussi justes, (*c*) que

(*a*) *Quod vere dicimus, etiamsi à nullo laudetur ; laudabile esse natura.* CIC. de Offic. Lib. I.

(*b*) *Hæc autem in opinione existimare, non in natura ponere, dementis est. Nam nec arboris nec equi virtus, in opinione sita est, sed in natura.* CIC. de Leg. Lib. I.

(*c*) *Jam vero stultissimum illud, existimare*

les loix qui passent dans le monde pour les plus sages ? *En ce cas, le meurtre, le vol de grand chemin, l'adultere, la supposition de faux testamens & de faux contracts, pourroient devenir légitimes par l'approbation d'une folle multitude. Si les suffrages & les loix d'une foule insensée ont tant de pouvoir*, dit admirablement bien Ciceron, (*a*) *qu'elle puisse changer à son bon plaisir la nature des choses : d'où vient que les hommes n'ont pas fait une loi, qui or-*

---

omnia justa esse quæ scita sint in populorum institutis aut legibus. Etiamne si quæ sunt Tyrannorum leges, si triginta illi Athenis leges imposuisse voluissent, aut si omnes Athenienses delectarentur tyrannicis legibus, num idcirco hæ leges justæ haberentur ? Cic. de Leg. Lib. I.

(*a*) *Quod si populorum jussis, si Principum decretis, si sententiis judicium, jura constituerentur ; jus esset latrocinari, jus, adulterare jus, testamenta falsa supponere, si hæc suffragiis aut scitis multitudinis probarentur. Quæ si tanta potentia est stultorum sententiis atque jussis, ut eorum suffragiis rerum natura vertatur ; cur non sanciunt, ut quæ mala perniciosaque sunt habeantur pro bonis & salutaribus ? aut cur, cum jus ex injuria lex facere possit, bonum eadem facere non possit*. Id. Ibid.

donne

donne que ce qui est mauvais & contraire à la santé, devienne à l'avenir bon & salutaire ? D'où vient qu'ayant le pouvoir de rendre juste, ce qui étoit injuste, ils n'ont pas aussi celui de faire que ce qui est mauvais, devienne bon ?

6. Je poursuis & je dis que cette loi naturelle, qui est supérieure à toute autorité humaine & qui en est indépendante, oblige aussi antecédemment (*a*) à la déclaration positive, que Dieu a faite que c'étoit sa volonté, & au commandement exprès, qu'il a donné aux hommes de s'y conformer. Car comme l'addition de certains nombres compose nécessairement une certaine somme, & comme certaines opérations géométriques & méchaniques donnent constamment la solution de certains problêmes & de certaines propositions (*b*)

(*a*) *Virtutis & vitiorum, sine ulla divina ratione grave ipsius conscientiæ pondus est.* Cic. de Nat. Deor. Lib. III.

(*b*) *Denique ne quis obligationem legum naturalium, arbitrariam & mutabilem à nobis*

ainſi en matière de morale il y a de certaines rélations des choſes, qui ſont néceſſaires & immuables, & qui bien loin de devoir leur origine à un établiſſement poſitif & arbitraire, ſont de leur nature d'une néceſſité éternelle. Par exemple, comme en fait de ſens, *une choſe n'eſt pas viſible, parce qu'on la voit, mais qu'on la voit parce qu'elle eſt viſible*: ainſi en matière de morale, (*a*) *les choſes ne ſont pas bonnes & ſaintes, parce qu'elles ſont commandées, mais Dieu les a commandées, parce qu'elles ſont bonnes & ſaintes.*

---

fingi ſuſpicetur; hoc adjiciendum cenſui; virtutum exercitium, habere rationem medii neceſſarii ad finem, (ſepoſita conſideratione imperii divini) manente rerum natura tali qualis nunc eſt. Hoc *autem intelligo, uti plerique omnes agnoſcunt, additionem duarum unitatum duabus prius poſitis neceſſario conſtituere numerum quaternarium; aut uti praxes Geometricæ & Mechaniæ, problemata propoſita ſolvunt immutabiter; adèo ut nec ſapientia, nec voluntas divina cogitari poſſit quicquam in contrarium conſtituere poſſe.* CUMBERL. de Leg. Nat. pag. 231.

(*a*) PLAT. in Eutyphr.

J'avoue que l'existence de ces choses, dont nous examinons les proportions & les rélations, dépend entiérement de la volonté libre & du bon plaisir de Dieu, qui peut créer des Etres & les anéantir, quand il lui plaît. Mais quand une fois les choses sont créées, tandis que Dieu trouve à propos de leur laisser l'existence, qu'il leur a donnée, les proportions, qu'elles ont entr'elles, (qui sont d'une éternelle nécessité considérées dans un sens abstrait,) sont aussi absolument invariables en elles-mêmes. De-là vient que Dieu lui-même, tout élevé qu'il est au dessus de tout ce qui existe, en possession de donner la loi à tout l'univers, & de ne la recevoir de personne, ne dédaigne pourtant pas de suivre la régle de l'équité & de la bonté ; & d'y conformer tout ce qu'il fait dans le gouvernement du monde. Il en appelle même quelquefois aux hommes, & il soumet en quelque manière à leur jugement la rectitude & la justice de ses actions. *Ezech*, XVIII. Les perfections infinies

de ſa nature le mettent dans une eſpéce de néceſſité, comme je l'ai déja prouvé, d'avoir cette Loi perpetuellement devant les yeux. C'eſt même dans les régles de cette loi éternelle, & non pas dans ſa puiſſance infinie, qu'il faut chercher le véritable fondement de l'empire qu'il exerce ſur les ouvrages de ſes mains, comme un ſçavant Prélat Anglois l'a parfaitement bien prouvé (*a*). Or les mêmes raiſons qui por-

(*a*) *Dictamina Divini intellectus ſanciuntur in leges apud ipſum valituras, per immutabilitatem ſuarum perfectionum.* CUMBERL. de Leg. Nat. pag. 343.

Solebam ipſe quidem, cum aliis plurimis, antequam dominii juriſque omnis originem univerſaliter & diſtincte conſideraſſem, dominium Dei, in creationem, velut integram ejus originem, reſolvere. Verum &c. — in hanc tandem conceſſi ſententiam, dominium Dei eſſe jus vel poteſtatem ei à ſua, ſapientia & bonitate, velut à lege, datam ad regimen eorum omnium quæ ab ipſo unquam creata fuerint vel creabuntur. — Nec poterit quiſquam merito conqueri, dominium Dei intra nimis anguſtos limites hac explicatione coerceri, qua hoc unum dicitur, illius nullam partem conſiſtere in poteſtate quicquam faciendi contra finem optimum, bonum commune. Id. pag. 345. 346.

tent Dieu, tout indépendant qu'il eſt, à conformer toutes ſes actions à la régle éternelle de la juſtice & de la bonté, doivent porter auſſi toutes les créatures intelligentes à prendre cette régle pour le modéle de leur conduite, chacune dans la ſituation où elle ſe trouve placée, quand bien même on ſuppoſeroit que Dieu n'auroit donné aucun précepte poſitif, pour ſignifier aux hommes que cette régle s'accorde avec ſa volonté. Preuve de cela, c'eſt qu'il s'eſt trouvé des gens dans tous les ſiécles du paganiſme, qui ont eu de grands ſentimens de droiture & qui ont été pleinement perſuadés de l'immutabilité de

---

Contra autem, Hobbiana *reſolutio dominii divini in potentiam ejus irreſiſtibilem adeo aperte ducit ad &c. — ut mihi dubium non ſit illud ab eo fictum eſſe, Deoque attributum, in eum tantum finem, ut juri ſuo omnium in omnia patrocinaretur,* Id. pag. 344.

Nos è contrario, fontem indicavimus, ex quo demonſtrari poteſt, juſtitiam univerſalem, omnemque adeo virtutem moralem, quæ in rectore requiritur, in Deo præ cæteris refulgere, eadem plane methodo, qua homines ad eas excolendas obligari oſtendemus. Id. pag. 347.

plusieurs devoirs de la morale, quoique, faute d'une bonne philosophie, ils eussent des idées obscures & fausses des attributs de Dieu, & que leur erreur en ce point ne leur permit pas de parvenir à une connoissance claire & certaine de sa volonté. Mais cette observation, qui, dans un discours comme celui-ci, doit nécessairement trouver sa place, ne peut pas être d'un grand usage à des gens pleinement persuadés, comme nous sommes, que tous les devoirs de la morale, éternels & immuables par eux-mêmes, ont outre cela été prescrits aux hommes par une loi expresse & positive. C'est ce que nous examinerons plus particuliérement en son lieu.

7. Enfin je dis que cette loi naturelle est pleinement obligatoire, antécedemment à toute vue de récompense ou de punition personnelle, soit que cette récompense & cette punition soient des conséquences naturelles du soin qu'on prend d'observer cette loi, ou de la négligence qu'on a pour elle, soit qu'el-

les y ayent été annexées en vertu d'un réglement positif. C'est encore ici une vérité très-évidente. Car si le bien & le mal, le juste & l'injuste, la convénance ou la disconvenance de certaines actions, sont des choses, comme je l'ai fait voir ci-dessus, qui ont leur fondement dans la nature même, & cela originairement, éternellement, & nécessairement, il est clair que la vue des peines & des récompenses, qui est postérieure à toutes ces autres considérations, que j'ai rapportées, & qui ne change rien au fonds dans la nature des choses, ne sauroit être la cause première & originale, qui fait que la loi est obligatoire. Elle ne fait que lui donner plus de poids, & qu'animer les hommes à pratiquer des devoirs, dont la droite raison leur a déja fait voir l'excellence & la nécessité. Tout homme, qui a des idées saines de la distinction entre le bien & le mal moral, conviendra sans peine que la vertu & la bonté sont des choses aimables par elles-mê-

mes. (*a*) & dont la beauté intérieure eſt telle qu'elles méritent qu'on les pratique, dût-on n'en retirer aucun profit. Au contraire, la cruauté, la violence, l'oppreſſion, la fraude, l'injuſtice, lui paroîtront ſi haiſſables en elles-mêmes, qu'il avouera qu'il n'y a aucun de ces crimes qu'il ne doive fuir de tout ſon pouvoir, quand bien même il pourroit avoir une aſſurance poſitive qu'il ne court aucun riſque en les pratiquant. C'eſt ce que *Ciceron* exprime encore admirablement bien. *La vertu*, dit-il, *eſt une choſe* (*b*) *louable, & déſirable*

(*a*) *Digna itaque ſunt, quæ propter intrinſecum ſibi perfectionem appetantur, etiamſi nulla eſſet naturæ Lex quæ illas imperaret.* CUMBERL. de Leg. Nat. pag. 181.

Vide etiam Philemonis *Fragmenta.*

(*b*) *Honeſtum id intelligimus, quod tale eſt, ut detracta omni utilitate, ſine ullis præmiis fructibusque, per ſe ipſum jure poſſit laudari.* CIC. de Fin. Lib. II.

Atque hæc omnia propter ſe ſolum, ut nihil adjungatur emolumenti, petenda ſunt. Id. de Inv. I. II.

Nihil eſt de quo minus dubitari poſſit, quam & honeſta expetenda per ſe & eadem modo turpia per ſe eſſe fugienda. Id. de Fin. Lib. III.

par elle-même, quand même il n'en reviendroit aucun profit. Les gens de bien, ajoute-t-il, *font une infinité de choses, uniquement à cause qu'elles sont bonnes, justes & honnêtes, sans se mettre en peine de sçavoir, s'il leur en reviendra quelque avantage.* (a) *Le vice au contraire est si odieux de sa nature qu'il n'y a point d'homme, tant soit peu philosophe, qui ne doive fuir l'avarice, l'injustice,* (b) *la convoitise, l'incontinence,*

(a) *Jus & omne honestum sponte est expetendum. Etenim omnes viri boni, ipsam æquitatem & jus ipsum amant.* Id. de Leg. Lib. I.

Optimi quique permulta ob eam unam causam faciunt, quia decet, quia rectum, quia honestum est; etsi nullum consecuturum emolumentum vident. Id. de Fin. Lib. II.

(b) *Satis enim nobis, si modo aliquid in Philosophia profecimus, persuasum esse debet si omnes Deos homines que celare possimus; nihil tamen avare, nihil injuste, nihil libidinose, nihil incontinenter esse faciendum.* Id. de Offic. Lib. III.

Si nemo sciturus, nemo ne suspicaturus quidem sit, quum aliquid divitiarum, potentiæ, Dominationis, libidinis causa feceris: si id Diis hominibusque futurum semper sit ignotum, sisne facturus. Id. Ibid.

quand même il feroit sûr de cacher fes vices à Dieu & aux hommes. Un homme de bien, dit-t-il encore, *eût-il le fecret de s'approprier le bien de fon prochain en remuant fimplement les doigts, fe fera un fcrupule de le mettre en pratique*, (a) *fuppofé même qu'il fût en état de le faire fans crainte d'en être foupçonné. Il n'y a même rien en cela qui doive paroître admirable, fi ce n'eft à ceux qui ignorent ce que c'eft qu'un homme de bien.* Il ne faut pas s'imaginer au refte qu'un méchant homme puiffe cacher fes actions aux yeux de Dieu. Ce n'eft que pour mettre dans un plus grand jour la diftinction naturelle entre le bien & le mal, qu'on fait de femblables fuppofitions.

Ce que je viens de dire eft très-clair. On auroit tort pourtant d'inférer de là

(a) *Itaque fi vir bonus habeat hanc vim, ut fi digitis concrepuerit, poffit in locupletum teftamenta nomen ejus irrepere; hac vi non utatur, ne fi exploratum habeat id omnino neminem unquam fufpicaturum. — Hoc qui admiratur, is fe, quid fit vir bonus, nefcire fatetur.* Id. de Offic Lib. III.

qu'un homme de bien ne doit avoir aucun égard aux peines & aux récompenſes, ou, que les peines & les récompenſes ne ſont pas néceſſaires, pour porter les hommes dans ce monde à la pratique de la vertu & de la juſtice. Il eſt vrai qu'il y a entre la vertu & le vice une diſtinction néceſſaire & éternelle. Il eſt certain que la vertu mérite par elle-même d'être aimée & pratiquée, & que le vice au contraire doit être fui ſur toutes choſes. Il eſt certain enfin que telles doivent être les diſpoſitions de l'homme à l'égard de la vertu & du vice, quand bien même il ſeroit sûr qu'en ſon particulier il n'auroit rien à gagner, ou à perdre en s'attachant à l'un plutôt qu'à l'autre. Si telle étoit réellement la ſituation d'eſprit & du cœur du genre humain, il eſt certain qu'il faudroit avoir une ame horriblement dépravée, pour balancer un ſeul moment ſur le choix de l'un ou de l'autre de ces deux partis. Mais il s'en faut bien que les choſes n'en ſoient ſur ce pied-là dans le monde. De la ma-

nière dont le monde eſt maintenant bâti, il eſt inutile de demander ſi l'homme prendra le parti de la vertu pour l'amour de la vertu même, toute attente de récompenſe ou de punition miſe à part. Car qui ne ſait que la pratique du vice eſt ordinairement accompagnée de profit & de plaiſir, deux puiſſans attraits, qui donnent facilement le branle à nos actions; & que la pratique de la vertu méne au contraire aux plus grandes calamités, & quelquefois même à la mort. Or cela change beaucoup l'état de la queſtion, fait pancher évidemment la balance du côté du vice, & montre la néceſſité des récompenſes & des peines. Car, quoique la vertu ſoit inconteſtablement préférable au vice, indépendemment des récompenſes qui y ſont attachées; elle n'eſt pourtant pas ſuffiſante à elle-même, ni capable de ſoûtenir un homme au milieu des ſouffrances & contre la crainte de la mort, ſi vous lui ôtés l'eſpérance d'une rémunération future. Les Stoïciens enſeignoient le contraire,

ils prétendoient que le souverain bien consistoit dans la pratique de la vertu, & qu'elle étoit seule suffisante pour rendre l'homme heureux au milieu de toutes les calamités, ausquelles il se trouve exposé sur la terre. Il faut avouer que ces philosophes ont parfaitement bien plaidé la cause de la vertu. Ils ont bien vu que sa beauté étoit intérieure, fondée sur la nature même des choses, & indépendante de toute circonstance extérieure. De là ils ont conclu que la vertu étoit aimable par elle-même, sans aucun égard aux avantages qu'elle est capable de procurer ; & que les disgraces qui l'accompagnent ne peuvent diminuer en rien sa beauté intérieure, & ne doivent pas empêcher qu'elle ne fasse toujours l'objet de nos plus ardens désirs. Imbus de ces principes, ils ont été obligés de soutenir, pour ne se pas contredire, que la pratique de la vertu porte toujours avec elle sa propre récompense ; & que les plaisirs qu'elle donne, dédomagent amplement des plus grandes souffrances

du monde. Il falloit bien qu'ils priſſent ce parti, dans l'ignorance, où ils étoient, touchant une vie avenir dans laquelle la vertu ſera récompenſée. Il eſt vrai que les plus éclairés, d'entr'eux ont eſperé cet heureux avenir, & qu'ils en ont parlé (*a*) comme d'une choſe probable, mais ce n'étoit après tout que des conjectures, ſur leſquelles ils ne pouvoient pas faire grand fonds. Ils diſoient donc, conformément à leurs principes, que la vertu étoit infiniment préférable à tous les plaiſirs criminels, dont on peut jouir dans le monde. (*b*) Ils ajoutoient qu'un homme à qui on donneroit le choix ou de

---

(*a*) *Mors quam pertimeſcimus ac recuſamus, intermittit vitam, non eripit. Veniet iterum qui nos in lucem reponat dies.* Senec. Epiſt. Ep. XXXVI.

Cogitemus ergo, Lucili *cariſſime*; *cito nos eo perventuros, quo illum* (Flaccum) *perveniſſe mœremus. Et fortaſſe, (ſi modo ſapientum vera fama eſt recipitque nos locus aliquis) quem putamus periiſſe, præmiſſus eſt.* Id. Epiſt. LXIII.

(*b*) *Eſt autem unus dies bene & ex præceptis tuis actus, peccanti immortalitati anteponendus.* Cic. Tuſcul. Quæſt. Lib. V.

jouir sans vertu de tout ce qui peut rendre un homme heureux ici bas, ou de mener une vie vertueuse, mais traversée par les plus cruelles calamités, ne devroit pas hésiter un seul moment à se déterminer pour la dernière de ces choses. (*a*) On ne peut pas même leur réfuser cette justice, de confesser qu'il s'en est trouvé parmi eux, dont la vie n'a point démenti ces grands sentimens. Témoin ce Regulus, si fameux, dans

(*a*) *Quæro si duo sint, quorum alter optimus vir, æquissimus, summa justitia, singulari fide: alter insigni scelere & audacia: & si in eo errore sit civitas, ut bonum illum virum, sceleratum, facinorosum, nefarium putet; contra autem qui sit improbissimus, existimet esse summa probitate ac fide: proque hac opinione civium, bonus ille vir vexetur, rapiatur, manus ei auferantur, effodiantur oculi, damnetur, vinciatur, uratur, exterminetur, egeat; postremo omnibus miserrimus esse videatur. Contra autem, ille improbus laudetur, colatur, ab omnibus diligatur, omnes ad eum honores, omnia imperia, omnes opes, omnes denique copiæ conferantur, vir denique optimus omnium æstimatione, & dignissimus omni fortuna judicetur: quis tandem erit tam demens, quis dubitet, utrum se esse malit.* CIC. de Republ. Lib. III. Fragment.

les histoires anciennes, pour avoir mieux aimé mourir du plus cruel de tous les supplices, que de violer la foi promise à ses ennemis. Mais qui ne voit, après tout, que de la manière dont les hommes sont faits, si vous leur ôtés l'espoir de la récompense, vous éteignés leur ardeur pour la pratique de la vertu? Rien n'est plus beau, ni plus grand que ce langage des Stoïciens; mais le mal est que ce ne sont que des paroles sans réalité. Le petit nombre de ceux qui ont agi, comme ils ont parlé, n'a pas eu grande influence sur le reste du monde. Il ne faut pas attendre des hommes en général qu'ils renoncent aux plaisirs de la vie, & à la vie même, à moins qu'ils ne soient soutenus par l'espérance d'un meilleur sort dans une vie avenir. De sorte que, supposé que les hommes n'ayent aucune récompense à espérer pour l'avenir, il faudra dire que Dieu leur a donné des facultés, qui les mettent dans la nécessité d'approuver la vertu, sans leur fournir des motifs suffisans

pour les animer à la ſuivre. Cette difficulté inexplicable auroit dû porter les philoſophes à avoir une ferme perſuaſion des peines & des récompenſes d'une vie avenir, ſans quoi tout leur ſyſtême de morale tombe néceſſairement en ruine. Et ce point, ſi néceſſaire & ſi important au genre humain, n'ayant pas été révelé d'une manière claire, directe & univerſelle, auroit dû les mener de conſéquence en conſéquence à d'autres vérités, dont j'aurai occaſion de parler en détail dans la ſuite.

CHAPITRE IV.

Ou l'on fait voir l'abſurdité du ſyſtême de Hobbes *touchant l'origine du Droit.*

APrès tout ce que je viens de dire dans le chapitre précedent, il eſt aiſé de voir que le ſyſtême de *Hobbes* eſt la choſe du monde la plus foible & la plus fauſſe. Il prétend qu'originairement & dans la nature des choſes, il

n'y a aucune diſtinction entre le bien & le mal, le juſte & l'injuſte. Il ſoutient que l'homme, conſidéré dans ſon état naturel, antécedemment aux conventions faites avec les autres hommes, n'eſt pas obligé à leur vouloir du bien, ni à aucun autre devoir, quel qu'il puiſſe être. Il prétend enfin qu'il n'apartient qu'à ceux qui gouvernent de décider, ſi une choſe eſt juſte ou injuſte, & que rout roule en ce point ſur leur autorité, & ſur les loix poſitives, (*a*) qu'ils font. Je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire d'entrer ici dans un long détail, pour faire voir l'abſurdité de ces propoſitions. Je penſe avoir prouvé dans le chapitre précédent le contraire d'une manière démonſtiatlve. Je me contenterai donc de faire ici quelques remarques, qui ſerviront à faire voir que les principes ſur leſquels *Hobbes* a bâti

(*a*) On attribue ce ſentiment à Archelaus maître de Socrate. Diog. Laert. lib. 2. par 16. Voi. un paſſage d'Ariſtote, cité ci-deſſus p. 69. R. T.

tout son systême, ménent à des conséquences affreuses, & dont l'absurdité saute aux yeux.

Premièrement tout le systême de *Hobbes* roule sur ce principe : que (*a*) *tous les hommes étant égaux par nature, & tous portés naturellement à désirer les mêmes choses, ont tous un même droit* (*b*) *de s'aproprier tout ce qu'ils trouvent à leur bienséance, qu'ils aspirent tous à exercer un pouvoir absolu sur les autres hommes, & qu'ils peuvent justement mettre en œuvre tous les moyens possibles pour parvenir à ce pouvoir suprême, s'emparer du bien d'autrui par force, & ôter la vie sans scrupule à quiconque se trouve dans*

(*a*) *Ab æqualitate naturæ oritur unicuique ea, quæ cupit, acquirendi spes.* Leviath. cap. XIII.

(*b*) *Natura dedit* unicuique jus in omnia. *Hoc est, in statu mere naturali, sive antequam homines ullis pactis sese invicem obstrinxissent, unicuique licebat facere quæcumque & in quoscumque libebat; & possidere, uti, frui omnibus, quæ volebat & poterat.* De Cive. c. I. par. 10.

leur chemin. Or il n'y a point de différence entre ce langage, & celui d'un homme qui soutiendroit que le tout n'est pas plus grand que sa partie, ou qu'un corps peut être présent en un million de lieux à la fois. Car, dire qu'un homme a un droit absolu aux mêmes choses individuelles, ausquelles un autre homme a pareillement le même droit, c'est dire en effet, qu'un droit peut être contradictoire à un autre droit, c'est-à-dire, qu'une chose peut être juste, & injuste en même tems. (*a*) Par exemple, si tout homme a le droit de conserver sa propre vie, il est évident que je ne puis avoir aucun droit de la lui ravir, à moins qu'il ne soit déchu de son droit, en entreprenant (*b*) de

(*b*) *Si impossible sit singulis, omnes & omnia sibimet subjicere; ratio quæ hunc finem proponit singulis qui uni tantum contingere potest, sæpius quam millies proponeret impossibile & semel tantum possibile.* CUMBERL. de L. N. 217.

(*b*) *Nec potest cujusquam jus seu libertas ab ulla lege relicta, eo extendere; ut liceat oppugnare ea, quæ aliis eadem Lege imperantur facienda.* Id. pag. 219.

m'ôter la mienne. Autrement, je pourrois avoir droit de faire une chose, que je ne saurois faire après tout sans injustice, puisque pour la faire je serois obligé de violer le droit d'autrui : ce qui est la plus grande de toutes les absurdités. Voici donc en un mot ce que c'est. Chaque homme, considéré dans l'état d'égalité & de nature, où *Hobbes* le pose, ayant un droit égal à la conservation de sa propre vie, doit évidemment avoir un pareil droit à une portion égale de toutes les choses nécessaires à la conservation, ou à la commodité de cette même vie. Il est donc si peu vrai que chaque homme ait originairement le droit de s'approprier toutes choses, qu'il est au contraire très-clair que quiconque entreprend de se rendre maître d'une plus grande portion, que celle à laquelle il a droit de prétendre, tombe dans une injustice, & se rend responsable de tout le mal qui en arrive, à moins qu'il ne le fasse du consentement des autres hommes, & pour des raisons de bien public.

2. *Hobbes* n'a pu esquiver cette première absurdité, qu'en tombant dans une seconde. Car il a été obligé de soutenir que, *puisque de l'aveu de tout le monde chaque particulier a droit de défendre sa vie, & par conséquent de faire tout ce qu'il juge nécessaire pour la conserver, & puisque dans l'état de nature les hommes doivent nécessairement être soupçonneux, jaloux les uns des autres, & perpétuellement en garde contre les usurpations des autres hommes,* (a) *le soin que chacun doit prendre de sa propre conservation, l'autorise à prévenir les autres hommes;* (b) *qu'il peut les opprimer & les détruire, soit en leur tendant des embuches, soit en les attaquant à force ouverte*, il ajoute, *que ce sont les seuls*

(a) ***Omnium adversùs omnes, perpetuæ suspiciones — Bellum omnium in omnes.*** De Cive. cap. I. par. 12.

(b) ***Spes unicuique securitatis conservationisque suæ in eo sita est, ut viribus artibusque propriis proximum suum, vel palam vel ex insidiis præoccupare possit.*** Ibid. cap. V. par. 1.

moyens, (*a*) *qu'il ait de ſe garentir lui-même.* Mais cette nouvelle abſurdité eſt pire encore que la première, Je laiſſe à part, que dans les principes de *Hobbes*, les hommes, avant d'avoir fait entr'eux des conventions & des loix poſitives, peuvent faire tout le mal qu'ils veulent ſans crime, & ſans alléguer le prétexte de leur conſervation propre. Mais que peut-on concevoir de plus ridicule, que de ſe figurer que le moyen le plus certain & le plus direct pour la conſervation du genre humain, c'eſt cet état de guerre de tous, contre tous, dont parle cet auteur ? Sans doute, dit-il, parce que par-là les hommes ſe trouvent dans la néceſſité de s'unir, & de tomber d'accord de certaines loix pour leur ſureté mutuelle. Mais quand il s'agit d'expliquer pourquoi ces contracts ſont obligatoires, il eſt obligé, malgré qu'il en ait, d'appeller à ſon ſecours (*b*) une loi de nature antéce-

(*a*) *Securitatis viam meliorem habet nemo anticipatione.* Leviath. cap. XIII.

(*b*) Id. de Cive cap. III. p. 1.

dente à ces conventions. Or par là il renverse tout son systême, car la même loi naturelle, qui, après les conventions faites, oblige les hommes à se garder la foi promise, doit nécessairement, avant aucune convention faite, les obliger aussi, & précisement pour les mêmes raisons, à se contenter de ce qu'ils ont, & à se vouloir du bien mutuellement, puisque ce sont les moyens les plus surs & les plus propres de procurer le bien & la félicité commune du genre humain. Je conviens qu'en faisant des traités & des loix, les hommes s'accordent entr'eux de se forcer les uns les autres à faire de certaines choses, qu'ils ne feroient pas peut-être, s'ils n'étoient poussés à les faire que par l'idée seule de leur devoir, & si ce motif, tout puissant qu'il est en lui-même, n'étoit soutenu par la considération de la loi. Les contracts sont donc d'un très-grand usage, & contribuent effectivement beaucoup à la conservation du genre humain. Mais cette *compulsion* ne change rien

à

à l'obligation elle-même. Elle nous montre ſeulement que cet état ſans loi, que *Hobbes* appelle *l'état de nature*, n'eſt rien moins que naturel, & ne s'accorde, ni avec la nature de l'homme, ni avec ſes facultés. Qu'au contraire, c'eſt un état entiérement contre nature, & de dépravation inſupportable. C'eſt ce que je prouverai tout à l'heure par quelques autres conſidérations.

3. Voici une nouvelle abſurdité, qui n'eſt pas moins palpable que les autres, & qui montre de plus que le ſyſtême de *Hobbes* n'a rien de ſuivi. Il ſuppoſe par tout que certaines branches particuliéres de la loi naturelle, ſont obligatoires originairement & par elles-mêmes; pendant qu'il refuſe cette qualité à un grand nombre d'autres, qui de leur nature ne le ſont pas moins que les premières & ſans leſquelles il ne ſauroît jamais prouver ſolidement que les premières ſoient obligatoires. C'eſt ainſi qu'il ſuppoſe que dans l'état de nature, antécedemment à tout con-

tract, *il est permis à chacun de faire (a) tout ce qui lui plaît ; que rien de ce que l'homme peut faire, (b) n'est injuste : & que, ni celui qui fait du mal à un autre, ne se rend coupable d'injustice, ni celui à qui le mal est fait, (c) n'a aucune juste raison de se plaindre.* Je ne doute point que *Hobbes* lui-même n'eut changé bientôt de langage, s'il eut vecu dans son état de nature, & que là il se fut rencontré être la partie souffrante. Quoiqu'il en soit, après avoir avancé ces étranges suppo-

---

(a) *Unicuique* licebat *facere quæcumque* libebat. De Cive. cap. I. par. 10.

(b) *Consequens est, ut nihil dicendum sit injustum. Nomina justi & injusti, locum in hac conditione non habent.* Id. Leviath. cap. XIII.

(c) *Ex his sequitur, injuriam nemini fieri posse, nisi ei quocumque initur pactum — Si quis alicui noceat, quocum nihil pactus est, damnum ei infert, non injuriam. Etenim si is qui damnum recipit, injuriam expostularet ; is qui fecit sic diceret*, quid tu mihi ? quare facerem ego potius, tuo lubitu quam meo ? *In qua oratione, ubi nulla intercesserunt pacta, non video quid sit, quod possit reprehendi.* Id. de Civ. cap. III. p. 4.

sitions, il reconnoît que dans ce même état de nature, les hommes sont indispensablement obligés de chercher à vivre en paix (*a*) & de faire entr'eux des conventions, qui remédient à tous (*b*) ces incovéniens. Or si la raison primitive & la nature des choses les oblige à convenir entr'eux de certains articles de paix, & à renoncer, le plutôt qu'il leur est possible, à cette prétendue guerre naturelle, qu'ils ont les uns avec les autres, pourquoi cette même raison primitive, cette même nature des choses, n'auroit-elle pas le pouvoir de les obliger originairement à s'unir par les liens d'une bienveillance mutuelle, & à ne pas entrer dans cet état de guerre ? Il faut qu'il avoue qu'il en seroit ainsi, n'étoit que l'amour de soi-même & le soin de sa propre conservation force l'homme à avoir guerre avec les autres hommes. Je le veux. Mais cette

(*a*) *Prima & fundamentalis lex naturæ est, quærendam esse pacem, ubi haberi potest.* Id. Ibid. cap. II, par. 2.

(*b*) Id de Civ. cap. II. & III.

raison n'eſt bonne, tout au plus, que pour ceux qui ſont attaqués, elle n'eſt d'aucun uſage pour le premier aggreſſeur. Cependant *Hobbes* déclare dans un des paſſages (*a*) que je viens de citer que le premier aggreſſeur n'eſt coupable d'aucune injuſtice. Il tombe donc en contradiction avec lui-même. C'eſt ce qui lui eſt aſſés ordinaire, lorſqu'il ſe mêle de parler de morale. Il ſuppoſe que *le bien & le mal, le juſte & l'injuſte, ſont des choſes qui ne ſont point fondées ſur la nature, mais qu'elles dépendent entiérement des loix poſitives*. Il prétend que (*b*) *les régles du bien & du mal, du juſte & de l'injuſte, de l'honnête & du malhonnête ſont des choſes purement civiles*. Il enſeigne

---

(*a*) *Ex his ſequitur, injuriam nemini fieri poſſe*. Voyez ce paſſage cité plus au long dans la Remarque (*b*) de la page precedente.

(*b*) *Regulas boni & mali, juſti & injuſti, honeſti & inhoneſti, eſſe leges civiles; ideoque quod Legiſlator præceperit id pro bono; quod vetuerit, id pro malo habendum eſſe*. Id. de Civ. cap. XII.

(a) que tout ce que le Magistrat civil commande doit passer pour bon, & tout ce qu'il défend, pour mauvais. Sur ce fondement il soutient *que ce n'est qu'en vertu des doix, que les peuples ont faites, que le larcin, & l'adultere sont (b) des crimes.* Il ajoute *que les commandemens, honore ton pere & ta mere, tu ne tueras point, tu ne paillarderas point, n'obligent qu'autant que les Puissances civiles (c) le jugent convenable.* Il dit même : que dans les lieux, où *les Puissances supérieures ordonnent d'adorer Dieu sous une forme corporel-*

(a) *Quod actio justa vel injusta sit, à jure imperantis provenit. Reges legitimi quæ imperant, justa faciunt imperando; quæ vetant, vetendo faciunt injusta.* Id. c. XII. 1.

(b) *Si tamen Lex civilis jubeat invadere aliquid, non est illud furtum, adulterium, &c.* Ib. cap. XIV. pag. 10.

(c) *Sequitur ergo legibus illis, non occides, non mœchaberis, non furaberis, parentes honorabis, nihil aliud precepisse Christum, quam ut Cives & subditi suis principibus & summis Imperatoribus in quæstionibus omnibus circa meum, tuum, suum, alienum, absolute obedirent.* Ibid. c. XVII. pag. 10.

le (a) (*comme* dans les lieux, où régne le paganisme) *il est permis & du devoir d'un chacun de le faire*. De tout cela, il conclut très-justement selon ses principes, *que les hommes sont positivement obligés (b) de se soumettre à l'autorité civile en toutes choses, & même dans celles, ausquelles leur conscience répugne*; c'est-à-dire, qu'ils sont positivement obligés de faire des choses, qu'ils connoissent distinctement être contraires à leur devoir. Il avoue bien *que la loi de nature oblige toujours intérieurement & au tribunal de la*

(a) *Si quæretur an obediendum civitati sit, si imperetur Deum colere sub imagine, coram iis qui id fieri honorificum esse putant, certe faciendum est.* Ibid. cap. XV. par. 18.

Universaliter & in omnibus obedire obligamur, Ibid. cap. XIV. pag. 10.

(b) *Doctrina alia, quæ obedientiæ civili repugnat, est, quicquid faciat civis quicunque contra conscientiam suam, peccatum esse.* Leviathan. cap. XXIX.

Opinio eorum qui docent peccare subditos; quoties mandata Principum suorum, quæ sibi injusta videntur esse, exsequuntur, & erronea est, & inter eas numeranda quæ obedientiæ civili adversantur. Id. de Civ. cap. XII. pag. 2.

conſcience, (*a*) *mais qu'elle n'oblige pas toujours devant les hommes*, *qu'elle ne le fait que dans les cas*, *où l'on peut l'obſerver ſans riſque*. Mais ce langage n'eſt-il pas auſſi abſurde, que s'il eût dit que les loix & les conſtitutions des Princes peuvent faire que la lumiére ſoit ténébres, & les ténébres lumiére, le doux amer, & l'amer doux? Et certes il dit quelque choſe de fort approchant. Car il ſoutient que c'eſt à la puiſſance civile à décider de toutes ſortes d'opinions & de dogmes. (*b*) Il veut qu'elle détermine les queſtions phyſiques & (*c*) mathématiques, & non-ſeulement celles-là, mais (à cauſe que la ſignification qu'on attache aux termes eſt une choſe purement arbitraire) il prétend qu'elle a le même

(*a*) *Concludendum eſt*, *Legem naturæ ſemper & ubique obligare*, *in foro interno*, *ſive conſcientiæ*, *non. ſemper in foro externo*, *ſed tum ſolummodo*, *cum ſecure id fieri poſſit*. Ibid. cap. III.

(*b*) De Cive. cap. VI. par. 11.

(*c*) Ibid. cap. XVII. par. 12.

droit ſur l'arithmétique & que c'eſt à elle, par exemple, qu'il appartient de ſtatuer ſi l'on dira que deux & trois ſont cinq. (*a*) ou ſi on ne le dira pas. Mais quand il s'agit de certains points ſur leſquels il n'a pas oſé trancher le mot, comme ſur les autres, de peur de révolter ſes lecteurs, ou dont il a eu beſoin pour bâtir ſon ſyſtême, il eſt forcé d'avouer qu'ils ſont obligatoires par eux-mêmes, antécedemment à aucune loi poſitive, & indépendamment (*b*) d'aucune ordonnance humaine. Il met dans le premier rang l'obligation (*c*) *d'aimer Dieu, de l'honorer, & de*

(*a*) Ibid. cap. XVIII. par 4.

(*b*) *Legem civilem, quæ non ſit lata in contumeliam Dei, cujus reſpectu ipſæ civitates non ſunt ſui juris, nec dicuntur Leges ferre.* Ibid. cap. XIV. par. 10. & cap. III. par. 3.

(*c*) *Neque enim an honorifice de Deo ſentiendum ſit, neque an ſit amandus, timendus, colendus, dubitari poteſt. Sunt enim hæc omnium Religionum per omnes gentes communia.* De Hom. cap. XIV.

Si is, qui ſummum habet imperium ſe ipſum, imperantem dico, interficere alicui imperet, non tenetur. Neque parentem, — cum Filius

l'adorer, *celle de ne pas tuer son pere & sa mere* & quelques autres semblables : & dans le second, l'obligation de tenir ponctuellement les contracts, (*a*) & d'obeir au Magistrat civil. Or qui ne voit que cette différence qu'il met entre ces différens devoirs de la morale, dont les uns obligent naturellement, selon lui, & indépendamment des loix humaines, & les autres dépendent entiérement des constitutions, que les hommes ont faites, qui ne voit, dis-je, que cette différence de langage manifeste que son systême est la chose du monde la plus absurde & la moins suivie ? Car si l'amour de Dieu, la fidélité dans les contracts, & tels autres grands & importans devoirs, ne dépendent du tout point des loix humai-

mori, *quam vivere infamis atque exosus malit. Et alii casus sunt*, *cum mandata facta inhonesta sunt*, *&c.* De Civ. cap VI. par. 13.

(*a*) *Lex naturalis est*, *pactis standum esse*, *sive Fidem observandum esse.* Ibid. cap, III. par. 1.

Lex naturalis omnes Leges civiles jubet observare. Ibid. cap XIV. par. 10.

nes, & si pour éviter l'inconvénient de faire dépendre ces devoirs réciproquement les uns des autres, ce qui feroit tomber dans un cercle vicieux, il faut confesser, malgré qu'on en ait, qu'ils sont éternels, immuables, fondés sur la nature même des choses, & sur leurs rélations: Si la nature & la force de ces devoirs sont des choses, qui ne manquent ni de clarté ni d'évidence; de sorte que quiconque ne rend pas à Dieu l'honneur, qui lui est dû, & manque à tenir sa parole, se rend, selon le raisonnement de *Hobbes* lui-même, coupable d'une aussi grande absurdité dans la pratique, tombe dans une contradiction aussi sensible & péche autant contre les lumiéres de la droite raison, que celui qui est reduit dans la dispute à soutenir des choses, qui se combattent les unes les autres (*a*): Si enfin

(*a*) *Est similitudo quædam inter id, quod in vita communi vocatur injuria; & id, quod in scholis solet appellari absurdum. Quemadmodum enim is, qui argumentis cogitur ad negationem assertionis, quam prius asseruerat, dici-*

l'obligation originale de s'acquitter de ces grands devoirs, ne peut venir que de la raiſon intérieure & de la nature même des choſes : Si, dis-je, on avoue toutes ces choſes, il faudra néceſſairement qu'on avoue auſſi que la bienveillance univerſelle, la juſtice, l'équité, & tous les autres devoirs de la religion naturelle (qui tiennent, comme je l'ai prouvé ci-deſſus, leur pouvoir obligatoire de la raiſon & des rélations éternelles des choſes) obligent, antécedemment à aucun accord poſitif, fait entre les hommes, qu'ils ſont immuables, & ne dépendent d'aucune autorité humaine, quelle qu'elle puiſſe être. Or cela une fois poſé, tout le ſyſtême de *Hobbes* tombe néceſſairement en

tur redigi ad abſurdum : *eodem modo is, qui præ animi impotentia facit vel omitit id quod ſe non facturum vel non omiſſurum pacto ſuo ante promiſerat, injuriam facit; neque minus in contradictionem incidit, quam qui in ſcholis reducitur ad abſurdum. Eſt itaque injuria, abſurditas quædam in converſatione, ſicut abſurditas, injuria quædam eſt in diſputatione.* De Civ. cap. III. par. 3.

ruine. Il faut qu'il renonce à fon prétendu état de nature, où il n'admet aucune diftinction entre le vice & la vertu, entre la juftice & l'injuftice, & qu'il fe retracte auffi de fon autre dogme favori, qui porte que les notions de jufte & d'injufte font arbitraires, & qu'elles dépendent abfolument de la détermination pofitive des puiffances civiles. D'un autre côté, fi les régles du bien & du mal, du jufte & de l'injufte, n'ont, dans l'état de nature, & antécedemment aux contracts pofitifs, aucun pouvoir obligatoire, comme *Hobbes* l'enfeigne, il eft clair, par la même raifon, qu'elles n'auront, après le contract fait, aucune force, que celle qu'elles tirent de la contrainte des loix, & de la crainte de la punition, & c'eft-là apparemment à quoi aboutit au fond tout ce que *Hobbes* avance fur ce fujet. Car, fi antécedemment au contract on n'eft pas obligé de fuivre les regles de la juftice, fur quoi *Hobbes* fondera-t-il l'obligation, où il prétend qu'on entre par le contract, & fur laquelle il fuppofe

pose que toutes les autres obligations sont fondées ? Si, avant les conventions faites, il étoit permis à un homme d'ôter la vie à son prochain, quoiqu'il n'eut rien à craindre pour la sienne, je voudrois bien que *Hobbes* me dit pourquoi, après la convention faite, il ne peut pas en faire autant, sans commettre une injustice ? Comment prouvera-t-il que le manquement de parole est un crime plus grand & plus atroce que le meurtre d'un homme, que l'on met à mort par la seule raison qu'on n'est entré avec lui dans aucun traité, ni dans aucun contrat positif ? Or qui ne voit que ces considérations renversent de fonds en comble (*a*) tout le systême de *Hobbes* ?

[*a*] *Itaque patet, quod, si* Hobbiana *ratiocinatio esset valida, omnis simul legum civilium obligatio collaberetur; nec aliter fieri potest quin earum vis labefactetur ab omnibus principiis, quæ legum naturalium vim tollunt aut minuunt: quoniam in his fundatur & regiminis civilis auctoritas, & securitas, & legum à civitatibus latarum vigor.* CUMBERL. de Leg. Nat. pag. 303.

4. Cet état, que *Hobbes* appelle l'état de nature, n'eſt nullement naturel, c'eſt au contraire, l'état le moins naturel, le plus inſuportable, & le plus corrompu, qu'il ſoit poſſible d'imaginer. En effet, la pure nature, n'inſpire à l'homme que des ſentimens d'amour & de bienveillance pour tous les hommes. Les guerres, au contraire, la haine, les violences ſortent du fonds d'une extrême corruption. Il peut arriver, je l'avoue, qu'un homme ſoit obligé malgré qu'il en ait de faire la guerre à ſes ſemblables, pour ſa propre défenſe; & ſans s'écarter des loix de la nature & de la raiſon. Mais les premiers attaquans, qui, (ſelon les principes de *Hobbes*, que les hommes ont naturellement (*a*) un penchant qui les

Etiam extra regimen civile, à malis omnigenis ſimul conſideratis tutior erit qui actibus externis leges naturæ conſtantiſſime obſervabit, quam is, qui juxta Hobbianam *doctrinam, vi aut inſidiis alios omnes conando præoccupare, ſecuritatem quæſierit.* Id. pag. 304.

(*a*) *Voluntas lædendi, omnibus ineſt in ſtatu naturæ.* Hob. de Cive. cap. I. par. 4.

porte à se faire du mal, & que chacun dans l'état de nature (*a*) a droit de faire tout ce qui lui plaît :) les premiers attaquans, dis-je, qui, selon ces principes, viennent, les armes à la main, piller tous ceux qui leur sont inférieurs en forces, sans consulter ni équité, ni proportion, sont des gens dont on peut dire à coup sûr, qu'ils ont entiérement dépouillé l'humanité, (*b*) & qu'en dépit des loix de la raison & de la nature ils introduisent dans le monde les plus affreuses calamités, & sont les auteurs de la plus étrange confusion, dont le genre humain soit capable, lorsqu'il abuse de ces facultés naturelles. Il est vrai que *Hobbes* prétend que le désir de s'agrandir & de dominer sur les au-

(*a*) *In statu naturali unicuique licebat facere quæcumque & in quoscumque libebat.* Ibid. par. 10.

(*b*) *Si nihil existimat contra naturam fieri, hominibus violandis; quid cum eo differas, qui omnino hominem ex homine tollat?* Cic. de Offic. lib. III. Vid. etiam Plat. de Legibus lib. X.

tres qui se (*a*) trouve nécessairement ment dans tous les hommes, est un des premiers, & des plus naturels principes de la vie humaine; & que ce désir porte naturellement les hommes à mettre en usage la force & la violence pour parvenir à leur fin. Mais l'une & l'autre de ces choses est fausse. Il est faux que les hommes, demeurans dans les termes de la raison & de la nature innocente, aspirent à plus de pouvoir & de domination sur les autres hommes, qu'il ne leur appartient d'en avoir. Et quand bien même ils seroient naturellement portés à souhaiter de dominer sur les autres, on ne prouvera jamais que la pure nature leur dicte que, pour y parvenir, ils puissent employer des moyens violens & malfaisans. Car il n'y a que le desir d'être dans une si-

---

(*a*) *Homines libertatis & dominii per naturam amatores.* Leviath. cap. XVII.

Nemini dubium esse debet, quin avidius ferrentur homines natura sua, si metus abesset, ad dominationem, quam ad societatem. de Cive. cap. *I.* par. 2.

tuation à pouvoir faire plus du bien, qui puiſſe juſtifier l'ambition qu'un homme auroit d'étendre les limites de ſon autorité & de ſon empire. Or cela étant, il eſt clair que cet homme ne ſauroit, ſans s'écarter des loix que lui preſcrit la nature innocente, deſirer de s'agrandir par des voyes deſtructives & pernicieuſes au genre humain, puiſqu'il ne peut déſirer légitimement de s'agrandir, que dans la vue de travailler plus éfficacement à la félicité commune du genre humain. La guerre & la violence tirent donc leur origine de l'extrême dépravation, attachée à la nature humaine, & non pas de nos penchans naturels. C'eſt ce que *Hobbes* lui-même prouve, ſans y penſer, & c'eſt à quoi aboutiſſent les argumens, qu'il employe pour établir que la guerre eſt plus naturelle à l'homme, qu'aux abeilles & aux fourmis. Car ce qu'il dit là-deſſus retombe ſur lui-même, & renverſe ſes propres principes. Il remarque en effet qu'au lieu que ces animaux ne connoiſſent point de différence entre le

bien particulier & le bien commun de l'espéce, les hommes au contraire *disputent entr'eux des honneurs & des dignités*, (a) *de sorte que cette dispute dégénere enfin en haine, en envie & en guerre ouverte*. Il ajoute que parmi les hommes *ce qui plaît le plus dans la jouïssance des biens, qu'on posséde, c'est la pensée qu'on en posséde une plus grande quantité que son voisin.* (b) Il dit que *les hommes se plaisent à censurer la conduite des autres, & que la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes*, (c)

(a) *Homines inter se de honoribus & dignitatibus perpetuo contendunt; sed animalia illa [apes & formica] non item. Itaque inter homines invidia, odium, bellum &c.* LEVIATH. cap. XVII.

(b) *Inter animalia illa, bonum publicum & privatum idem est. — Homini autem in bonis propriis, nihil tam jucundum est, quam quod alienis sunt majora.* Ibid.

(c) *Animantia quæ rationem non habent, nullum defectum vident, vel videre se putant, in administratione suarum rerum publicarum. Sed in multitudine hominum plurimi sunt, qui præ cæteris sapere se existimantes, conantur res novare; & diversi novatores innovant diversis modis; id quod est distractio & bellum civile.* de Cive, cap. V. par. 5.

ouvre la porte aux innovations & aux usurpations : qu'*ils cherchent par toutes sortes de moyens à se tromper les uns les autres : que* pour cet effet *ils appellent le bien, mal, & le mal, bien,* qu'*ils sont rongés d'envie de la prospérité d'autrui, & fiers de se trouver eux-même dans le repos & dans l'abondance* (a) qu'ils sont *obligés d'avoir recours aux contracts & à la rigueur* (b) *des loix pour conserver la paix parmi eux*. Toutes choses qui ne se rencontrent point dans les animaux. Mais qui ne voit, que tous ses désordres ne sont point des effets naturels des productions de la raison humaine ? Qui ne voit au-

(a) *Animantia verborum arte illa carent, qua homines, alii aliis videri faciunt bonum malum, & malum, bonum.* LEVIATH. cap. XVII.

Animalia bruta, quandiu bene sibi est, non invident cæteris ; Homo autem tum maxime molestus est quando otio opibusque maxime abundat. Ibid.

(b) *Consensio creaturarum illarum brutarum naturalis est : hominum pactitia tantum, id est artificiosa.* De Cive. cap. V. par. 5.

contraire, que ce sont des preuves aussi claires & aussi sensibles de sa dépravation, qu'il soit possible d'en alléguer.

5. Enfin, je disqu'il n'est rien de plus faux & de plus absurde, que le grand argument de *Hobbes*, qui sert pourtant de fondement principal à son systême, & à celui de ses sectateurs. Cet argument le voici. Il soutient que l'unique fondement de l'empire, que Dieu exerce sur les créatures, & la véritable mesure du droit, (*a*) qu'il a sur elles, git *dans sa puissance, à laquelle il est impossible de résister.* De là il conclut que chaque Etre particulier n'a d'autres bornes de son droit, que celles de sa puissance naturelle, (*b*) c'est-à-di-

(*a*) *Regni Divini naturalis jus derivatur ab eo, quod Divinæ potentiæ resistere impossibile est.* Id. Leviath. cap. XXXI.

In regno naturali, regnandi & puniendi eos qui leges suas violant, jus Deo est à sola sua potentia. De Cive. cap. XV. par. 5.

Iis quorum potentiæ resisti non potest, & per consequens Deo omnipotenti, jus dominandi ab ipsa potentia derivatur. Ibid.

(*b*) *Nam quoniam Deus jus ad omnia habet; & jus Dei nihil aliud est, quam ipsa Dei po-*

re, que chaque Etre a un droit naturel de faire tout ce qu'il a le pouvoir d'executer. Je laiſſe maintenant à part les preuves que j'ai alléguées ci-deſſus, pour faire voir que les autres perfections de Dieu ſervent, auſſi bien que ſa puiſſance, de fondement à l'autorité, qu'il exerce ſur l'univers; je ne veux que cette ſeule conſidération, (*a*) pour renverſer cette hypothéſe. Je ſuppoſe que le démon (qu'on ne ſoit point ſurpris de cette ſuppoſition, car quand les hommes s'aviſent d'avancer des dogmes impies, ils ne doivent pas trouver mauvais qu'on leur réponde par des ſuppoſitions, qui ont du rapport avec leurs doctrines :) je ſuppoſe, dis-je, qu'un Etre mal faiſant, cruel, & injuſte au poſſible, tel que nous concevons le démon, ſe trouve

---

tentia, hinc ſequitur, unamquamque rem naturalem tantum juris ex natura habere, quantum potentiæ habet. SPINOZ. de Monarch. cap. II. *Vid. etiam* Tract. Theol. polit. cap. XVI.

(*a*) Vid. CUMBERL. de Leg. Nat. loc. ſup. citat. cap. III. par. 6.

revêtu d'une autorité ſouveraine, & d'un pouvoir abſolu, & que tout l'uſage qu'il fait de ſon autorité & de ſon pouvoir aboutiſſe à rendre le monde le plus miſérable, qu'il peut, & à le traiter de la manière du monde la plus cruelle & la plus tyrannique. Qu'eſt ce qui s'enſuivra de cette ſuppoſition ſuivant le ſyſtême de *Hobbes*, qui poſe que le domaine eſt fondé ſur la puiſſance, & que la puiſſance eſt la régle & la méſure du droit, & par conſéquent qu'une puiſſance abſolue donne un droit abſolu & illimité ? Il s'enſuivra que l'empire de cet Etre malfaiſant ne ſeroit pas ſeulement un empire, auquel il faudroit néceſſairement ſe ſoumettre, mais qui ſeroit, outre cela, juſte & légitime, & dont on auroit auſſi peu de raiſon de ſe plaindre, (*a*) qu'on en a maintenant, que l'univers eſt ſous la conduite d'un Dieu infiniment bon, & infiniment juſte, dont l'amour, la bonté, & la gratuité ſe manifeſtent dans

(*a*) Hobbes de Cive. cap. III. par. 4.

tous les ouvrages de ſes mains.

Hobbes s'imagine d'avoir admirablement bien pourvu à la défenſe de cette étrange théſe, en diſant que l'unique raiſon qui aſſujettit les hommes à Dieu & qui les met dans la néceſſité de lui obéir, c'eſt qu'ils ſont foibles & qu'ils manquent de pouvoir. Car s'ils étoient tout puiſſans, (*a*) rien, dit-il, ne les obligeroit d'obéir à Dieu, & leur puiſſance les mettroit en droit de faire tout ce qui leur plairoit. J'avoue que ſi les hommes n'étoient pas des Etres créés, ils ne pourroient pas être dans l'obligation de ſe ſoumettre à la volonté & aux commandemens d'un autre Etre

(*a*) *Quod ſi jus regnandi habeat Deus ab Omnipotentia ſua, manifeſtum eſt obligationem ad præſtandum ipſi obedientiam, incumbere hominibus propter imbecillitatem.* (Il s'explique dans ſa note, où il ajoute] *Si cui durum hoc videbitur, illum rogo ut tacita cogitatione conſiderare velit, ſi eſſent duo Omnipotentes, uter utri obedire obligaretur. Confitebitur, credo, neutrum neutri obligari. Hoc ſi verum eſt, verum quoque eſt quod poſui, homines ideo Deo ſubjectos eſſe, quia omnipotentes non ſunt.* De Cive. cap. par. 7.

dans les choses positives. Mais, quelque étendue qu'on donne à leur pouvoir on ne les dispensera pas pourtant de l'obligation de pratiquer les vertus morales, comme sont la justice, l'équité, la sainteté, la pureté, la bonté, la bénéficence, la fidélité & la vérité, (a) dont *Hobbes* s'efforce de les affranchir à la faveur de cet argument sophistique, & des autres raisonnemens impies, dont tout son systême est rempli. La raison en est qu'il n'en va pas de l'obligation d'accomplir les devoirs naturels, comme de l'obligation d'obéir aux autres devoirs, dont l'établissement est positif & arbitraire, & qui n'ont d'autre fondement que la foiblesse, la sujettion & la dépendance des personnes, à qui ils sont imposés. Les premiers sont fondés outre cela & principalement sur la raison éternelle & sur la nature immuable des choses même. C'est la loi de Dieu lui-mê-

(a) *Ut enim omittam vim & naturam Deorum; ne homines quidem censetis, nisi imbecilli essent futuros beneficos, & benignos fuisse.* Cic. de Nat. Deor. lib. I.

me,

me, une loi qui n'est pas seulement pour les créatures, mais que le créateur lui-même ne perd jamais de vue, & qui est la régle de tout ce qu'il fait en qualité de gouverneur de l'univers.

Je me suis étendu fort au long sur la matière, qui fait le sujet de ce chapitre, par la raison que la vertu morale est la baze, le sommaire, l'essence & l'ame de la véritable religion. C'est pour lui donner plus de rélief & plus de poids que les loix positives ont été principalement faites. C'est pour redonner sa première splendeur, qu'il a plu à Dieu de se révéler aux hommes. Toute doctrine, quelle qu'elle soit, qui la combat, & qui ne s'accorde pas avec elle, est aussi certainement & aussi nécessairement fausse, que véritable, de quelque raison & de quelque autorité qu'elle puisse être soutenue d'ailleurs.

❁

CHAPITRE V.

II. Prop. *Qu'encore que tous les Etres raisonnables soyent obligés d'observer ces devoirs éternels de la morale, même indépendamment de la volonté positive de Dieu & antécedemment au commandement qu'il en a fait, il y a pourtant une considération, qui redouble l'obligation indispensable, qui leur est imposée de les pratiquer. C'est que Dieu étant nécessairement juste & bon dans l'exercice de cette puissance infinie, qu'il deploye dans le gouvernement de l'univers, il ne peut s'empêcher d'exiger positivement que toutes les créatures raisonnables soyent pareillement justes & bonnes, à proportion des facultés qu'il leur a données, & des circonstances differentes dans lesquelles il les a placées, le tout fondé sur la nature des choses, sur les perfections de Dieu, & sur plusieurs autres raisons colla-*

terales. C'est-à-dire, que ces devoirs éternels de la morale, qui de leur nature sont réellement & toujours obligatoires, le sont aussi en vertu de la volonté expresse de Dieu, & de sa loi immuable. De sorte que toutes les créatures raisonnables les doivent observer avec toute l'exactitude dont elles sont capables, par respect pour son autorité souveraine, aussi bien qu'en conformité à la raison naturelle de choses.

CETTE seconde proposition est très-évidente, & n'a pas besoin d'être prouvée en détail.

Car les mêmes raisons qui nous persuadent que Dieu doit être nécessairement & infiniment saint, & infiniment juste & infiniment bon; prouvent évidemment par même moyen qu'il doit aussi vouloir que toutes ses créatures soyent saintes, justes & bonnes à proportion de leur facultés, & des talens qu'il leur a donnés. J'ai déja fait voir fort amplement qu'il y a dans

les choſes des differences éternelles & néceſſaires, des concordances & des diſcordances, des proportions & des diſproportions, des convenances & des diſconvenances, & que tout cela eſt entiérement fondé ſur leur nature même. J'ai fait voir auſſi qu'il réſulte de ces proportions & de ces convenances inaltérables, que la volonté de Dieu ſe porte toujours & néceſſairement à choiſir ce qui contribue le plus au bien commun de l'univers, & ce qui s'accorde le mieux avec les régles immuables de la juſtice, de l'équité, de la bonté & de la vérité; puiſque cet Etre ſuprême eſt infiniment au deſſus des influences d'aucune puiſſance externe, & à l'abri de toute ſorte d'erreur, ou de tromperie. J'ai prouvé encore que, dans l'ordre, ces mêmes conſidérations doivent déterminer la volonté de tous les Etres raiſonnables ſubordonnés, & les porter à ſe conformer dans toutes leurs actions à ces régles éternelles. Il ne me reſte donc maintenant autre choſe à prou-

ver, ſinon que ces mêmes regles de morale, qui par elles-mêmes & de leur nature ſont obligatoires, le ſont auſſi en vertu de la volonté poſitive de Dieu, & du commandement exprès qu'il en fait à toutes les créatures raiſonnables : & par conſéquent, que quiconque les néglige, ou les tranſgreſſe volontairement, non-ſeulement confond ; autant qu'en lui eſt, & renverſe les raiſons naturelles des choſes & leurs proportions, mais foule auſſi inſolemment aux pieds l'autorité ſuprême de Dieu. Or c'eſt ce qui réſulte clairement des principes que j'ai déja poſés. Car les mêmes raiſons, qui nous perſuadent que Dieu poſſéde néceſſairement une ſageſſe, une juſtice & une bonté infinie, nous aſſûrent pareillement qu'il ne ſauroit aprouver l'iniquité dans les hommes. D'un autre côté, la beauté, l'excellence & l'importance des loix de la juſtice éternelle, que Dieu prend toujours pour la régle conſtante de ſes propres actions, ne nous permettent

pas de douter qu'il ne veuille & ne souhaite que toutes les créatures raisonnables les prennent aussi pour la régle de leur conduite. Parmi les hommes même, on ne voit point de pere, qui ne souhaite que ses enfans l'imitent dans les choses, où il croit exceller. A plus forte raison, Dieu, qui est infiniment éloigné d'être sujet aux passions & au changement, comme sont les foibles mortels, & qui s'intéresse infiniment plus à la félicité de ses créatures, que les hommes ne s'intéressent au bien de leur postérité, désire-t-il que ses créatures lui ressemblent dans les perfections : qui sont le fondement de sa félicité immuable. Nous ne pouvons pas l'imiter dans l'exercice de sa puissance souveraine. Nous ne pouvons pas prétendre lui ressembler dans sa connoissance, qui ne s'égare jamais. Nous ne pouvons pas (a) *tonner comme lui de la voix*, ni pénetrer jusques au fond

(a) Job. XL. 4.

des abîmes impénétrables de sa sagesse. Mais sa sainteté, sa bonté, sa justice, sa droiture & sa vérité sont des choses, que nous pouvons connoitre. C'est par ces endroits que nous pouvons l'imiter, & ce n'est même qu'en l'imitant dans la pratique de ces vertus, que nous pouvons prétendre au titre d'enfans obéissans. Si Dieu par son essence est infiniment pur & saint, (comme la lumière naturelle nous le découvre manifestement) il s'ensuit qu'il (*a*) *a les yeux trop purs pour voir*, & pour aprouver l'impureté de ses créatures. Il faut donc nécessairement qu'il exige d'elles *qu'elles soyent saintes comme il est saint*, autant que les bornes de leur nature foible & finie le peuvent permettre. S'il est infiniment juste & véritable, comme il n'en faut point douter, il est clair qu'il doit nécessairement vouloir que toutes les créatures raisonnables, qu'il a créées à son image, à qui il a com-

(*a*) Habac. 1. 43.

muniqué quelques rayons de ses divines perfections, & qu'il a ornées d'excellentes facultés, qui les mettent en état de distinguer le bien d'avec le mal, l'imitent dans la pratique de ses glorieux attributs, en conformant toutes leurs actions aux (*a*) loix éternelles & immuables dans la justice. *Si Dieu est un Etre infiniment bon ; s'il fait lever son soleil sur les bons & sur les méchans ; s'il envoye sa pluye sur les justes & sur les injustes ; s'il ne se laisse jamais* (*b*) *sans témoignage en faisant du bien aux hommes, s'il leur donne du ciel des pluyes & des saisons fertiles, & s'il remplit leurs cœurs de viande & de joye* : il doit nécessairement vouloir que tout ce qu'il a de créatures raisonnables, contribuent, chacune selon son pouvoir, à se procurer les unes les autres la jouissance de ces précieux effets de la bonté divine. Enfin, si Dieu est un (*c*) Etre

(*a*) Matth. V. 45.
(*b*) Act. XIV. 17.
(*c*) Math. XVIII. 24. 28.

dont *les compaſſions & les miſericordes ſont infinies*, comme ſa lenteur à punir les iniquités des hommes, & ſa promptitude à leur quitter *les dix mille talens*, qu'ils lui doivent, le donnent aſſez à connoitre; il doit néceſſairement vouloir qu'ils ſe faſſent grace, les uns aux autres (*a*) *de cent deniers* qu'ils ont à prétendre : qu'ils ſoyent *miſericordieux* envers leurs ſemblables, *comme leur Pere celeſte leur eſt miſericordieux*; & (*b*) qu'ils *ayent pitié de leurs compagnons de ſervice comme lui*, qui eſt leur maître commun; *a pitié d'eux*. C'eſt ainſi que de degré en degré la raiſon naturelle conduit les hommes de la connoiſſance des atrributs de Dieu à la connoiſſance de ſa volonté. Les mêmes raiſons, les mêmes argumens, qui prouvent les perfections, ou les attributs néceſſaires de Dieu, & qui établiſſent les propor-

(*a*) Luc. VI. 36
(*b*) Matth. II. 23.

tions naturelles & les convenances des choses, prouvent & établissent aussi en même tems que la veritable *loi de nature*, ou *la raison des choses* est pareillement la volonté de Dieu. (*a*) Les plus sages & les plus habiles d'entre les Payens, dans tous les siécles, ont conclu delà avec beaucoup de solidité & de raison que la partie la plus certaine & la meilleure de la religion naturelle, celle qu'il importe le plus de cultiver, & où l'on doit le moins craindre de donner à gauche, est celle qui nous enseigne d'imiter les attributs moraux de Dieu, (*b*) en menant une vie pure,

(*a*) *Ita principem Legem illam & ultimam mentem esse omnia ratione aut cogentis aut vetantis Dei.* CIC. de Leg. Lib. II.

Quæ vis non modo senior est quàm ætas populorum & civitatum, sed æqualis illius cœlum atque terras tuentis & regentis Dei. Neque enim esse mens Divina sine ratione potest, nec ratio divina non hanc vim in rectis pravisque senciendis habere. Ibid.

(*b*) *Vis Deos propitiare? bonus esto. Satis illos coluit, qui imitatus est.* SEN. Epist. XCVI.

Colitur autem, non taurorum opimis corpori-

juste, & charitable. Leur culte extérieur en effet n'avoit rien de fixe, rien d'assûré. Car sans une révélation expresse, il est absolument impossible de s'assurer qu'un acte extérieur de religion soit agréable à Dieu, plutôt qu'un autre.

Cette méthode, qui de la considération des attributs de Dieu nous méne à la connoissance de sa volonté, est certainement la plus claire, la meilleure, la plus certaine, la plus universelle de celles que la lumière naturelle nous fournit. Mais nous avons, outre cela, comme je l'ai deja dit, d'autres raisons collatérales; qui nous servent aussi à prouver & à confirmer la même chose; & ces raisons sont, que tous les devoirs de la morale, fondés sur la nature même des chose, sont aussi des devoirs sur lesquels Dieu a déclaré positivement sa volon-

---

bus contrucidatis, nec auro argentosque suspenso, nec in thesauros stipe infusa, sed pia & recta voluntate. SEN Epist. CXVI.

té & qu'il a expreſſement commandés.

2. C'eſt ce que nous pouvons recueillir, en quelque manière de la conſidération des Etres, que Dieu a créés. Car en les créant, il a déclaré ſuffiſamment que ſon bon plaiſir étoit que ces Etres fuſſent ce qu'ils ſont en effet. Il faut porter le même jugement de ſa providence, par laquelle il les maintient dans l'état, où ils ſont, d'une manière miraculeuſe. Et comme c'eſt la volonté de Dieu que tous les agens néceſſaires, ſoumis conſtamment & réguliérement aux loix de leur nature, employent tout ce qu'ils ont de puiſſance naturelle à la conſervation des choſes dans l'état où Dieu les a mis : il eſt évident qu'il doit néceſſairement vouloir que toutes les créatures raiſonnables, à qui il a donné un entendement, une volonté, un libre arbitre, (noble & excellentes facultés, qui les élévent infiniment au deſſus de tous les autres ouvrages de ſes mains,) employent auſſi ces belles facultés, dont il les a ornées, à maintenir, autant qu'il

qu'il leur eſt poſſible, le bel ordre, & l'harmonie, de l'univers, (*a*) & à en bannir la confuſion & le déſordre. Je ſai que la nature des choſes, leurs rélations, leurs proportions & leurs diſproportions, leurs convénances & leurs diſcordances, ſont éternelles & immuables. Mais ce n'eſt que dans la ſuppoſition, que les choſes exiſtent réellement, & qu'elles exiſtent de la manière, dans laquelle nous les voyons à préſent. Or, & la manière de l'exiſtence, & l'exiſtence elle-même ſont des choſes, qui dépendent entiérement de la volonté arbitraire de Dieu, & de ſon bon plaiſir. Comme donc, en créant les choſes au commencement, & en

(*a*) *Mens humana non poteſt non judicare, eſſe longe credibilius, quod eadem conſtantiſſima voluntas, à qua hominibus datum eſt eſſe, pariter mallet ipſos porro eſſe & valere, hoc eſt, conſervari & felicitate frui, quam illo deturbari de ſtatu, in quo ipſos collocavit. — Sic ſcilicet è voluntate creandi cognoſcitur voluntas conſervandi tuendique homines. Ex hac autem innoteſcit obligatio, quâ tenemur ad inſerviendum eidem voluntati notæ.* CUMBERL. de Lege Nat. pag. 227.

leur conservant par les soins continuels de sa providence, l'Être, qu'il leur a donné, Dieu donne clairement à connoître que sa volonté est qu'elles existent, & qu'elles soient telles qu'elles sont, il déclare de même manifestement par même moyen & de la même maniè-re, que tous les devoirs de morale, qui résultent nécessairement des rélations & des proportions que les choses ont entr'elles, sont de plus conformes à sa volonté, & qu'ils les a positivement commandés. Tout homme donc, qui n'agit pas conformément à ces rélations & à ces proportions ; qui ne rend pas à Dieu l'honneur, qui lui est dû ; qui traite inégalement des personnes égales ; qui se donne la mort à lui-même, & qui corrompt les facultés, que Dieu lui a données, qui en fait un mauvais usage, & qui les applique mal, foule aux pieds les commandemens de Dieu & trangresse sa volonté positive, dont il peut avoir une connoissance suffisante, par cette voye.

3. Je prouve la même chose par la

réflexion ſuivante. Tout ce qui tend directement & certainement au bien commun & à la félicité de l'univers, & qui contribue auſſi au bien particulier de chacune des parties, dont il eſt composé, eſt néceſſairement conforme à la volonté de Dieu; (*a*) qui ſeul ſuffiſant à ſoi-même, & n'ayant beſoin pour être heureux de l'exiſtence d'aucune des créatures, n'a pu avoir, en les créant, d'autre motif que de leur faire part de ſa félicité; & qui par conſéquent doit exiger de toutes les créatures qu'elles

---

(*a*) *Dubitari non poteſt, quin Deus, qui ita naturalem rerum omnium ordinem conſtituit, ut alia ſint actionum humanarum conſequentia erga ipſos auctores; ſecitque ut ordinaria hæc conſequentia ab ipſis præſciri poſſint aut ſumma cum probabilitate exſpectari; voluerit hæc ab ipſis conſiderari, antequam ad agendum ſe accingerent; atque eos his proviſis velut argumentis in legum ſanctione contentis determinari.* Id. Ibid. pag. 228.

Rector, ſeu Cauſa prima rationalis, cujus voluntate res ita diſponuntur, ut hominibus ſatis evidenter indicetur, actus quoſdam illorum eſſe media neceſſaria ad finem ipſis neceſſarium; vult homines ad hos actus obligari, vel hos actus imperat. Id. pag. 285.

travaillent, chacune ſelon ſa puiſſance & ſelon ſes facultés, dans les mêmes vues & pour la même fin. Or le moyen le plus certain & le plus direct de procurer le bien être & la félicité de tous les hommes en général, en tant qu'ils vivent en ſociété, & de chaque homme en particulier, tant pour le corps, que pour l'ame, le meilleur moyen, dis-je, de parvenir à cette fin, c'eſt l'exacte obſervation de tous ces grands devoirs de morale, qui découlent néceſſairement, comme je l'ai prouvé ci-deſſus de la nature des choſes & de leurs rélations, c'eſt-à-dire, la pratique conſtante des régles immuables de la juſtice, de la droiture & de la vérité. C'eſt ce qui eſt ſi évident, que les plus grands ennemis de la religion en général en tombent d'accord. Car en ſuppoſant qu'elle doit ſon origine à des raiſons d'état & à des motifs de politique, ne ſuppoſent-ils pas qu'elle doit être regardée comme un frein propre à retenir les peuples dans leur devoir, & par conſéquent qu'elle contribue

puissamment au bien commun du genre humain? C'est une chose en effet, qui est entiérement incontestable. Car il (*a*) est aussi clair que la félicité commune du genre humain dépend de la pratique des vertus morales, qu'il est clair que certains effets physiques sont produits par de certaines causes, ou que certaines vérités mathématiques sont des conséquences naturelles de certains principes. Il est même certain que le monde ne peut être heureux qu'à proportion de l'exactitude avec laquelle on s'applique à la pratique de ces vertus. Je n'en veux point d'autre preuve que la triste description que *Hobbes* lui-même fait des malheurs, ausquels le genre humain se trouveroit exposé dans cet état, qu'il appelle faussement & contre toute raison l'*état de nature*, quoiqu'en effet ce soit l'état le plus con-

(*a*) *Pari sane ratione (ac in arithmeticis operationibus) doctrinæ moralis veritas fundatur in immutabili coherentia inter felicitatem summam quam hominum vires assequi valent, & actus benevolentiæ universalis.* Id. pag. 23.

les employe à faire du mal, à détruire, à fourber, à frauder, à opprimer, à insulter, & à tyrannifer le prochain, on péche directement contre le *dictamen* de la nature, & on transgreffe la volonté de Dieu. Car il eft clair que Dieu, perpétuellement attentif à faire du bien à fes créatures, & à leur donner ce qui leur eft le meilleur & le plus expédient, ne peut pas vouloir leur dépravation & leur deftruction. Il conferve feulement leurs facultés naturelles, qui, quoique bonnes & excellentes en elles-mêmes, font pourtant fujettes à être employées à de mauvais ufages, & cette confervation de ces facultés, dont on abufe, renferme néceffairement la permiffion du mal, fait en conféquence de cet abus.

Le peché donc eft une préférence authentique, que des créatures fragiles, finies, & faillibles, donnent à leur propre volonté, fur la raifon éternelle des chofes, fur les plus faines lumiéres de leur efprit, fur le bien commun du genre humain, & fur leur intérêt pro-

pre. Il y a plus. Par le péché elles s'élévent contre Dieu lui-même. Elles mettent leur propre volonté en parallele avec la volonté du maître souverain de l'univers & du créateur de toutes choses, celui de qui elles tiennent l'Etre, & toutes les facultés, dont elles sont revêtues. Elles mettent opposition à la volonté du conservateur, & du gouverneur suprême de l'univers, de la bonté duquel elles dépendent absolument dans tous les momens par rapport à la conservation de leur vie & à la continuation de leur existence. Elles foulent aux pieds la volonté de leur bienfaiteur, à la bonté duquel elles sont redevables de tous les biens, dont elles jouissent actuellement, & de toutes les douces espérances, que la pensée de l'avenir leur inspire. C'est ce qui aggrave le crime de ceux qui pêchent contre les devoirs de la morale. C'est la plus insigne de toutes les extravagances, accompagnée d'une désobéissance obstinée, & d'une affreuse ingratitude.

CHAPITRE VI.

III. PROP. *Qu'encore que toutes les créatures raisonnables soyent dans une obligation indispensable d'observer les devoirs éternels de la morale, antécedemment à aucune vue de récompense ou de punition, c'est une nécessité pourtant qu'il y ait des récompenses & des peines annexées à l'observation, ou à l'inobservation de ces devoirs. Car les mêmes raisons qui prouvent que Dieu est nécessairement juste & bon, & que sa volonté immuable, suivant laquelle il faut que tous les Etres se gouvernent, est toujours conforme aux régles de la justice, de l'équité, & de la bonté, ces mêmes raisons, dis-je, prouvent aussi qu'il ne peut s'empêcher d'approuver la conduite des créatures qui l'imitent, & qui lui obéissent en se conformant à ces régles, & qu'il doit au contraire desaprouver celles qui s'en éloignent.*

D'où il s'ensuit qu'il doit, de manière ou d'autre, en agir fort différemment avec elles à proportion de leur obéïssance, ou de leur désobéïssance, manifester son pouvoir absolu & son autorité suprême, en maintenant la majesté des loix divines, & en punissant ceux qui les transgressent, d'une manière qui réponde à sa qualité de juste gouverneur, & d'arbitre souverain de l'univers.

CETTE troisiéme proposition est aussi en un sens évidente par elle-même.

Car premièrement si Dieu, (comme il a été démontré ci-dessus) est un Etre infiniment bon juste & saint; & si les mêmes raisons qui prouvent qu'il possede nécessairement ces perfections, prouvent de plus qu'il doit positivement vouloir que les créatures raisonnables se gouvernent selon les régles de la justice, de la bonté, de la vérité, & de la sainteté: si, dis-je,

tout cela eſt vrai, comme il n'en faut pas douter, les mêmes argumens qui ont ſervi à le prouver, montrent auſſi que cet Etre ſouverain doit néceſſairement aimer les créatures qui l'imitent en ſe conformant à ces régles, qu'il doit leur donner des marques de ſon approbation, & qu'il doit au contraire déſaprouver celles qui tiennent une conduite oppoſée. Or s'il en eſt ainſi, il eſt évident qu'étant revêtu d'une puiſſance abſolue & d'une autorité devant laquelle tout plie, en tant qu'il eſt le maître ſouverain & le directeur de tout ce qui exiſte, il faut que d'une ou d'autre manière il déclare & faſſe connoître l'approbation qu'il donne aux unes, & le deſaveu qu'il fait des autres. Et pour le faire avec fruit, il faut qu'il y ait des récompenſes attachées à l'obſervation de ces régles, & des peines infligées à ceux qui les violent. Or ſi les perſonnes vertueuſes ne recevoient jamais la récompenſe de leur vertu, & ſi le vice demeuroit toujours impuni, Dieu ne donneroit aucune marque à

laquelle on pût reconnoître qu'il aprouve la vertu, & qu'il désaprouve le vice. S'il ne donnoit aucune marque sensible de la différence qu'il met entre le vice & la vertu, on ne pourroit point être assuré que la vertu lui fût réellement agréable, ni que le vice lui fût odieux. D'où il s'ensuivroit qu'on n'auroit aucune raison valable de croire qu'il ait commandé l'une & défendu l'autre. Or cela étant une fois supposé, il ne faudra plus parler de ses attributs moraux, dont il ne restera plus aucune preuve certaine. Mais toutes ces choses étant visiblement absurdes, comme on l'a démontré ci-dessus, il est clair qu'il doit nécessairement y avoir des récompenses & des peines annexées à l'observation ou à l'inobservation des devoirs éternels de la morale.

2. Ma seconde preuve de la certitude des récompenses & des peines en général, c'est que ces récompenses & ces peines sont nécessaires pour le maintien de la gloire de Dieu, de la majesté de ses loix, & de l'honneur de

de son gouvernement. Voici comment je le prouve. Il est évident que les motifs les plus puissans de devoir & de reconnoissance nous obligent à rendre à Dieu, qui nous a donné l'être, & avec l'être les facultés & les biens, dont nous jouissons, tout l'honneur dont nous sommes capables. Il est évident aussi que Dieu étant souverainement heureux par lui-même, & toutes les créatures dans une entière incapacité de contribuer le moins du monde à l'accroissement de sa félicité, le seul moyen de l'honorer consiste dans le respect qu'on a pour ses loix, & que le respect qu'on a pour ses loix se manifeste par l'observation qu'on en fait. Or Dieu accepte l'honneur fait à ses loix, comme un honneur, qu'on lui rend immédiatement à lui-même. Et quoique nous soyons dans une obligation absolue de l'honorer de cette manière, indépendamment de l'espoir de la récompense, il est clair pourtant que la sagesse & la bonté infinie du maître souverain de l'uni-

vers l'engagent (*a*) *à honorer ceux qui l'honorent*, c'eſt-à-dire, à leur donner des marques éclatantes de ſa faveur. D'un autre côté il eſt évident qu'encore que la gloire & la félicité de Dieu ne puiſſe recevoir aucune atteinte par les actions des créatures foibles & finies comme nous ſommes, le mépris pourtant que nous avons pour ſes loix, retombe ſur Dieu lui-même, puiſqu'en les mépriſant nous foulons aux pieds, autant qu'en nous eſt, ſon autorité ſacrée. Les mêmes raiſons donc qui nous perſuadent que nous devons reſpecter les loix de Dieu, nous montrent auſſi qu'il doit ſe reſſentir du mépris qu'on a pour elles, & punir ceux qui les tranſgreſſent. Car tout légiſlateur, qui a droit de faire des loix, & d'exiger qu'on les obſerve, ne doit pas ſouffrir qu'on les mépriſe, & qu'on les tranſgreſſe, ſans donner à ceux qui ont l'audace de le faire, des marques de ſon reſſentiment. La majeſté des loix, la dignité de ſon caractére, le ſoin qu'il doit avoir de ſoute-

(*a*) *Sam.* II. 30.

nir son autorité, & le bien du gouvernement le demandent ainsi. Or il n'y a que deux voyes, pour réparer l'outrage fait à la loi, & à la majesté du législateur par la commission volontaire du péché. La repentance, & la réformation du pécheur, ou bien sa punition & sa ruine. Desorte que Dieu, pour venger l'outrage fait à ses loix & à son gouvernement, se trouve nécessairement obligé de punir les pécheurs impénitens, qui ont la présomption de violer ses commandemens. Si donc Dieu ne mettoit aucune différence entre ceux qui observent ses loix, & ceux qui ne les observent point, s'il ne récompensoit pas les uns & ne punissoit pas les autres, il laisseroit l'infracteur au même état que l'observateur, & la majesté de ces loix seroit méprisée & foulée aux pieds impunément. On seroit en droit de conclurre que ces loix, que Dieu laisseroit ainsi violer impunément, ne sont pas effectivement des loix divines, & qu'il ne s'y intéresse pas, autant qu'on s'imagine. Ce qui

ne va pas à moins qu'à nier les attributs moraux de la divinité. Mais j'ai fait voir ci-dessus qu'on ne sauroit nier ces attributs moraux, sans tomber dans la dernière de toutes les absurdités. La certitude des peines, & des récompenses en général, est donc une chose qui ne souffre aucune difficulté.

CHAPITRE VII.

IV. PROP. *Qu'originairement la nature des choses & la constitution de l'univers sont telles, que l'observation des régles éternelles de la bonté & de la justice tend par une conséquence directe & naturelle à rendre toutes les créatures heureuses, & l'inobservation de ces régles au contraire à les rendre malheureuses, par où, la différence entre les fruits de la vertu & du vice, si raisonnable en elle-même, & si nécessaire à la justification de la gloire de Dieu, est établie & mise hors de toute contes-*

tation. Mais que le genre humain se trouve maintenant dans un état, où l'ordre naturel des choses de ce monde est manifestement renversé ; la vertu n'ayant pas à beaucoup près le privilége de rendre les hommes heureux, ce qui vient d'une corruption grande & générale, dont l'origine nous seroit à peine connue sans le secours de la révélation. Qu'ainsi il est absolument impossible de concevoir que Dieu n'ait eu en créant des Etres raisonnables, tels que sont les hommes, & les plaçant sur la terre, d'autre fin que de conserver éternellement une succession d'Etres d'aussi courte durée, dans ce triste état de corruption, de confusion & de désordre, qu'on trouve aujourd'hui dans le monde : où les régles éternelles du bien & du mal sont si mal observées, & où la gloire de Dieu, & la majesté de ses loix sont la plûpart du tems foulées aux pieds, puisque les gens de bien n'y reçoivent pas la récompense qui leur est due, ni les scé-

lérats la punition, qu'ils méritent. Ce qui doit faire conclurre qu'au lieu d'une ſucceſſion éternelle de nouvelles générations, telles qu'elles ſont aujourd'hui, il faut néceſſairement qu'un jour les choſes changent entiérement de face, & qu'il y ait un état avenir, où les punitions, & les récompenſes ſoyent diſtribuées, à qui elles ſont dues; un état d'où tous les déſordres & toutes les inégalités ſoyent bannies, & où tout le ſyſtême de la providence, qui nous paroît maintenant ſi confus & ſi inexplicable, à cauſe que nous n'en connoiſſons qu'une petite partie, ſoit mis en évidence, & reconnu à tous égards digne d'une ſageſſe infinie, d'une juſtice & d'une bonté ſouveraine.

II CETTE propoſition a pluſieurs branches. La première, qu'originairement la nature des choſes & la conſtitution de l'univers ſont telles, que l'obſervation des régles éternelles de la piété, de la juſtice, de l'équité,

de la bonté & de la tempérance, tend par une conséquence directe & naturelle à rendre toutes les créatures heureuses, & l'inobservation de ces régles au contraire à les rendre malheureuses; ce qui met une différence juste & convenable entre les fruits respectifs de la vertu & du vice. Cette première partie de ma proposition est en général très-évidente. En effet pratiquer la vertu universelle, c'est pratiquer ce qui contribue le plus au bien de l'univers entier, & ce qui fait le bien de l'univers doit naturellement & par une conséquence nécessaire procurer l'avantage de chaque partie individuelle du monde créé. Pour descendre à quelque chose de plus particulier, je dis qu'il est clair que les meilleurs moyens d'acquerir cette paix de l'ame & ce contentement d'esprit qui entrent nécessairement dans la composition de la véritable félicité, sont ceux-ci. La contemplation fréquente & habituelle des infinies perfections de l'Etre souverain, (qui a créé le monde par sa toute-

puissance, qui le gouverne par sa sagesse infinie, & qui est perpétuellement occupé à faire du bien à ses créatures.) contemplation qui doit faire de si vives impressions sur nos cœurs & sur nos esprits, qu'elle les remplisse de sentimens d'adoration & d'amour. Le bon emploi de toutes nos puissances & de toutes nos facultés pour les fins & pour les vues seules, ausquelles la nature les conduit originairement, & la sujettion de nos appétits & de nos passions à l'empire de la droite raison. Qui peut douter en effet que la tempérance, qui nous enseigne à jouir avec modération des biens de ce monde, & des plaisirs de la vie, sans franchir les bornes que la droite raison & la simple nature prescrivent, ne soit le moyen le plus direct & le plus certain pour entre tenir la force & la santé du corps? Qu'y a-t-il d'ailleurs de plus propre à entretenir la paix & l'ordre dans le monde, & à procurer le bien pubic, & la félicité commune du genre humain, que la pratique de la justice & de la bienveillance uni-

verselle ? Il n'y a point de mouvement physique, point d'opération géométrique, qui produise plus naturellement son effet, comme je l'ai déja dit ci-dessus. Si donc tous les hommes étoient véritablement vertueux, s'ils se faisoient une étude d'observer les régles de l'équité, s'ils avoient soin en un mot de prévenir par une conduite sage les miséres & les calamités, qui naissent ordinairement du nombre infini de vices & de folies dans lesquelles il sont sujets à tomber, cette grande vérité, dont je parle, deviendroit incontestable. L'événement la verifieroit hautement, & les hommes connoîtroient par expérience que la pratique de la vertu est le moyen le plus propre à faire le bonheur du monde. Qu'y a-t-il au contraire, qui remplisse plus l'ame de trouble, de chagrin & de confusion, que le mépris de Dieu, la négligence des devoirs, qui naissent des rélations, que nous avons avec lui, le mauvais usage des puissances & des facultés de nos ames, nos convoitises déréglées, &

nos passions violentes & effrénées ? Qu'y a-t-il, qui altere plus efficacement la santé du corps, & qui l'expose à plus de douleurs & d'infirmités, que l'intempérance ? Qu'y a-t-il enfin, qui soit plus fatal à la société, & qui la remplisse plus de calamités & de miséres, que l'injustice, la fraude, la violence, l'oppression, les guerres, les désolations, les meurtres, la rapine & la cruauté ? Il paroît donc que la constitution originale des choses, & leur ordre naturel, tend évidemment à distinguer en général la vertu du vice, en mettant de la différence entre les effets de l'une & de l'autre.

2. Je dis en second lieu qu'encore que la constitution originale des choses soit telle, que dans l'ordre naturel il y a des récompenses annexées à la vertu, & des peines attachées au vice ; l'expérence cependant nous fait voir que le genre humain se trouve maintenant dans un état, où cet ordre naturel des choses de ce monde est évidemment renversé, la vertu n'ayant

pas à beaucoup près le privilége de rendre les hommes heureux, à proportion de l'exactitude avec laquelle ils s'appliquent à l'observer, & le vice ne recevant pas toujours la juste punition, qu'il mérite. Car il arrive souvent que les méchans, à la faveur de leur stupidité, de leur inattention, & de leur attache aux plaisirs sensuels, dans lesquels ils se veautrent, trouvent le moyen d'imposer silence aux reproches de leur conscience. Ils ne sentent que très-foiblement la confusion & les remords, qui devroient être les fruits naturels de leur conduite vicieuse. Ils surmontent souvent par la bonté de leur temperament & par leur constitution vigoureuse les maladies, qui devroient être les suites naturelles de leur intempérance & de leurs débauches. Ils possédent quelquefois, malgré leurs déréglemens, une santé aussi ferme, que ceux qui vivent d'une manière sobre & reguliére. Et quoique l'injustice, la fraude, la violence & la cruauté traî-

nent toujours après elle, généralement parlant, mille conſéquences triſtes & fatales, il arrive pourtant aſſez ſouvent que toutes ces calamités ne tombent pas préciſement ſur ceux qui ont la plus grande part à ces crimes; elles tombent aſſez ordinairement ſur ceux, qui en ſont les moins coupables. D'un autre côté, la vertu, la piété, la tempérance, la ſobriété, la fidélité, l'honneur & la charité, reçoivent rarement parmi les hommes la récompenſe, qui leur eſt due. Elles ſont, à la vérité, les vrayes ſources de la félicité; elles procurent perſonnellement à ceux qui les pratiquent, la paix de l'ame, le contentement d'eſprit, & pluſieurs autres grands avantages, tant pour le corps, que pour l'ame: Mais l'expérience nous montre que les fruits, que le public retire de la pratique des vertus, qui ont la ſociété en général pour objet, ne ſont pas fort conſidérables. Les vices de la plus grande partie du genre humain l'emportent tellement ſur la raiſon & ſur la nature, qu'il n'eſt pas rare

rare d'y trouver la vertu opprimée. Les plus gens de bien sont si éloignés de jouir des avantages, que leur vertu devroit leur procurer naturellement & dans l'ordre, que cette vertu même leur attire souvent les plus grandes calamités temporelles. C'est une chose qui n'est que trop connue, que les gens de bien gémissent très-souvent sous le poids des afflictions & de la pauvreté; qu'ils sont livrés en proye à l'ambition & à l'avarice des méchans; & que leur bonté elle-même les expose quelquefois aux plus cruelles & aux plus injustes persécutions. Dans toutes ces occasions, la providence ne paroît presque point s'intéresser à la protection des personnes justes. Et non-seulement cela, mais il arrive aussi très-souvent que dans les châtimens, où la main de Dieu se manifeste d'une manière plus sensible, les justes sont frapés avec les coupables, & que, mêlés ensemble dans le train des affaires du monde, ils sont enveloppés aussi dans les mêmes calamités. Or puisque l'événement justifie d'une manière

ſi authentique qu'il n'y a point dans ce monde de diſtinction ſuffiſante entre la vertu & le vice, point de récompenſe certaine attachée à la vertu, à proportion de ſon excellence, ni de peine infligée au vice, qui réponde à ſon atrocité, & puiſqu'il eſt certain & indubitable, que s'il y a un Dieu, ſi ce Dieu eſt un Etre infiniment bon & infiniment juſte, s'il fait attention à la conduite de chaque créature, s'il approuve ceux qui font ſa volonté & qui imitent ſa nature, s'il déſapprouve au contraire ceux qui prennent une route toute oppoſée: puis, dis-je, qu'il eſt certain que, ſi toutes ces choſes ſont vrayes, il faut néceſſairement que cet Etre ſuprême, pour maintenir l'honneur de ſes loix & de ſon gouvernement, donne enfin quelque jour des marques éclatantes de ſon approbation, ou de ſon deſaveu, & qu'il manifeſte l'extrême différence qu'il met entre ceux qui obéiſſent à ſes loix, & ceux qui les foulent inſolemment aux pieds: qui eſt ce qui ne voit qu'il faut en venir malgré qu'on

en ait, à l'une, ou à l'autre de ces conclusions ? Il faudra dire, ou que toutes les idées, que nous nous faisons de Dieu, sont fausses ; qu'il n'y a point de providence ; que Dieu ne voit point ce que font les créatures ; que s'il le voit il ne s'en met aucunement en peine, ce qui porte des coups mortels à ses attributs moraux, & ruine son existence même. Ou, il faudra conclure que de toute nécessité il doit y avoir après cette vie un état, où les récompenses & les peines seront distribuées à chacun selon ses œuvres, & où toutes les difficultés, qu'on fait maintenant sur la providence, seront pleinement éclaircies, par une dispensation de la justice, qui sera égale & impartiable. Or j'ai déja prouvé distinctement & en détail qu'il y a un Dieu & une providence. J'ai fait voir que Dieu est un Etre revêtu de toutes les perfections morales, & qu'il exige de toutes les créatures raisonnables qu'elles conforment toutes leurs actions aux régles de la justice. C'est donc une

chose directement démontrée, qu'il doit y avoir un état avenir de peines & de récompenses. *Que ton cœur ne porte point envie aux pécheurs*, dit le sage; *mais adonne toi à la crainte de l'Eternel tout le jour. Car pour certain il y aura bonne issue & ton attente ne sera point frustrée.* Prov. XXIII. 17, & 18.

Cet argument est un argument commun, à la vérité, mais tout commun qu'il est, il ne laisse pas d'être très-concluant, & les libertins ne sauroient y répondre. De sorte, que tout homme qui nie les récompenses & les peines de la vie avenir, tombe nécessairement de conséquence en conséquence dans le pur athéisme. La seule opinion mitoyenne qu'on puisse opposer à ce que je viens de dire, c'est l'opinion des Stoïciens, qui soutenoient que la vertu étoit seule suffisante à elle-même, qu'elle faisoit son propre bonheur, & qu'elle portoit avec elle sa récompense dans tous les cas, sans en excepter ceux, où les hom-

mes se trouvoient exposés pour l'amour d'elle aux plus grandes calamités. Ces philosoples, qui n'avoient point de certitude d'une vie avenir (quoiqu'ils la missent au rang des choses fort probables,) & qui ne vouloient pourtant pas abandonner la cause de la vertu, ne pouvoient la défendre, qu'en soutenant qu'elle étoit absolument suffisante par elle-même à faire le bonheur de ceux qui la pratiquoient. Ils auroient dû raisonner tout autrement qu'ils ne faisoient. Ils auroient dû conclurre que, puisque la vertu n'est pas suffisante à elle-même, & que malgré son insuffisance, elle est digne d'être recherchée avec empressement, elle doit être certainement récompensée dans une autre vie. Il n'y a personne qui ne doive convenir que la vertu a une beauté intérieure, qui la rend aimable par elle-même, indépendamment d'aucune récompense. Mais, supposé qu'un homme souffre la mort pour l'amour de la vertu, s'il n'a d'autre bonheur à atten-

dre, que celui que lui procure le contentement intérieur, qui naît du sentiment qu'il a fait courageusement son devoir, & qu'il s'est inviolablement attaché aux régles de la justice ; & s'il n'y a point d'heureux avenir, où il recueille le fruit de sa persévérance dans le bien, peut-on dire qu'il soit plus heureux en effet, que celui qui meurt martyr d'une fausse opinion, qu'il a entrepris de soutenir par caprice & par entêtement ? Il faudra dire au contraire, supposé que la vertu n'ait aucune récompense à attendre dans l'avenir, que Dieu lui a donné des charmes si grands, & qu'elle captive si nécessairement l'esprit & le cœur de l'homme, que l'homme ne peut s'empêcher de se déclarer pour elle, & qu'avec tout cela il l'a laissée destituée de motifs suffisans, pour porter les hommes à soutenir rigoureusement son parti. J'avoue que quelques-uns des anciens Philosophes ont dit de très-belles choses sur ce sujet, & qu'il y a eu quelques Heros,

(parmi lesquels Regulus tient un rang considérable) qui ont donné des exemples de vertu tout-à-fait extraordinaires. Mais il est très-clair aussi, comme je l'ai déja insinué, que si vous ôtés l'espoir de la récompense, vous ôtés à la vertu ce qui porte les hommes en géneral le plus efficacement à la pratiquer. Car il n'est pas possible ni même raisonnable que les hommes rénoncent à la vie, pour prendre le parti de la vertu, si l'attachement qu'ils ont pour elle ne leur doit jamais procurer aucun avantage. On ne sauroit disconvenir que la vertu élevée sur son trône, & jouissant sans aucun empêchement de tous les biens qui en sont l'appanage, ne soit le souverain bien ; puisqu'alors elle renferme la jouissance de Dieu lui même, dont elle est l'imitation. Mais de la maniere dont les choses vont dans le monde ; & vû l'état où nous le voyons aujourd'hui, (*a*) il

(*a*) *Porro ipsa virtus, cum sibi bonorum*

eſt clair que la pratique de la vertu n'eſt pas elle-même le ſouverain bien, mais ſeulement le chemin, qui y méne. Il en eſt comme d'un homme qui court dans la carriere ; ſa courſe n'eſt pas le prix, qu'il ſe propoſe, elle n'eſt que le moyen, dont il ſe ſert pour y parvenir.

Il eſt donc abſulument impoſſible que Dieu, qui eſt un Etre infini, ſage, juſte & bon, n'ait eu d'autre vue & ne ſe ſoit propoſé d'autre fin, lorſqu'il a créé des Etres, doués de raiſon, tels que ſont les hommes, qu'il les a revêtus de facultés ſi nobles & ſi

---

culmen vendicet humanorum, quid hic agit niſi perpetua bella cum vitiis : nec exterioribus ; ſed interioribus, nec alienis, ſed plane noſtris & propriis ? — Abſit ergo, ut quandiu in hoc bello inteſtino ſumus, jam nos beatitudinem, ad quam vincendo volumus pervenire adeptos eſſe credamus. AUGUST. de Civit. Dei. lib. XIX. cap. IV.

Non enim virtus ipſa eſt ſummum bonum, ſed effectrix & mater eſt ſummi boni ; quoniam pervenire ad illud, ſine virtute non poteſt. LACTANT. lib. III.

excellentes, & leur a donné la connoiſſance de la diſtinction éternelle & immuable entre le bien & le mal, il eſt dis-je, impoſſible qu'en tout cela Dieu ne ſe ſoit propoſé d'autre fin, que de conſerver éternellement une ſucceſſion d'Etres d'auſſi courte durée, dans le triſte état de corruption & de déſordre, qu'on trouve aujourd'hui dans le monde, où les régles éternelles du bien & du mal ſont ſi mal obſervées ; où les différences néceſſaires des choſes ne produiſent preſque aucun effet ſenſible ; où la vertu & le vice ne ſont pas ſuffiſamment diſtingués par leurs fruits reſpectifs ; & où la gloire de Dieu & la majeſté de ſes loix ſont la plupart du tems foulées aux pieds, les gens de bien n'y recevant pas la récompenſe, qui leur eſt due, ni les ſcélerats, la punition qu'ils méritent. Nous pouvons donc conclurre, avec la même certitude, qui ſe rencontre dans la démonſtration, que nous avons donnée cideſſus des attributs moraux de la divi-

nité, qu'au lieu d'une fucceffion éternelle de nouvelles générations telles qu'elles font aujourd'hui, il faut néceffairement qu'un jour les chofes changent entiérement de face, & que les mêmes perfonnes, qui exiftent aujourd'hui exiftent auffi dans un état avenir, où les peines & les récompenfes foient difpenfées à chacun à proportion de la conduite, qu'il a tenue; où tous les défordres du monde prefent foient reparés; d'où toute partialité foit bannie, & où les voyes de la providence, qui nous paroiffent maintenant fi embrouillées & fi inexplicables, à caufe que nous n'en connoiffons qu'une très-petite partie, foient mifes enfin dans une pleine évidence, & nous paroiffent dignes d'un Etre infiniment bon, jufte, & fage. Sans cette vérité, tout le refte devient entierement inutile; & fi vous ôtez les peines & les récompenfes d'un état avenir, vous anéantiffés la juftice, la bonté, l'ordre, la raifon; & il ne reftera pas un feul principe

dans le monde, qui puisse servir de fondement à un argument dans les matières de morale. (*a*) Mais quand bien même il nous faudroit mettre à quartier les raisons prises de la considération des atributs moraux de la divinité, pour ne faire attention qu'à ses perfections naturelles, la vérité, dont je parle ne laisseroit pas d'Etre évidente. Pour en Etre convaincu il n'y a qu'à faire attention à la connoissance & à la sagesse du Créateur, qui éclatent d'une manière si sensible dans la structure de l'univers. Car à qui persuadera-t-on que Dieu ait créé des Etres aussi excellens que les hommes, qu'il leur ait donné des facultés si éminentes, & qu'il les ait placés sur le globe terrestre avec des marques de distinction si éclatantes, qu'il faudroit être aveugles pour ne pas voir

---

(*a*) *Ita fit ut si ab illa rerum summa : quam superius comprehendimus, aberraveris ; omnis ratio intereat, & ad nihilum omnia revertantur.* LAC. lib. VII.

que cette partie inférieure de la création, à tout le moins, est faite pour eux, & se rapporte à leur usage, à qui est-ce, dis-je que l'on persuadera que tout cela ait été fait sans autre dessein, (*a*) que de perpetuer à l'infini, des Etres d'une durée aussi courte, condamnés à passer le peu d'années, qui composent leur vie, dans un affreux désordre & une confusion étrange, & à tomber ensuite pour jamais dans le néant? Dans cette supposition, que peut-on imaginer (*b*) de plus vain que la fabrique du monde? Quoi de plus absurde & de plus con-

(*a*) *Non enim temere, nec fortuito sati & creati sumus, sed profecto fuit quædam vis, quæ Generi humano consuleret nec id gigneret aut aleret quod cum exantlavisset omnes labores, tum incideret in mortis malum sempiternum.* CIC. Tusc. Quæst. lib I.

(*b*) *Si sine causa gignimur; si in hominibus procreandis providetia nulla versatur; si casu nobismet; ipsis, ac voluptatis nostræ gratia nascimur; si nihil post mortem sumus: quid potest esse tam supervacuum, tam inane, tam vanum, quam humana res est, quam mundus ipse.* LACTANT. lib. VII.

traire

traire aux régles de la sagesse, que la création du genre humain ? Ajoutez aux preuves, que fournissent les perfections naturelles de la divinité, celles que nous avons tirées de ses attributs moraux, & vous aurez une démonstration complette de cet état avenir, dont je parle.

Mais, dira-t-on, n'est-il pas bien étonnant de voir que dans le monde matériel, inanimé & irraisonnable ; tout prêche hautement la sagesse du Créateur ? Que chaque créature fournisse un si grand nombre de preuves ; si aisées, si claires & si incontestables, qui font voir à l'œil que le monde est la production d'un ouvrier infiniment habile ? Que, depuis la plus brillante des étoiles du firmament, jusqu'à la plus vile de toutes les plantes, qui sont sur la terre, tout soit si mesuré, si exactement proportionné, & si artistement agencé, que l'homme avec tout son esprit & toute sa pénétration, n'a jamais pu, je ne dis pas, rien faire de

pareil, mais en pénétrer même & en comprendre tout l'artifice ? Et que cependant le monde moral & raisonnable, si je puis l'appeller ainsi, pour l'amour duquel tout le reste a été fait, & pour l'usage duquel uniquement Dieu le conserve encore, ne nous ait pas donné depuis tant de siécles, des preuves de la sagesse, de la bonté, de la justice & de la providence de Dieu, assez claires, pour convaincre tout le genre humain, qu'il veille sur les affaires du monde, qu'il les connoît & qui les dirige ? Je conviens qu'il y a là dedans en effet je ne sai quoi, qui du premier abord paroît très-surprenant & très-extraordinaire. Mais quand on examine la chose de plus près, & qu'on l'envisage attentivement, la surprise cesse, & l'on voit sans peine qu'il n'y a point là de si grands sujets d'étonnement, qu'on s'imagine. Car, comme dans une grande machine, qu'un machiniste consommé dans son art a inventée, qu'il a travaillée, ajustée & polie avec tout le soin & toute l'adresse imaginables, à dessein de

la faire servir à l'exécution de quelque entréprise profonde & difficile ; comme dis-je, un homme du métier qui n'examineroit que deux ou trois roues de cette machine, ne laisseroit pas de remarquer dans ses parties séparées du reste, l'habileté & la pénétration admirable de l'ouvrier ; encore qu'il lui fût impossible de découvrir la fin, pour laquelle elle a été inventée, & l'usage qu'on en veut faire, à moins de la voir démontée, & d'en étudier tous les ressorts en particulier, à mesure qu'on les ajuste ensemble ; Ainsi, quoique la sagesse du créateur se manifeste d'une manière assés sensible dans chaque partie du monde naturel, prise à part, je conçois cependant qu'il peut fort bien arriver que dans le gouvernement du *monde moral*, qui a une connexion nécessaire avec le systême entier de la providence, sa sagesse, sa bonté, & sa justice ne puissent être, ni clairement apperçues, ni parfaitement comprises, par des créatures d'une intelligence bornée, jusqu'à ce qu'elles soyent arrivées

au periode marqué pour l'accompliſſement de quelque grande révolution. Or ſi celles-là ne les peuvent comprendre ; que ſera-ce des créatures, qui outre qu'elles ſont finies, ſont de plus foibles, fragiles & de courte durée ? Nous avons toutes les raiſons du monde de penſer & de croire qu'on verra un jour à l'égard du monde moral ce qu'on a vû dans le monde naturel ; & que, comme les grandes découvertes en aſtronomie & en philoſophie naturelle, dont nous ſommes rédévables au travail aſſidu & à la pénétration des obſervateurs modernes, ont porté la puiſſance & la ſageſſe du Créateur à un dégré ſurprenant d'évidence, auquel les ſavans des ſiécles précédens ne ſe ſeroient ſeulement pas imaginés qu'il fût poſſible d'arriver ; de même, lorſqu'on en ſera venu à l'époque de la concluſion de l'état préſent des choſes, & au dévelopement du ſyſtême entier de la providence, les hommes ſeront remplis d'admiration à la vue des preuves éclatantes de bonté & de juſtice,

qui se présenteront à eux dans l'enchaînement & dans toute la suite des voyes de Dieu dans le gouvernement du monde moral.

CHAPITRE VIII.

De l'Immortalité de l'ame & de quelques autres argumens, qui prouvent aussi la certitude d'un état futur de peines & de récompenses.

L'ARGUMENT dont je me suis servi dans le chapitre précédent, pour établir la certitude des peines & des récompenses d'une vie avenir, est certainement le plus considérable & le plus fort de ceux que les lumiéres naturelles sont capables de nous fournir. Mais ce n'est pas le seul. Il y en a d'autres encore, qui ne contribuent pas peu à persuader fortement la raison humaine de cette importante vérité.

Premièrement, quand on mettroit à part les preuves de l'immortalité de l'ame, prises des attributs de Dieu;

quand on ne feroit aucune attention aux argumens, que nous fournissent là-dessus, & le systême général du monde, & l'ordre universel, la constitution, la connexion, & la dépendance des choses; je pose en fait que la considération de la nature de l'ame elle-même, nous donne tout lieu de croire qu'elle est immortelle. Aussi voyons nous que cette vérité a été communément reçue dans tous les siécles, & dans tous les pays du monde. (*a*) Les savans & les ignorans, les peuples les plus civilisés & les plus barbares, se sont tous accordés à la croire. C'est une tradition si ancienne & si universelle, qu'il n'est pas concevable qu'elle doive son origine, ni au hazard ni aux vaines imaginations de l'homme, ni à aucune autre cause, qu'à l'auteur même de la nature. Dans tous les lieux, où la philosophie a été cultivée, les plus habiles & les plus éclairés ont

(*a*) *Et primum quidem omni Antiquitate &c.* CIC. Tusculan. Quæst. lib. I.

généralement fait profession de croire que l'immortalité de l'ame peut être démontrée par la considération de sa nature & de ses opérations. En effet, j'ai démontré clairement dans mon premier (a) discours, qu'aucune des qualités connues de la matière, de quelque manière qu'on l'arrange, qu'on la divise, & qu'on la compose, ne sauroit produire le sentiment, la pensée & le raisonnement. D'un autre côté, tous les philosophes conviennent que la matière est composée de parties innombrables, divisibles, séparables, & la plupart du tems actuellement désunies. On ne sauroit outre cela nier que les facultés de l'ame, étant aussi éloignées & aussi différentes des propriétés connues de la matière, qu'il soit possible d'imaginer, ce ne soit, à tout le moins, faire violence à la raison, que de se figurer que les unes & les autres

(a) Chap. VIII. Voyez aussi la lettre de l'auteur à Mr. *Dodwel*, avec les réponses & les repliques.

ont été communiquées à une seule & même substance par une puissance infinie. Il faut reconnoître enfin que c'est la chose du monde la plus absurde & la plus déraisonnable, que de supposer que, comme la matière est nécessairement composée de parties innombrables, l'ame est pareillement un composé de connoissances innombrables : Au contraire, il n'est rien qui soit plus conforme à la raison, que de croire, que le siége de la pensée est une substance simple, qui ne peut être naturellement divisée, ni mise en piéces ; comme il arrive manifestement à la matière. Or de tous ces principes il suit que la dissolution du corps ne peut pas entraîner avec elle la dissolution de l'âme, & par conséquent que l'âme est immortelle de sa nature. C'est ce que la considération des facultés de penser, de sentir & de connoître dont l'âme est revêtue, nous donne, ce semble, droit de conclurre, d'une manière au moins tout-à-fait probable. *Je ne saurois m'imaginer*, dit *Cyrus* à ses enfans dans ce

beau discours qu'il leur fit quelques heures avant sa mort, comme *Xenophon* le raporte. *Je ne saurois m'imaginer que l'ame vive tandis qu'elle est dans ce corps mortel ; & qu'elle cesse de vivre dès le moment qu'elle en est séparée. Je ne saurois me persuader que l'ame, lorsqu'elle cesse d'être unie au corps, qui n'a point de sentiment, en soit elle-même tout aussitôt privée. J'ai au contraire plus de penchant à croire qu'alors l'esprit devient plus pénétrant & plus pur.* L'argument devient beaucoup plus fort, quand on réfléchit sur les nobles facultés de l'ame, & sur les belles choses qu'elle est capable de faire, en matière d'arts & de sciences. *Je suis persuadé*, dit Ciceron, (*a*) *qu'une nature telle qu'est celle de l'ame, en qui se rencontre, une rapidité si mer-*

(*a*) *Quid multa ? Sic mihi persuasi, sic sentio : quum tanta celeritas animorum sit, tanta memoria præteritorum, futurorum providentia, tot artes, tantæ scientiæ, tot inventa, non posse eam naturam, quæ res eas contineat, esse mortalem.* CIC. de Senect.

veilleuse, une mémoire si étendue des choses passées & une si grande prévoyance de l'avenir, qui posséde tant d'arts & tant de sciences, & qui a tiré de son fonds un si grand nombre d'inventions, je suis persuadé qu'une nature en qui toutes ces belles choses se rencontrent, ne sauroit être mortelle. Se ressouvenir du passé, prévoir l'avenir, & embrasser le présent, sont des choses sans contredit toutes divines, dit le même auteur dans un autre (*a*) endroit *& si ces facultés ne viennent pas de Dieu, jamais on ne pourra expliquer par quel canal elles sont venues à l'homme. Encore que l'ame de l'homme*, dit-il, dans le même ouvrage (*b*) *soit invisible*,

(*a*) *Quod & præterita teneat, & futura provideat, & complecti possit præsentia, hæc divina sunt : nec invenietur unquam, unde ad hominem venire, possint, nisi à Deo.* Id. Tuscul. Quæst. lib. I.

(*b*) *Mentem hominis ; quamvis eam non vides, tamen ut Deum agnoscis ex operibus ejus, sic ex memoria rerum & inventione & celeritate motus, omnique pulchritudine virtutis, vim divinam mentis agnoscito.* Id. ibid.

comme Dieu est invisible, cependant comme on connoît Dieu par ses ouvrages, ainsi on connoît l'origine & la vertu toute divine de l'ame, par la faculté qu'elle a de rappeller les choses passées, par ses inventions, par la rapidité de ses pensées, & par l'excellence des vertus qu'elle pratique. Ensuite, parlant de la force & de la beauté de cet argument, qui, par la considération des facultés & des opérations merveilleuses de l'ame, prouve qu'elle est immatérielle & immortelle, il défie *le commun des philosophes*, (*car c'est ainsi*, dit-il, *qu'il faut appeller, ceux qui suivent d'autres principes que ceux que* Platon, Socrate, *& leurs sectateurs, ont suivis;*) *de pouvoir tous ensemble rien dire de plus élégant, que ce que ces grands hommes ont dit sur cette article, ni même d'en bien comprendre toute la finesse.* (*a*) Le plus grand obstacle à la croyan-

(*a*) ***Licet concurrant plebeii philosophi, (sic enim ii qui à Platone, Socrate & ab illa familia dissident appellandi videntur)***

ce de l'exiſtence des ames après la diſſolution du corps, & le précis de toutes les objections, que les anciens Epicuriens, & quelques Athées modernes, qui leur reſſemblent aſſés dans leur manière de raiſonner, ont faites contre le dogme de l'immortalité des ames humaines, revient à ceci. Ils ne ſauroient, diſent-ils, comprendre comment l'ame peut avoir aucune ſenſation, aucune perception, lorſqu'elle eſt ſéparée du corps, puiſque le corps eſt évidemment le ſiége de tous les organes (*a*) des ſens.

---

non modò nihil unquam tam eleganter explicabunt, ſed ne hoc quidem ipſum quam ſubtiliter concluſum ſit intelligent. Id. Ibid.

(*a*) —— *Si immortalis natura animai eſt,*
Et ſentire poteſt ſecreta à corpore noſtro;
Quinque, ut opinor eam faciendum eſt ſenſibus auctam:
At neque —— Lucret lib. III. 624.

Quod autem corpus animæ per ſe? Quæ materia? ubi cogitatio illius? Quomodo viſus? Auditus? Aut qui tangit? Qui uſus ejus? Aut quod ſine his bonum? Plin. lib. III.

Neque aliud eſt quidquam cur incredibilis videatur his animorum æternitas, niſi quod nequeunt qualis ſit animus vacans corpore intelligere & cogitatione comprehendere. Cic. Tuſc. Quæſt. lib. I.

Mais

Mais comprennent-ils mieux, ou peuvent-ils mieux expliquer comment l'ame, tandis qu'elle est dans le corps, est capable de recevoir les sensations, & les perceptions par la voye des organes des sens ? Ajoutez à cela (*a*) que cet argument, qui porte en substance que l'ame ne peut avoir aucune perception, lorsqu'elle est privée de toutes les voyes de perception, que nous connoissons maintenant, cet argument, dis-je, est précisément le même, que celui qu'un aveugle-né pourroit employer, pour prouver qu'il n'y a point d'homme vivant qui puisse avoir aucune perception de la lumière ou des couleurs. Voyez ce que j'ai dit là-dessus dans mon premier discours sur l'existence de Dieu, dans le chapitre XI.

(*a*) *Quasi vero intelligant qualis sit in ipso corpore. Mihi quidem naturam animi intuenti, multo difficilior occurrit cogitatio, multoque obscurior qualis animus in corpore sit, quam qualis cum exierit.* Id. Ibid.

Rien n'égaloit le plaisir & le contentement, que les plus sensés & les plus sages d'entre les payens sentoient à croire que leur ame étoit immortelle de sa nature. Cette pensée étoit leur plus ferme soutien, au milieu des calamités ausquelles ils se trouvoient exposés, & surtout au milieu de celles, que leur vertu leur attiroit. Elle leur donnoit de grandes espérances d'un heureux avenir. Elle leur servoit enfin de puissant motif pour s'attacher à la pratique de torte sonte de vertus morales & pour tenir leur corps toujours soumis à l'empire de la raison. Je dis premièrement que la pensée de l'immortalité de l'ame causoit une satisfaction inexprimable aux plus sages du monde payen. Témoin ce que dit *Ciceron* là-dessus. *Jamais*, dit-il, *personne ne m'arrachera l'espérance de l'immortalité.* (a) *Si je me trompe, en croyant les ames immortelles, je*

(a) *Sed me nemo de immortalitate depellet.* CIC. Quæst. lib. I.

consens de tout mon cœur de ne point revenir de cette erreur : Elle me plait tant, que tandis que j'aurai un soufle de vie je ne souffrirai pas qu'on me l'arrache (*a*). 2. C'étoit leur plus ferme soutien au milieu des plus dures calamités, & surtout dans les souffrances, ausquelles ils se trouvoient exposés à cause de leur vertu. *Dans cette persuasion*, dit encore Ciceron, *Socrate accusé d'un crime capital ne se mit pas en peine d'avoir des avocats, pour plaider sa cause, ni d'implorer la faveur de ses juges. Au contraire ayant pu quelques jours avant sa mort s'échapper de la prison, il ne voulut pas profiter de l'occasion, & le dernier jour de sa vie fut employé à raisonner sur cette matiere.* (*b*) *Car son sentiment*

(*a*) *Quod si in hoc erro quod animos hominum immortales esse credam; libenter erro; nec mihi hunc errorem, dum vivo, extorqueri volo.* Id. de Sen.

Me vero delectat, idque primum ita esse, deinde etiamsi non sit, mihi tamen persuaderi velim. Tusc. I.

(*b*) *His & talibus adductus* Socrates, *nec*

étoit qu'il y a deux chemins, deux états différens dans lesquels les ames entrent au sortir de leurs corps, un état de bonheur pour les gens de bien, & un état de malheur pour les méchans, *& c'est là-dessus que roula tout son entretien.* J'ajoute en troisiéme lieu que la pensée de l'immortalité de l'ame les remplissoit de glorieuses espérances d'un heureux avenir. C'est ce qui paroît par ces belles paroles de *Ciceron* dans l'excellent traité qu'il composa sur la vieillesse, dans le tems qu'il commençoit lui-même à en sentir les incommodités. *O l'heureux jour, que celui où j'aurai le bonheur d'entrer dans la compagnie & dans l'assemblée des esprits, & où je sortirai (a) des embarras & de la*

---

patronum quæsivit ad judicium capitis, nec judicibus supplex fuit, & supremo vitæ die, de hoc ipso multa disserui t, & paucis ante diebus cum facile posset educi è custodia noluit. — Ita enim censebat; itaque disseruit, duas esse vias duplicesque cursus animorum è corpore excedentium. Id. Tuscul, Quæst. lib. I.

(*a*) *O præclarum diem! quum in illud animarum concilum cætumque proficiscar, & quum*

confusion, qui régne dans ce monde. Enfin je dis que cette pensée leur fournissoit un puissant motif à la pratique des vertus morales, & qu'elle les animoit sur tout à mettre toute leur étude à tenir leurs affections corporelles sous l'empire de la raison. *Il faut*, dit Platon, *mettre toutes choses en œuvre; pour acquerir dans cette vie la vertu & la sagesse. Car la récompense est belle, & l'espérance grande.* Dans un autre endroit, après avoir fait l'énumération des avantages temporels que la vertu procure dans ce monde, *nous n'avons pas encore*, dit-il, *fait mention des plus considérables récompenses, proposées à la vertu. Car qu'y a t'il qui puisse être véritablement grand, tandis qu'il est renfermé dans les bornes étroites du tems? La plus longue vie n'est rien en comparaison de l'éternité. Toutes ces choses*, dit-il encore, *soit qu'on en considére le nombre, soit qu'on en*

---

ex hac turba & colluvione discedam! Id. de Senect.

considère la grandeur, ne sont rien en comparaison de celles, qui sont réservées à l'homme après la mort. Ceux qui se flattent, dit-il enfin, *de gagner le prix de la lutte, ou de la course, ou de tels autres jeux, se préparent au combat par l'abstinence. Pourquoi nos disciples, à qui une plus grande récompense est proposée, ne mettront-ils pas en usage tout ce qu'ils ont de force & de patience, pour s'en rendre dignes?* Paroles toutes semblables à celles de l'Apôtre St. Paul 1. Cor. IX. 24. *Ne savez-vous pas que quand on court à la lice, tous courent bien, mais un seul remporte le prix? Courez tellement que vous l'emportiez. Or quiconque lutte, vit de régime, & quant à ceux-là ils le font pour avoir une couronne corruptible, mais nous une incorruptible.*

2. Un second argument très probable, qu'on peut alleguer en faveur de cet état avenir, dont je parle, c'est ce désir ardent de l'immortalité, qui semble avoir été gravé par la nature dans le cœur de tous les hommes.

On s'intéresse, malgré qu'on en ait, à l'avenir. Or s'il n'y a point d'existence après cette vie, & si tout meurt avec le corps, les créatures destituées de raison, qui jouissent du bien présent, sans que la pensée de l'avenir les trouble & les inquiéte, sont plus heureuses sans contredit, & plus favorisées de la nature, que les hommes. Car à quoi serviront aux hommes, dans cette supposition, la raison, la prévoyance, & toutes les autres facultés, qui les élévent si fort au-dessus des bêtes, qu'à les remplir de chagrin, d'incertitude, de crainte & d'inquiétude pour des choses, qui n'arriveront jamais ? Quelle apparence que Dieu ait donné aux hommes des espérances, qui ne doivent être jamais remplies ; de desirs, qui n'ont aucun objet, qui leur réponde ; & des frayeurs inévitables, pour des choses, qui n'ont point de réalité ? C'est ce qui n'a du tout point de probabilité.

3. La connoissance, que tous les hommes ont de leurs actions, ou le jugement intérieur, qu'ils prononcent là-

dessus, nous fournit une troisième preuve d'un état avenir. C'est ce que l'Apôtre St. *Paul* exprime en ces termes: *Les Gentils n'ayant point la loi, sont loi à eux-mêmes. Ils montrent l'œuvre de la loi écrite en leurs cœurs, leur conscience rendant témoignage, & leurs pensées entr'elles s'accusant, ou s'excusant.* Rom. II. 14, 15. En effet il n'y a point d'homme, qui après avoir fait quelque action de bonté, de courage & de générosité, ne s'applaudisse dans le fonds de son ame de l'avoir faite. Il n'y a point d'homme au contraire, qui ne se condamne lui-même & qui ne se fasse de secrets reproches, lorsqu'il lui arrive de commettre des actions basses, vilaines, malhonnêtes, & méchantes. Les premiers sont remplis de glorieuses espérances, dans l'attente d'une récompense. Les autres sont dans une agitation continuelle, & tremblent dans la crainte de la punition. Or il n'est nullement probable que Dieu, qui ne fait rien en vain, ait donné à l'homme une ame, qui prononce nécessairement sur

elle-même un jugement qui ne doit jamais avoir aucune ſuite, & qui ſoit perpétuellement agitée dans l'apréhenſion d'une ſentence, qui ne doit jamais être miſe en éxécution.

4. Le dernier argument enfin, que les lumières de la droite raiſon nous fourniſſent pour nous prouver un état avenir des peines & de récompenſes, eſt pris de la nature de l'homme, qui eſt évidemment une créature en état de rendre compte de ſes actions, capable d'être jugée. On ne va pas demander raiſon de leur conduite à ces créatures, dont les actions ſont toutes déterminées par quelque choſe, qui eſt hors d'elles, ou par ce qu'on appelle le pur inſtinct. N'étant pas capables de recevoir de régle, & de s'y comformer, il eſt évident qu'elles ne ſont point reſponſables de leurs actions. Il n'en eſt pas de même de l'homme. Il trouve dans ſon propre fonds un principe libre, il a le pouvoir de ſe déterminer à agir en conſéquence des motifs moraux, qui lui ſont propoſés, il a enfin

une régle suivant laquelle il doit se gouverner, & cette régle est la droite raison. Il peut donc rendre compte de toutes ses actions, & il faut nécessairement qu'il en réponde. Chaque homme en effet, revêtu qu'il est d'une volonté naturellement libre, peut & doit conformer toutes ses actions à quelque régle fixe, & rendre raison de sa conduite. Toutes ses actions morales étant libres, sans compulsion & sans nécessité naturelle, procédent ou d'un bon, ou d'un méchant motif; elles sont conformes à la droite raison, ou n'y sont pas conformes; elles sont dignes de louange, ou de blâme; de récompense, ou de punition. Or puisqu'il y a un Etre suprême, à qui nous sommes redevables de toutes nos facultés, & puisque dans le bon ou dans le mauvais usage, que nous faisons de ces facultés, consiste tout ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans nos actions morales, nous avons toutes les raisons du monde de supposer que les principes, les motifs & les circonstances

de ces actions feront foumifes un jour à l'examen ; que nous ferons jugés fuivant l'obfervation, ou la tranfgréffion de la régle qui nous a été prefcrite ; & que de là dépendra la fentence que le fouverain juge du monde prononcera pour notre abfolution, ou pour notre condamnation. Sur ce fondement les plus éclairés des anciens payens ont cru & enfeigné qu'après la mort les actions de chaque homme pafferoient par un examen exact & févère, & qu'il feroit abfous, ou condamné fans injuftice, ni partialité, felon qu'il auroit fait, ou bien ou mal dans ce monde. Il eft vrai que les poëtes avoient étrangement défiguré cette doctrine par les fables & les énigmes obfcures, dont ils l'avoient enveloppée, mais les plus fages d'entre les philofophes ne laiffoient pourtant pas d'en avoir des idées affez faines & affez raifonnables. *Que perfonne, dit* (a) Platon, *ne fe flatte de pouvoir fe fouftraire à ce*

(a) Plato de Legib. lib. X.

jugement. Car quand vous descendriez jusqu'au centre de la terre, ou que vous monteriez jusqu'au plus haut des cieux, vous ne sauriez échapper le juste jugement des Dieux, soit pendant la vie, soit après la mort. Paroles qui reviennent, peu s'en faut, à celles du psalmiste. CXXXIX. 8. 9.

Ce sont là des argumens très-forts & très-solides, qui rendent la vérité du jugement avenir tout-à-fait probable. Mais celui qui est pris des attributs moraux de Dieu est plus considérable, & vaut presque une démonstration.

CHAPITRE IX.

V. Prop. *Que bien, que l'indispensable nécessité de tous les devoirs de la religion naturelle, & la certitude d'un état avenir; où se fera la distribution des peines & des récompenses soyent des vérités qui peuvent être démontrées par une chaîne d'argumens*

gumens clairs & inconteſtables : les hommes ſont pourtant aujourd'hui ſi corrompus ; la plupart d'entr'eux ſont ſi peu attentifs & reflêchiſſent ſi peu ; l'éducation les remplit de tant de préjugés & d'erreurs ; leurs convoitiſes ſont ſi fortes & leur déſirs naturels ſi violens ; leur aveuglement produit par les opinions ſuperſtitieuſes , par les mauvaiſes coutumes & par les pratiques vicieuſes, qui ont la vogue dans le monde , eſt ſi grand & ſi prodigieux , que peu de perſonnes ſont réellement capables de découvrir par elles-mêmes ces grandes vérités. Qu'ainſi les hommes ont un très-grand beſoin d'une inſtruction particulière , qui les convainque de leur certitude & de leur importance , qui leur en donne des idées ſaines & net tes , & qui leur mette devant les yeux les motifs les plus propres à les porter à la pratique des grands devoirs , que la religion naturelle leur preſcrit.

1. LEs hommes ſont naturellement ſi négligens , ils paſſent ſi légé-

rement ſur les choſes, & y font ſi peu de réfléxion, que ces défauts ne les empêchent pas ſeulement de faire un aſſés bon uſage de leur raiſon. pour découvrir d'une manière claire & diſtincte ces grandes vérités, dont je viens de parler, mais qu'ils les précipitent encore dans la plus groſſiére & la plus ſtupide ignorance, qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Quelques-uns ſont ſi ſtupides, qu'à peine paroiſſent-ils avoir quelque idée de Dieu. Les autres en plus grand nombre, ne ſe mettent pas beaucoup en peine de ſe faire des idées ſaines de ſa nature & de ſes perfections. Et le nombre de ces derniers eſt peu de choſe encore en comparaiſon de ceux, qui négligent de s'informer de ſa volonté, & qui ne ſe donnent aucune peine pour en acquérir la connoiſſance. Il y a peu de gens qui ſachent faire un bon uſage de leurs facultés naturelles & qui s'appliquent à connoître la diſtinction immuable & eſſentielle entre le bien & le mal. Il y en a beaucoup moins qui faſſent aſſés d'attention aux lumié-

tres naturelles que Dieu leur a données, pour former eux-mêmes ce jugement, que tout ce qui est bon est conforme à la volonte expresse & au commandement de Dieu ; & que tout ce qu'il a défendu ; au contraire est mauvais. Enfin le nombre de ceux, qui réfléchissent sérieusement sur l'importance des récompenses & des peines, souvent annexées dans cette vie même à la pratique de la vertu, ou à l'abandon au vice, & qui songent tout de bon à la différence plus authentique & plus sensible que Dieu mettra dans la vie avenir entre les gens de bien & les scélérats, le nombre de ces derniers, dis-je, est encore bien plus petit, que celui des deux autres classes. De là vient qu'on trouve des nations entières, qui, s'il en faut croire les rélations des voyageurs, ne paroissent avoir presque aucune idée de Dieu, ou qui n'en ont que des idées basses & obscures : qui n'ont qu'une connoissance très-imparfaite des devoirs de la morale, & qui croupissent dans une crasse ignorance

sur la vie, qui est à venir. On auroit tort d'en conclurre que Dieu *s'est laissé* parmi eux entiérement *sans témoignage* ; ou qu'il ait créé des Etres raisonnables dans l'incapacité de discerner entre le bien & le mal, ou qu'il y ait eu, ni siécle, ni nation, où les hommes ayent pu croire distinctement & généralement leur anéantissement après la mort. Tout ce qu'on en peut conclurre, c'est qu'il y a des gens, qui, plongés dans une mortelle indolence, ferment l'oreille à la voix de la raison, qui semblables aux bêtes brutes, uniquement attachés aux choses qui tombent sous leurs sens, ne s'élevent jamais au-dessus des objets terrestres, & ne s'occupent que de leur intérêt temporel. (*a*) Plût à Dieu que cette stupidité ne pût être reprochée qu'aux barbares de l'autre monde ! Mais il y a tout lieu de craindre que dans les nations même les plus polies, ce

(*a*) *Multis signis natura declarat quid velit* — *obsurdescimus tamen, nescio quomodo, nec audimus* Cic. de Amicit.

reproche ne tombe sur un grand nombre de gens, entiérement abandonnés à eux-mêmes, & laissés sans instruction particuliére.

2. Ce n'est pas seulement, parce que les hommes sont sans attention, & par conséquent ignorans, qu'ils sont corrompus; une éducation, ou négligée, ou mauvaise, leur remplit ordinairement l'esprit dès l'enfance d'un grand nombre de préjugés & d'idées fausses & extravagantes, qui leur gâtent le jugement, & qui les empêchent de faire un bon usage de leur raison dans les matiéres de morale. *Ciceron* nous donne une description très-élégante de cette source de corruption. (*a*) *Si en entrant dans le monde*, dit-il, *nous pou-*

(*a*) *Si tales nos natura genuisset, ut eam ipsam intueri & perspicere, eaque optima duce cursum vitæ conficere possemus; haud esset sane quod quisquam rationem & doctrinam requireret. Nunc vero &c.* Cic. Tuscul. lib. III.

Nunc parvulos nobis dedit igniculos, quos celeriter malis moribus opinionibusque depravatis sic restinguimus ut nusquam naturæ lumen appareat. — Simul atque editi in lucem &

vions connoître à fonds la nature & la voir à découvert, nous n'aurions pas besoin de maître pour nous apprendre notre devoir : Mais la nature ne nous donne que quelques foibles éteincelles de raison, qui s'éteignent bientôt à force de vices & d'erreurs ; tellement que sa lumiére demeure cachée. Dès le moment que nous entrons dans le monde, nous devenons le jouet des mauvaises habitudes, & de toutes sortes d'opinions erronées, desorte que l'on diroit que nous avons succé l'erreur avec le lait de nos nourrices. Au sortir de là, revenus dans la maison paternelle, & mis entre les mains de nos précepteurs, ils nous rem-

---

suscepti sumus, in omni continuo pravitate, & in summa opinionum perversitate versamur, ut pene cum lacte nutricis, errorem suxisse videamur. Cum vero parentibus redditi deinde magistris traditi sumus, tum ita variis imbuimur erroribus, ut vanitati veritas, & opinioni confirmatæ natura ipsa cedat. — Cum vero accedit eodem, quasi maximus quidem magister, populus, atque omnis undique ad vitia consentiens multitudo, tum plane inficimur opinionum pravitate, à naturaque ipsa desciscimus. Id. Ibid.

pliſſent tellement l'eſprit d'erreurs de toutes les eſpéces, que la fauſſeté l'emporte ſur la vérité, & que la nature elle-même ſe trouve trop foible contre des opinions enracinées. Le commerce du monde enfin, & l'exemple de la multitude, qui eſt ordinairement pour le vice, achevent de tout gâter. C'eſt alors que l'erreur s'empare entiérement de nous, & que nous nous revoltons, ſi je puis m'exprimer ainſi, contre la nature elle-même. A peine trouvera-t-on ailleurs une peinture plus vive de l'état préſent de la nature corrompue.

3. Ajoutez à cela que les hommes en général ſont ſi eſclaves de leurs convoitiſes, & de leurs déſirs ſenſuels, qu'ils perdent tant de tems à vaquer à leurs affaires temporelles & à ſe procurer les plaiſirs de la vie, & qu'ils ſont agités de paſſions ſi déraiſonnables & ſi vehementes, qu'ils n'ont ni la volonté, ni les pouvoir de raiſonnner & de reflechir ſerieuſement ſur les ſujets de morale, & qu'ils ſe trouvent dans une eſpéce d'incapa-

cité de s'appliquer à la pratique de leurs devoirs. *Ariſtote* dit là-deſſus très élegamment que l'amour du plaiſir, qui nait avec nous s'accroît avec l'âge & nous maitriſe ſi fort pendant tout les cours de la vie, que ce n'eſt qu'avec une extrême difficulté que nous détachons nos penſées des objets ſenſuels, & que nous les fixons ſur ceux qui ſont purement ſpirituels. Vient-on par hazard à s'appercevoir qu'il eſt contre la raiſon, & contre l'excellence de la nature humaine, de ne ſuivre que les ſens, qui ſont ordinairement de très-mauvais guides? On ſe trouve aſſiegé de toutes parts d'un ſi grand nombre de tentations diverſes, qui nous ſollicitent continuellement au crime; la force des paſſions & des convoitiſes combat ſi puiſſamment contre les mouvemens de la raiſon; qu'on (*a*) en vient la plupart

(*a*) *Vitia de mercede ſollicitant. Avaritia pecuniam promittit: Luxuria multas ac varias voluptates: Ambitio purpuram & plau-*

du tems à commettre des actions, que la raison condamne. *On voit bien le meilleur parti*, (a) *on l'aprouve, mais on prend pourtant le pire.* Il est si vrai que la plus grande partie du genre humain en est logée là, que *Platon* décide sur ce fondement, que de toutes les sciences, *celle qui lui paroissoit la plus difficile à mettre en pratique, c'étoit la science qui apprend aux hommes à être gens de bien* Cela va si loin, dit-il, *que c'est faire beaucoup, si même dans la vieillesse, on a des idées saines & vraies des choses.*

4. Mais il n'y a rien qui obscurcisse si fort l'entendement de l'homme, & qui l'empêche plus efficacement de juger sainement des vérités de morale, que les mauvaises habitudes. L'ignorance & la stupidité le précipitent dans

---

sum : & ex hoc potentiam & quicquid potentia ponit. Senec. Epist. LIX.

(a) *Sed trahit invitam nova vis, aliudque Cupido, Mens aliud suadet. Video meliora proboque : Deteriora sequor* — Ovid. Metam. VII. 19.

des opinions ſuperſtitieuſes ; les convoitiſes des ſens le maîtriſent , & lui font prendre un train de vie contraire aux lumieres & aux mouvemens de ſa conſcience. Et les opinions ſuperſtitieuſes les habitudes mauvaiſes , & la débauche qui régnent dans tous les ſiécles avec empire ſur la plus grande partie du genre humain , augmentent à leur tour l'ignorance & la négligence & la ſtupidité. Lorſque par négligence on ſe fait des idées fauſſes & abſurdes de la divinité , & qu'on s'entête de quelque opinion ſuperſtitieuſe , c'en eſt fait des lumieres de la raiſon & on ſe met hors d'état de porter à l'avenir un jugement ſur des choſes , dont la verité auroit été d'abord ſans cela aſſez facile à découvrir. Il n'y a point de ſiécle où les hommes n'ayent pu découvrir d'une manière aſſez claire , *ce qui ſe peut connoitre de Dieu : car Dieu le leur a manifeſté. En effet les choſes inviſibles de Dieu (tant ſa puiſſance éternelle que ſa divinité ,) ſe voyent comme à l'œil par la création du mon-*

de. Et c'eſt ce qui rend entièrement *inexcuſables* ceux qui ne le connoiſſent pas. Rom. I. 19. &c. Mais quoique Dieu eût ouvert aux payens un ſi beau champ pour s'inſtruire ſur ſa nature, *ils ne l'on pourtant point glorifié*, généralement parlant, *comme Dieu*, *ils ne lui ont point rendu graces*, *mais ils ſont devenus vains en leurs diſcours*, *& leur cœur deſtitué d'intelligence*, *a été rempli de ténébres* : *ils ont changé la gloire de Dieu incorruptible à la reſſemblance & à l'image* des plus viles créatures : *ils ont adoré & ſervi la créature en délaiſſant le Créateur*, *qui eſt béni éternellement*. Quelles ont été les conſéquences de cette affreuſe Idolatrie ? C'eſt que Dieu juſtement irrité contre eux les a abandonnés à leurs ſens réprouvé, *les a livrés à leurs affections infames*, & a permis qu'ils ſoyent tombés dans un déluge d'impureté. Elles allerent ſi loin, que de la vie civile elles paſſerent juſques dans la religion, & que les cérémonies les plus ſacrées furent chargées d'un grand nombre d'a-

bominations, qui font horreur. Or voici ce qui arrive, lors que les choses en sont venues à ce point que les mœurs sont entiérement corrompues, & que les hommes donnent évidemment dans toutes sortes d'excés & de débauches. Par un juste jugement, Dieu permet que ces habitudes criminelles, & ces opinions superstitieuses achevent d'aveugler l'entendement, qu'elles endurcissent le cœur, que la conscience s'endorme si profondément, qu'elle ne sente plus rien (*a*) & que la lumière de la nature, qui avoit été donnée pour distinguer le bien d'avec le mal, s'obscurcisse & s'éteigne entiérement. Voyez. Eph. IV. 18. & 19.

Delà vient, qu'encore que les devoirs de la morale & les motifs, qui doivent porter les hommes à les pratiquer, puissent être démontrés par les

(*a*) *Justos natura esse factos*, — *tantam esse corruptelam malæ consuetudinis, ut ad ea tanquam igniculi extinguantur à natura dati; exorianturque & confirmentur vitia contraria.* Cic. de Leg. lib. I.

lumières

lumières de la droite raison ; & qu'encore que, tout homme, à qui ces devoirs & ces motifs sont proposés dans tout leur jour, soit obligé de les recevoir sur le pied de vérités certaines & incontestables : de là vient, dis-je, que malgré tout cela il se trouve si peu de gens, qui soyent capables de découvrir par leurs propres lumières ces vérités d'une maniere claire & satisfaisante. Il y a toujours quelqu'un de ces obstacles, dont je viens de parler qui les en empêche. De là vient encore que les hommes ont un besoin extrême qu'on les instruise là-dessus d'une maniere claire & expresse ; & que cette instruction soit soutenue du poids de l'autorité, aussi bien que de celui de la raison.

Premièrement ils ont besoin qu'on les rende attentifs ; qu'on les oblige à se défaire de leur stupidité & de leur négligence habituelle ; qu'on leur persuade de faire usage de leur raison & de leurs lumières naturelles ; en un mot, qu'on les porte à étudier avec application la vérité & la certitude des

choses dont j'ai fait mention ci-dessus. Car, comme il arrive que, malgré la raison, qui a été donnée aux hommes en partage, il y en a, qui par pure négligence & faute de réflexion, ignorent entiérement les vérités les plus claires & les plus faciles des mathématiques : il peut arriver aussi qu'il y en ait, qui, faute d'attention, ignorent quelques-uns des plus clairs devoirs de la morale, qui ne leur sont pas plûtôt proposés distinctement, qu'ils les reçoivent, & ne peuvent s'empêcher d'y donner leur approbation.

Les hommes ont besoin en second lieu, qu'on leur donne des idées droites & justes de ces devoirs, qu'on leur en fasse voir l'importance, & qu'on leur donne à connoître combien ils sont intéressés à les pratiquer; qu'on rectifie les notions fausses, les vains préjugés, les opinions ridicules, qui corrompent leur jugement; & qu'on les guérisse de cette bizarre legéreté d'esprit, qui fait que leur croyance n'a presque aucune influence sur leur prati-

que ; & qu'ils donnent tous les jours dans leurs actions le démenti à leurs principes. Car on trouve un grand nombre de gens, qui se croiroient lézés au dernier point, si quelqu'un s'avisoit de former le moindre doute sur leur foi à l'égard des devoirs indispensables de la morale, & de la certitude des récompenses & des peines d'une vie avenir, & dont la vie cependant répond si peu à leur croyance, qu'à juger d'eux par leurs actions, on ne diroit pas qu'ils eussent le moindre sentiment de l'importance de ces grandes vérités.

Les hommes ont besoin en troisiéme lieu, qu'on leur répéte souvent les mêmes choses, & qu'on les sollicite instamment à s'acquiter de leurs devoirs les plus clairs & les plus indispensables. Il faut leur persuader de modérer leurs passions, de réprimer leurs desirs, d'éteindre leurs convoitises, de s'élever au dessus des plaisirs de sens & (ce que je trouve plus difficile encore que tout cela) il faut les porter à

réformer ces mauvaises coutumes, à se défaire de ces habitudes vicieuses, qui ne les entraînent que trop souvent dans des désordres, que leur propre raison condamne. Car il est très possible qu'un homme soit parfaitement bien instruit de son devoir, qu'il soit pleinement convaincu de l'obligation où il est de le pratiquer, & qu'avec tout cela il n'en fasse rien, parce qu'*il trouve une loi dans ses membres, qui combat contre la loi de son entendement, & qui le rend prisonnier de la loi du péché* & de la mort. Rom. VII. 23. Je conçois très-bien comment on peut être charmé de l'excellence de la vertu, pancher intérieurement vers elle, former même la résolution de la suivre, & succomber malgré tout cela à la violence des tentations, retomber dans les vices ausquels on est accoutumé par une longue habitude. (*a*) C'est ce qui

(*a*) *Quidam ad magnificas voces excitantur, & transeunt in affectum dicentium, alacres vultu & animo. — Rapit illos instigatque re-*

doit arriver infailliblement, à moins que les grands motifs de vertu, souvent répétés & proposés dans toute leur force ne fassent sur l'esprit des impressions profondes & durables; & qu'un secours plus puissant, que la simple conviction intérieure, n'intervienne.

Ce sont là les raisons qui prouvent que les hommes, abandonnés à eux-mêmes, ne sont pas capables de faire de grands progrès dans la science de la vertu. Leur dépravation désormais est si grande, que pour les porter efficacement à la pratiquer, il leur faut quelque chose de plus, qu'une simple démonstration des devoirs de la morale, & des motifs, pris des peines & des récompenses de la vie avenir. Il faut que cette démonstration soit soutenue d'une instruction particulière &

rum pulchritudo. — Juvat protinus quæ audias facere. Afficiuntur illi, & sunt quales jubentur, si illa animo forma permaneat, si non impetum insignem protinus populus honesti dissuasor exeipiat. Pauci illam quam conceperant mentem, domum perferre potuerunt. SENEC. Epist. CVIII.

d'une propofition claire de ces devoirs Il faut que ces motifs foyent fouven répétez, & mis dans une entière & pleine évidence. Il faut enfin des fecours extraordinaires, qui les mettent en état de pratiquer avec fuccès les grands devoirs de la religion.

Ces réflexions nous découvrent, pour le dire en paffant, l'utilité & la néceffité d'un ordre, ou d'une fucceffion de gens particuliérement établis, en titre d'office, pour inftruire le peuple de fon devoir, & pour l'exhorter fans ceffe à s'en acquitter ponctuellement. C'eft à cette excellente inftitution que les hommes font manifeftément rédevables des idées faines, qu'ils ont de Dieu, & de fes perfections infinies, de la connoiffance qu'ils poffedent des grands devoirs de la religion, & de la croyance univerfelle d'un état futur de peines & de récompenfes: toutes chofes que tout le monde connoît & croit généralement parmi nous, fans en excepter même les plus fimples & les plus ignorans. C'eft ce dont j'au-

rai occcasion de parler plus amplement dans la suite.

CHAPITRE X.

VI. PROP. *Que bien qu'il y ait eû dans presque tous les siécles du paganisme des personnages d'une probité, d'une sagesse, & d'un courage extraordinaire, qui se sont appliquez à l'étude des devoirs de la morale, qui en ont fait des leçons aux autres, & qui les ont exhortez à les mettre en pratique: & que bien que ces personnages paroissent à cause de cela avoir été suscitez par la providence pour être des instrumens en sa main, afin de faire le procès aux horribles superstitions des nations parmi lesquelles ils vivoient & afin de réprimer leur dépravation extrême; aucun de ces grands hommes cependant n'a pu faire de grands progrès pour l'entière reformation du genre humain. La raison en est, que peu de*

personnes ont mis tout de bon la main à ce grand ouvrage, que celles qui l'ont eu véritablement à cœur, ont ignoré profondément des doctrines absolument nécéssaires pour l'éxécution de leur dessein, & qu'elles ont flotté dans le doute & dans l'incertitude sur quelques autres qui n'étoient pas moins nécéssaires au but qu'elles se proposoient. A quoi il faut ajouter qu'elles n'ont pu, ni expliquer clairement, ni prouver solidement plusieurs dogmes, qu'elles croyoient avec certitude, qu'elles n'ont pas eu assés d'autorité pour persuader aux hommes ceux de ces dogmes, qu'elles étoient en état d'expliquer & de prouver par des raisonnemens clairs & solides, & de faire sur leur esprit des impressions capables d'influer sur la conduite générale du genre humain.

1. LE monde payen n'a presque jamais été sans avoir des personnages d'une probité, d'une sagesse &

d'un courage extraordinaire, qui non contens d'étudier eux-mêmes avec application les devoirs de la religion naturelle, prenoient soin d'en faire des leçons aux autres, & de les exhorter à les mettre en pratique. L'Ecriture sainte elle-même, en nous donnant l'histoire de Job, nous en fournit un bel exemple parmi les nations orientales. Car il ne paroît pas certainement que ce grand homme ait eu aucune connoissance d'une religion positive & révélée, ou qu'avant les calamités, qui vinrent fondre en foule sur lui, Dieu l'eût honoré d'aucune révélation immédiate, comme il avoit fait à l'égard d'*Abraham* & des autres Patriarches. Parmi les Grecs nous trouvons *Socrate*, qui s'est rendu célébre par ce bel endroit. Dans l'apologie que *Platon* a faite de ce grand homme, il raconte *qu'il alloit sans cesse de lieu en lieu, faisant tous ses efforts pour obliger par ses persuasions les jeunes & les vieux, à faire moins de cas de leur corps, des richesses, des dignités, & de telles au-*

tres choses semblables, *que de leur ame. Il les exhortoit à ne rien oublier pour la perfectionner & pour la rendre meilleure. Car les richesses*, disoit-il, *n'avoient pas le privilége de rendre les hommes vertueux*, *au lieu que la pratique de la vertu étoit la source des véritables richesses*, *& de tous les avantages possibles*, *soit publics*, *soit particuliers*. Après lui *Platon* & *Aristote* se sont signalez, à son exemple, par leurs leçons de morale. *Ciceron* s'est aussi rendu très-célébre en ce point parmi les Romains. Et dans les siécles qui sont venus ensuite, *Epictete*, *Antonin* & plusieurs autres ont donné au monde de très-beaux traités de morale, remplis de leçons admirables & d'excellentes exhortations, qui ont été d'un très-grand usage aux siécles dans lesquels ils ont vécu, & qui sont encore aujourd'hui en fort grande estime.

2. Il semble donc qu'on peut très-raisonnablement supposer que Dieu, (qui malgré la corruption extrême du genre humain, *ne s'est jamais laissé*

entierement *sans témoignage*) a suscité ces grands hommes par une providence particuliere, pour être des instrumens en sa main, afin de faire le procès aux nations parmi lesquelles ils ont vécu, & afin de réprimer leurs vices & leurs superstitions. A l'égard de *Job*, la chose est évidente & reconnue. Et pour ce qui est de *Socrate* & des autres philosophes payens, qui ont cultivé la morale, il y a eu des peres de l'Eglise, qui n'ont pas fait difficulté de leur donner le nom de chrétiens. Ils ont dit que comme *la loi étoit un pédagogue pour amener les Juifs à J. C.* Ainsi la philosophie morale étoit un espéce *de préparation pour disposer les Gentils à revoir l'Evangile.* Peut-être ont ils été trop loin. Mais quoi qu'il en soit nous pouvons dire sans crainte de nous tromper, que tout ce que ces grands hommes ont avancé de sage, d'utile & de conforme aux vérités célestes, étoit *comme une lumière, qui éclaire dans un lieu obscur.* Dieu, qui est l'unique source de la vérité & de la sagesse, &

dont la bonté se répand *sur les injustes* aussi bien que *sur les justes*, leur envoyoit ces rayons de lumière dans le triste état de ténébres & de corruption où se trouvoit alors le genre humain, pour entretenir encore parmi les hommes quelque semence de vérité.

Mais quoi qu'on en puisse dire, & quelque étendue que l'on donne aux avantages que le genre humain a retiré de leurs leçons, le fruit n'en a jamais été fort grand. Les meilleurs philosophes du paganisme, avec toutes leurs lumières, n'ont pourtant pas fait de grands progrès dans le dessein d'instruire les hommes de leurs devoirs. Le nombre de leurs sectateurs n'a jamais été fort considérable, & s'ils ont contribué quelque chose à la réformation du genre humain, ç'a été si peu de chose, que cela ne vaut pas la peine d'en parler. L'Idolatrie, en dépit de leurs leçons, a toujours eu le dessus par tout le monde. Et quoique la connoissance que les hommes avoient de la divinité fût assez grande, pour rendre leurs idolatries

latries inexcuſables, ſéduits cependant par l'imagination & par les ſens, qui aiment à s'occuper de quelque choſe de corporel, ils ont toujours voulu avoir des objets viſibles de leur adoration, *& ont changé la gloire de Dieu incorruptible à l'image de l'homme corruptible*, & de ce qu'il y a parmi les créatures de plus vil & de plus mépriſable. Malgré l'extravagance de ces idolatries, les philoſophes, qui les combattoient, n'ont jamais pu perſuader qu'à très-peu de perſonnes d'y renoncer, & de n'adorer qu'un ſeul vrai Dieu. Il eſt vrai que leurs leçons ſur les devoirs de l'homme envers l'homme paroiſſent avoir été d'une plus grande utilité. On trouve en effet parmi les nations payennes de beaux traits d'équité. Mais il y avoit peu de gens qui agîſſent par un bon principe. Ce n'étoit point par crainte de Dieu, ou par amour pour lui, qu'ils étoient juſtes. L'honneur, l'intérêt, l'amitié, les loix, & les beſoins de la ſociété, étoient les vrais principes de leurs actions. Que dirai-je de l'in-

tempérance, de la luxure & des impuretés contre nature qui régnoient communément parmi eux, dans les Pays même les plus civilisés ? Les philosophes bien loin de s'oppofer à ces énormités, les autorisoient par leurs discours & par leur exemple. Je n'ai pas dessein de m'étendre sur un sujet si triste. Les monumens, qui nous restent de la débauche & de la corruption universelle du monde payen, sont en assez grand nombre. La description que St. *Paul* nous en donne au Chapître premier de son Epître aux Romains, & les plaintes améres que les écrivains même du paganisme ont fait là-dessus, prouvent suffisamment la vérité de ce que j'avance. (*a*) En un mot les meilleurs maîtres de morale n'ont eu que très-peu de disciples, qui se soyent (*b*)

(*a*) *Egregium sanctumque virum si cerno, bimembri.*
Hoc monstrum puero, vel mirandis sub aratro, Piscibus inventis, & fœtæ comparo Mulæ.
Juven. Sat. XIII.
Voyez aussi les passages citez un peu plus bas.
(*b*) *Sint licent perhonesti —sed audire de-*

fait un devoir de mettre leurs leçons en pratique. La manière dont les Athéniens en userent envers *Socrate* en est une forte preuve. Ces grand hommes cessoient-ils de vivre ? Leur doctrine s'éteignoit ordinairement avec eux, faute d'autorité suffisante pour se soutenir. Leurs Sectateurs se replongeoient bientôt dans les idolatries, les superstitions, les impuretés & les débauches du vulgaire. Nous en avons un exemple remarquable dans le caractére que les auteurs Romains nous donnent de ceux qui faisoient profession d'être les disciples de *Socrate*. *Platon*, disciple lui-même & grand admirateur de ce philosophe, touché jusqu'au vif de voir

poscimus quot sint aut fuerint numero.—Unus, duo, tres. — At genus humanum non ex bonis paucults, sed ex ceteris omnibus æstimare convenit. ARNOB. advers. Gentes lib. II.

Da mihi virum qui sit iracundus, maledicus, effrænatus; paucissimis Dei verbis tam placidum, quam ovem reddam. Da libidinosum.— Numquis hæc philosophorum aut unquam præstitit, aut præstare, si velit potest? LACTANT lib. III.

la doctrine de son maître foulée aux pieds de si bonne heure par ses propres disciples, semble désespérer de la réformation du genre humain par la voye de la philosophie. Il dit (*a*) qu'à la vue de ces choses, *un homme de bien seroit tenté de se tenir en repos, & de se renfermer en lui-même, comme celui qui assailli d'une violente tempête, va se mettre à l'abri sous le coin d'une muraille. Content, au milieu des injustices & des impiétés dont le monde est rempli, de ne pas se laisser emporter au torrent, de passer ses jours en repos, & de mourir enfin la joye & l'espérance dans le cœur.* Il y a plusieurs raisons en effet qui nous persuadent qu'il étoit entièrement impossible que les leçons des philosophes fussent d'un fruit assez grand, pour opérer la réformation universelle du genre humain, & pour le retirer du triste état de corruption, dans lequel il se trouve engagé.

(a) Plato de Rep. lib. VI.

Car premièrement le nombre de ceux qui ont mis la main à ce grand ouvrage a toujours été très-petit. Il s'eſt trouvé aſſez de gens en tout tems & en tous lieux, qui ont porté le nom de philoſophes. Mais le catalogue de ceux qui l'ont été véritablement, ſe réduit à bien peu de choſe. J'entens par ceux qui ont été véritablement philoſophes, ceux qui ont fait tout leur poſſible pour perfectionner leur raiſon ; qui ont eu aſſez de force d'eſprit pour ne pas donner tête baiſſée dans les ſuperſtitions, qui couvroient toute la face de la terre ; qui ſe ſont appliquez à l'étude des devoirs de la morale, & de la volonté de Dieu, leur créateur & leur maître ; qui ſe ſont conformez eux-mêmes ſans répugnance à cette volonté, autant qu'elle leur a été connue par les lumières de la nature ; & qui ont exhorté, qui ont animé les autres hommes à ſuivre en ce point leur exemple. La philoſophie de la plûpart n'étoit autre choſe qu'un vain babil. Ce n'étoit que ſubtilités, que jeux de mots, que diſ-

réformation des mœurs étoit ce qu'ils ayoient le moins à cœur. Ils n'aspiroient qu'à la réputation de beaux parleurs & de subtils dialecticiens. C'étoit le vrai caractére des philosophes anciens, à la réserve peut-être de *Socrate*, de *Platon* & de quelques autres de même trempe. C'est un sujet si peu agréable, que je m'abstiens à dessein de descendre là-dessus dans aucun détail. Si quelqu'un a la curiosité d'en savoir davantage, il n'a qu'à consulter *Diogene Laërce* & les autres auteurs, qui ont écrit les vies des philosophes, ils y trouveront des preuves de reste de la débauche & des vices infames de la plupart des philosophes anciens. On ne sauroit raconter sans rougir les énormités qu'ils commettoient, non-seulement *en secret*, mais souvent même à la face du ciel & de la terre. Je me

loquuntur, & quoniam se à veris actibus removerunt, apparet eos exercendæ linguæ causa, vel advocandi gratia? artem ipsam Philosophiæ reperisse. LAC. lib. III.

contenterai du témoignage de *Ciceron*, le meilleur Juge peut-être ſur cette matière, qui ait été. *Croyez-vous*, dit-il parlant des préceptes de morale, *croyez-vous que ces choſes ayent eu quelque influence ſur ces gens-là, ſi ce n'eſt peut-être ſur quelques-uns qui ont été les inventeurs, & qui les ont miſes par écrit ? Combien peu de philoſophes trouvera-t-on, qui ayent pris la raiſon pour la régle de leur conduite ; qui ayent été philoſophes par principe, & non pas par oſtentation ; qui ayent pratiqué leurs propres leçons, & qui ayent vécu d'une manière conforme à leurs préceptes ? Vous en trouvez un grand nombre, eſclaves de leurs convoitiſes, &c.* (a)

(a) *Sed hæc eadem num cenſes apud eos ipſos valere, niſi admodum paucos, à quibus inventa, diſputata, conſcripta ſunt ? Quotus enim quiſque philoſophorum invenitur, qui ſit ita moratus, ita animo ac vita conſtitutus, ut ratio poſtulat, qui diſciplinam ſuam non oſtentationem ſcientiæ, ſed legem vitæ putet ; qui obtemperet ipſe ſibi ; & decretis ſuis pareat ? Videre licet multos libidinum ſervos &c.* CIC. Tuſcul. Quæſtio lib. II.

J'ajoute en second lieu, que ce petit nombre de philofophes extraordinaires, qui dociles eux-mêmes & foumis aux préceptes de la religion naturelle, ont fait tout leur poffible pour en inftruire les autres hommes, & les ont exhortez à les mettre en pratique, ont profondément ignoré des dogmes, dont la connoiffance étoit d'une abfolue néceffité pour parvenir à leur grande fin, je veux dire, à la réformation du genre humain, plongé dans l'erreur & dans le vice.

Je remarque d'abord en général que n'ayant aucune connoiffance du fyftême entier de l'ordre & de l'état des chofes de la création, ignorant les voyes de Dieu dans le gouvernement de l'univers, le plan qu'il s'eft propofé en créant le genre humain, l'excellence originale de la nature humaine, le fondement & les circonftances de la dépravation, qui regne maintenant parmi les hommes, les moyens que la bonté divine devoit employer pour les retirer de cet état, & la gloire dont

Dieu avoit dessein de les mettre un jour en possession : toutes ces choses, dis-je, étant inconnues aux philosophes, rendoient inutiles tous les mouvemens qu'ils se donnoient, pour découvrir la vérité, & pour en faire des leçons. Semblables à ceux qui errent çà & là dans les vastes espaces de l'Océan, sans savoir où ils vont, & sans pilote qui les conduise, ces philosophes n'ayant point de principe fixe ne raisonnoient la plupart du tems (a) qu'à l'avanture. De-là vient que les plus éclairez d'entr'eux n'ont pas fait difficulté de confesser (b) leur ignorance, & leur aveuglement. Ils ont dit que la vérité étoit, comme dans un abyme impénétrable, qui la déroboit à leurs yeux. Ils ont reconnu que bien loin de

(a) *Errant ergo velut in mari magno, nec quò ferantur, intelligunt; quia nec viam cernunt, nec ducem sequuntur.* LACTANT. lib. VI.

(b) *Ex cæteris philosophis, nonne optimus & gravissimus quisque confitetur, multa se ignorare; & multa sibi etiam atque etiam esse discenda?* CIC. Tuscul. Quæst. lib. III.

voir clair (*a*) dans les mystéres de la sagesse, ils ne voyoient goute dans les choses exposées en partie à leurs yeux. Ils ont ajouté que les yeux de leur entendement étoient trop foibles pour regarder fixement les choses mêmes les plus manifestes, & qu'ils étoient tout semblables à ces oiseaux nocturnes, qui ne sauroient supporter la lumière du soleil. Ils se sont plaints que malgré les lumières de la raison, il leur étoit impossible de connoître & d'expliquer la nature & les attributs de la divinité; qu'il leur étoit beaucoup plus facile de dire ce qu'elle n'est pas, (*b*) que de déterminer précisément ce qu'elle est.

(*a*) *Tui ergo te*, Cicero, *libri arguunt*, *quam nihil è philosophia possit disci ad vitam. Hæc tua verba sunt*: Mihi autem non modo ad sapientiam cæci videmur; sed ea ipsa, quæ aliqua ex parte cerni videantur habetes & obtusi. LAC. lib. III.

Profectò eos ipsos qui se aliquid certi habere arbitrantur, addubitare coget doctissimorum hominum de maxima re tanta dissensio. CIC. de Nat. Deor. lib. I.

(*b*) *Utinam tam facile vera invenire possem, quàm falsa convincere.* Id. Ibid.

Ils ont dit enfin que de toutes les entreprises la plus difficile, à leur avis, étoit celle, qui avoit pour but de rendre les hommes plus sages & meilleurs, qu'ils ne sont. *Socrate* lui-même proteste qu'il sentoit vivement son ignorance, & que c'étoit en ce point seulement, qu'il se croyoit plus sage que les autres hommes. C'étoit la seule raison qu'il alléguoit de l'honneur que l'oracle lui avoit fait, de lui donner le titre glorieux du plus sage de tous les hommes. (*a*)

En particulier, les hommes ignoroient profondément la manière de servir Dieu, qui lui est la plus agréable. Ils savoient bien en général qu'il faut le servir. C'est une vérité que les lumières de la nature leur découvroient d'une manière évidente & sensible. Mais s'agissoit-il de déterminer la nature du service, qu'il veut qu'on lui rende? C'est ce que la simple raison ne pouvoit pas leur apprendre avec certitude.

(*a*) Plato in Apolog. Socratis.

Les plus éclairés des philosophes n'avoient pas de peine à comprendre que la meilleure manière de servir Dieu consistoit sans doute à pratiquer les devoirs de la nature, & à imiter les attributs moraux de la Divinité. Mais ils sentoient bien aussi la nécessité d'une adoration extérieure. Or c'est en ce point principalement qu'ils ont fait paroître leur foible. Incertains sur la nature du culte, qu'ils devoient rendre à Dieu, ils ont donné pour maxime qu'il falloit que chacun suivît en ce point la religion de son pays. Ainsi tous leurs beaux discours ne les ont pas empêchés de tomber dans les idolatries les plus scandaleuses & les plus extravagantes. Lactance reproche à Socrate d'avoir défiguré le plus beau discours peut-être, qui soit jamais sorti de la bouche d'aucun philosophe, par un trait surprenant de superstition. Il ordonne à ses amis de sacrifier pour lui un coq qu'il avoit voué à Esculape. J'avoue qu'on ne comprend rien à cet ordre bizarre d'un homme comme lui, à

moins qu'on ne ſuppoſe qne c'eſt-là un trait d'ironie contre le Dieu de la médecine. C'en eſt un ſans doute, & c'eſt à tort que Lactance le prend là-deſſus à partie. *Platon*, après avoir parlé de la manière du monde la plus noble & la plus divine ſur la nature & ſur les attributs du Dieu ſouverain, a enſuite la foibleſſe de conſeiller aux hommes d'adorer outre cela les Dieux inférieurs (*a*) les Demons, & les Genies. Il n'oſe pas même condamner l'adoration des ſtatues & des images, conſacrées ſuivant l'uſage établi dans ſa patrie. Erreur tout-à-fait groſſiére, puiſque cette adoration ſuppoſe que l'honneur rendu à des idoles mortes, eſt capable de concilier aux hommes la faveur & la bienveillance de l'Etre ſuprême. Ainſi, par cet alliage de ſuperſtitions & d'idolatries, dont il a chargé mal-à-pro-

Illud vero nonne ſummæ vanitatis, quod ante mortem familiares ſuos rogavit, ut Æſculapio gallum, quem voverat, pro ſe ſacrarent. LACTANT. lib. III.

(*a*) Plato de Legib. IV.

pos le ſervice, qu'il avoit prouvé être dû au Créateur de l'univers, il a gâté la plus belle philoſophie qui fut au monde. A ſon exemple, *Ciceron*, le plus grand orateur & le meilleur philoſophe que l'ancienne Rome, & qu'aucune nation eût peut-être encore produit, ſonge ſi peu à s'oppoſer à l'idolatrie, qu'il conſeille aux gens d'adorer les Dieux, que leurs peres (*a*) ont adorés, & de ſe conformer aux déciſions des Pontifes & des Aruſpices touchant les victimes (*b*) qu'il faut offrir à cha-

(*a*) *A Patribus acceptos Deos placet coli.* Cic. de Leg. lib. II.

(*b*) *Jam illud ex inſtitutis Pontificum & Aruſpicum non mutandum eſt, quibus hoſtiis immolandum cuique Deo.* Id. Ibid.

Cum de religione agitur T. Coruncanum, P. Scipionem. P. Scævolam Pontifices maximos, non Zenonem, non Cleanthem, aut Chryſippum ſequor; habeoque C. Lælium augurem, eundemque ſapientem, quam potius audiam de religione dicentem in illa oratione nobili, quam quenquam principum Stoïcorum. — A te philoſopho rationem accipere debeo religionis; majoribus autem noſtris, etiam nulla ratione reddita, credere. de Nat. Deor. lib. 3.

que Dieu en particulier. Il condamne même le conseil que les Mages de Perse donnerent à *Xerxes*, de réduire en cendres les temples de la Gréce, sous prétexte (*a*) que l'univers entier est le temple de Dieu. Il se contredit pitoyablement lui-même. Car comment accorder le conseil qu'il donne de suivre

---

(*a*) *Nec sequor Magos Persarum, quibus auctoribus Xerxes inflammasse templa Græciæ dicitur quod parietibus includerent Deos, quorum hic mundus omnis templum esset & domus. Melius Greci atque nostri, qui, ut augerent pietatem in Deos, easdem illos, quas nos urbes incolere voluerunt.* CIC. de Leg. lib. 2.

Xerxes fit détruire les temples des Villes grecques d'Asie par zele pour la religion des Mages, dans laquelle il avoit été instruit par Zoroastre, & à la sollicitation d'Ostanes qui en étoit le chef, l'Archimage. Les Mages ne pouvoient souffrir les statues & les simulacres des Dieux, dont les temples des grecs étoient remplis, & c'est la raison pourquoi ils les brûloient. Voi. Strab. lib. 14. Æschylus in Persis. Herod. lib. 8. & Dioge. Laertius in proemio. Plin. lib. 30. c. 1. 2. Voi. sur le Magianisme, & sur son rétablissement & sa réformation par Zoroastre le savant docteur Prideaux Hist. des Juifs. T. 1. de la traduction Franc. p. 323. & 383. & suiv. *R. d. Tr.*

les directions des Pontifes & des Aruſpices avec les ſanglantes railleries, dont il les accable en tant d'autres endroits (*a*)? Enfin, (car je n'ai pas deſſein de deſcendre juſqu'aux *philoſophes du bas étage*, comme *Ciceron* les appelle) *Epictete* lui-même ce grand maître de morale, qui avoit des idées ſaines & auſſi nobles de la vertu, qu'aucun homme ait jamais eu dans le paganiſme, ne veut-il pas que chacun ſe conforme à la religion & aux rites de ſon pays dans les libations & dans les ſacrifices, qu'on offre en l'honneur des Dieux?

Mais ce que les plus habiles philoſophes ignoroient le plus abſolument,

---

(*a*) Voyez ſon livre *de Divinatione*, où parmi un grand nombre de traits picquans, qu'il décoche contre ces gens-la, il rapporte ce bon mot de Caton : *Mirari ſe aiebat, quod non rideret aruſpex, aruſpicem cum vidiſſet.* De Divinat. lib. II. C'eſt donc avec beauconp de raiſon, que Lactance lui fait ce reproche :

Video te, Cicero *terrena & manufacta venerari. Vana eſſe intelligis, & tamen eadem facis, quæ faciunt ipſi, quos ipſe ſtultiſſimos confiteris.* LACT. lib. II.

& qu'il importe pourtant le plus à l'homme pécheur de savoir, c'est le moyen de rentrer dans la faveur de Dieu, lorsqu'on a eu le malheur de l'offenser, & de s'égarer du droit chemin. La connoissance de la bonté de Dieu & de son infinie miséricorde, donnoit, à la vérité, aux philosophes de grandes espérances. Ils étoient persuadés en général que les péchés des hommes n'étoient pas sans rémission & que leur réconciliation avec Dieu étoit une chose possible. Mais lorsqu'il s'agissoit de déterminer la manière de se rendre la Divinité propice, & le moyen de se réconcilier avec elle, ils ne savoient à quoi s'en tenir. Les lumières naturelles s'arrêtoient-là. Convaincus de leur insuffisance pour la détermination de cette importante question, ils attendoient avec impatience qu'une révélation particulière vînt les instruire là-dessus, comme nous le ferons voir dans le chapître suivant. En effet, comment saura-t-on avec certitude que Dieu est disposé à recevoir en grace les pécheurs

qui retournent vers lui, & qu'au défaut d'une obéiſſance parfaite il acceptera leur repentance, à moins que Dieu lui-même n'ait déclaré expreſſement que telle eſt ſa volonté ? La choſe eſt à la vérité très-probable, & ce ſont-là les ſeuls moyens de réconciliation ; que la nature ſuggére. Mais on n'a aucune aſſurance certaine que cela ſeul puiſſe ſuffire. La nature ne dit pas ſi Dieu, pour vanger l'outrage fait à ſes loix, pour ſoutenir l'honneur de ſon gouvernement, & pour témoigner à quel point il eſt irrité contre le péché, n'exigera pas quelque choſe de plus, avant que de rétablir l'homme dans les priviléges qu'il a perdus. Car il n'y a aucun des attributs de Dieu, qui prouve poſitivement que Dieu ſoit obligé de pardonner au pécheur repentant, uniquement en vertu de ſa repentance. La nature ſeule n'eſt donc pas capable de calmer les agitations & les doutes de l'homme pécheur ſur les moyens d'appaiſer la Divinité offenſée. C'eſt de-là que ſont venus ce nombre infini de ſa-

crifices, & cette prodigieuse quantité de superstitions différentes, dont la face du monde payen a été comme inondée. Mais les plus sages d'entre les payens en étoient si peu satisfaits, que quelques-uns d'entr'eux, n'ont pu s'empêcher de déclarer ouvertement qu'ils ne croyoient pas que tous ces moyens de satisfaction servissent de grand chose pour appaiser la Divinité irritée, & pour lui rendre leurs priéres plus agréables. Ils sentoient bien qu'il leur manquoit quelque chose, mais ils ne savoient pas positivement ce que c'étoit. (a)

Il y avoit quelques autre dogmes encore, d'une absolue néceffité pour l'exécution du grand ouvrage de la réformation du genre humain, qui n'étoient pas à la vérité tout-à-fait inconnus aux meilleurs philosophes, mais sur lesquels ils étoient si pleins de doutes, si chancelans & si incertains, qu'il n'étoit pas possible que ces dogmes euf-

(a) Vid. Plat. Alcibiadem II. passim.

ſent ſur le cœur & ſur la conduite des hommes, l'influence qu'ils auroient dû avoir naturellement. (*a*) Je mets dans ce rang le dogme de l'immortalité de l'ame, celui d'une vie à venir, & celui des peines & des récompenſes dont la diſtribution ſe fera dans un autre vie. J'ai fait voir ci-deſſus (*b*) que la raiſon & la nature nous fourniſſent des preuves de ces grandes vérités, qui valent, peu s'en faut une démonſtration. J'ai fait voir auſſi que les plus ſages des philoſophes anciens les ont crues, & qu'ils ont paru en être ſi pleinement convaincus, qu'ils ont agi & vêcu comme des gens dont les eſpérances ne ſont pas toutes bornées à cette vie. Mais on ne peut s'empêcher d'un autre côté d'être ſurpris & touché ſenſiblement de voir comment en d'autres tems, oubliant ces mêmes argumens, qui

(*a*) *Præterea apud eos nihil certi eſt, nihil quod à ſcientia veniat, — & nemo paret, quia nemo vult ad incertum laborare.* LACT. lib. III.

(*b*) Voyez ci-deſſus ch. VIII.

fermes là-dessus, ils en parlent d'une manière si douteuse, qu'ils font pitié. Et il y a tout lieu de croire que leurs doutes sur ce dogme important ont dû enpêcher l'effet, qu'il auroit produit sans cela sur leur cœur & sur leur conduite. *Je m'en vais à la mort*, disoit *Socrate* sur le point de mourir, *& vous allez continuer une plus longue vie, mais ni vous, ni moi ne savons lequel des deux chemins sera meilleur, Dieu seul le sait.* Ne semble-t-il pas que ces paroles renferment quelque doute de son existence après la mort? Il parle sur le même ton dans cet admirable discours sur l'immortalité de l'ame, qu'il fit à ses amis, qui étoient venus prendre congé de lui. Il le conclut par ces paroles. *Sachés*, leur dit-il, *que j'espere d'être bientôt dans la compagnie des gens de bien, je n'ose pourtant prononcer positivement là-dessus.*

Quod præter Deos negat scire quemquam, scit ipse, utrum melius sit; nam dixit ante: Sed suum illud, nihil ut affirmet, *tenet ad extremum.* CIC. Tusc. Quæst. lib. I

Si la mort, dit-il ailleurs, *n'est qu'une transmigration dans un autre lieu, & s'il est vrai, comme on nous l'assure, que ceux qui sont morts, ne laissent pas d'exister encore &c.* Vous trouvez dans *Ciceron* le même embarras, & les mêmes doutes. *Je vous expliquerai* dit-il (*a*), *ce que vous demandez le mieux qu'il me sera possible. Je ne prétens pas au reste que ce que je vais dire soit aussi certain & aussi infaillible, que les oracles d'*Apollon; *je ne le donne que sur le pied d'une conjecture probable. Car le plus haut point, où je puisse arriver, c'est la vraisemblance.* Il ne veut rien déterminer sur la question de la mortalité ou de l'immortalité de l'ame, *parce qu'il n'y a que Dieu seul*, dit-il, *qui puisse savoir laquelle de ces deux opinions est la véritable, & que*

(*a*) *Ea, quævis, ut potero explicabo : nec tamen quasi* Pithius Apollo *certa ut sint & fixa quæ dixero ; sed ut homunculus unus è multis probabilia conjectura sequens. Ultra enim quo progrediar, quam ut verisimilia videam, non habeo.* CIC. Tusc. Quæst. lib. I.

c'est

c'est un grand problême, *que décider laquelle est la plus vraisemblable* (*a*) Dans le même discours, après avoir mis dans un beau jour les argumens, qui prouvent l'immortalité de l'ame, il avertit : *Qu'il ne faut pas trop s'y fier. Car souvent*, dit-il, *un argument subtil nous fait illusion. Quelquefois il nous arrive de hésiter & de changer de sentiment sur des choses encore plus claires. Au fonds*, ajoute-t-il, *il ne faut point dissimuler qu'en ceci, il n'y ait quelque obscurité.* (*b*) *Je ne sais*, dit-t-il encore, *d'où vient*, *qu'en lisant*, *je donne mon consentement à ce que je lis : Mais je n'ai pas plutôt posé le livre*, *& je n'ai pas plutôt commencé à méditer sur l'immortalité de l'ame*, *que je retombe dans mes premiers*

(*a*) *Harum sententiarum quæ vera sit*, *Deus aliquis viderit* ; *quæ verisimillima*, *magna quæstio est.* Id. Ibid.

(*b*) *Et si nihil nimis oportet confidere. Movemur enim sæpe aliquo acute concluso : labamus mutamusque sententiam clarioribus etiam in rebus : in his est enim aliqua obscuritas.* Id. Ibid.

doutes. (*a*) Je conclus de tout cela que, malgré tous les beaux argumens, toutes les conclusions subtiles & toutes les sentences des meilleurs philosophes de l'antiquité, tant s'en faut que les seules lumières naturelles ayent mis la vie & l'immortalité dans une entière & pleine évidence, qu'il est au contraire clair comme le jour, que ces dogmes avoient besoin d'une révélation & plus ample & plus claire. (*b*)

J'ajoute que les philosophes n'ont jamais pû prouver bien clairement ; ni expliquer d'une manière distincte & proportionnée à la capacité d'un chacun, les choses même qu'ils entendoient le

---

(*a*) *Nescio quomodo, dum lego assentior : cum posui librum, & mecum ipse de immortalitate animorum cœpi cogitare, assentio omnis illa elabitur.* Id. Ibid.

(*b*) *Credebam facile opinionibus magnorum virorum rem gratissimam* (animæ immortalitatem scilicet.) *promittentium magis, quam probantium.* SENEC. Epist. CII.

Adeo omnis illa tunc sapientia Socratis, *de industria venerat consultæ æquanimitatis, non de fiducia compertæ veritatis.* TERTULLIAN. de anima.

mieux. Je mets dans ce rang ce qu'ils ont dit sur la vertu & sur la volonté de Dieu en matière de morale. Les leçons qu'ils ont faites là-dessus n'étoient pas telles qu'il les falloit, pour persuader entièrement les hommes, & pour les porter à réformer leurs mœurs. C'étoit presque toujours des spéculations metaphysiques, des discours pleins de savoir, ou des disputes subtiles, & non pas des instructions à la portée de tout le monde, & tournées du côté de la pratique. Leurs argumens prouvoient bien que la pratique de la vertu est le parti le plus sage & le plus raisonnable qu'un homme puisse prendre, mais ils ne prouvoient pas qu'il fût obligé à le prendre en vertu d'une obligation nécessaire & indispensable. La connoissance qu'ils avoient de la volonté de Dieu, étoit le fruit d'une suite de raisonnemens si abstraits & si subtils, que la plus grande partie des hommes n'étant pas capable de les entendre, il n'étoit pas possible qu'ils fissent sur eux aucun effet. Aussi n'avoient-ils pas pour

but de rendre les hommes meilleurs en les instruisant de leurs devoirs ; la plupart regardoient la philosophie comme une espéce de passe-tems *(a)*. Ils faisoient entr'eux assaut d'esprit & d'éloquence, c'étoit à qui parleroit le mieux sur quelque sujet. De-là vient qu'il n'y avoit que peu de gens qui s'appliquassent à l'étude de la philosophie, comme *Ciceron* *(b)* le remarque ; & que la manière dont on l'enseignoit, n'étoit nullement à la portée du commun peuple, qui est sujet à croire qu'on a dessein de le tromper, lorsqu'on lui

(a) Profecto omnis istorum disputatio, quanquam uberrimos fontes virtutis & scientiæ contineat, tamen collatæ cum horum (qui Rempublicam gubernant) actis perfectisque, vereor ne non tantum videatur attulisse negotiis hominum utilitatis quantum oblectationem quandam otii. CIC. de Republ. Frag.

(b) Est inquit Cicero, Philosophia paucis contenta judicibus, multitudinem consulto ipsa fugiens.

Maximum itaque argumentum est, Philosophiam neque ad sapientiam tendere, neque ipsam esse sapientiam : quod mysterium ejus, barba tantum celebratur & pallio. LACTANT. lib. III.

propofe des argumens abſtraits, dont il ne comprend pas la force. Il falloit avoir beaucoup d'eſprit & de favoir pour entendre les diſcours ſublimes de *Platon* & les diſputes des autres philoſophes. Au lieu que la ſcience de la morale, qui apprend à vivre d'une manière réglée, doit être aiſée, claire, familière & proportionnée à la capacité d'un chacun. Ajoutez à cela, que les philoſophes, qui ont le mieux réuſſi ſur la morale, n'avoient point de ſyſtême ſuivi & méthodique. Les vérités qu'ils enſeignoient, étoient des vérités détachées, qui ne ſe rapportoient à aucun principe, & qui par conſéquent n'avoient rien de fort convaincant. Rien n'eſt plus certain, que ce qu'ils ont dit en général de la vertu; qu'elle merite d'être aimée, & que la pratique en eſt préférable à toute autre choſe. Mais ils n'ont jamais pu expliquer d'une manière claire & ſatisfaiſante, ni les principes, ni la fin, ni les raiſons de cette préférence, qu'ils prétendoient être due à la vertu. De-là

vient qu'ils s'accordent si peu entr'eux, qu'ils se réfutent perpétuellement (*a*) les uns les autres. Cela va si loin, que *Varron* compte jusques à deux cens quatre-vingt-huit opinions différentes sur la seule question du souverain bien de l'homme ; comme St. *Augustin* (*b*) le rapporte. Quel a dû être l'effet d'une si prodigieuse diversité d'opinions ? N'a-t-elle pas dû empêcher l'influence, qu'auroit dû avoir naturellement sur leur esprit & sur la conduite de leur vie, la persuasion dans laquelle ils étoient tous que la pratique de la vertu étoit un devoir nécessaire & indispensable ? *Les philosophes ;* dit là-dessus Lactance, *ont connu la vérité en général, & développé tout le mystère de la véritable religion. Mais, occupez à se réfuter les*

(*a*) *Nec quid defendere debeant, scientes ; nec quid refutare. Incursantque passim sine delectu omnia quæ afferunt quicumque dissentiunt.* LACTANT. lib. VII.

(*b*) August. lib. XIX. de Civ. Dei cap. I. Voi. sur tout cela les railleries de Lucien dans son Menippe, ou la Necromantie.

uns les autres, ils n'ont pas bien soutenu leurs sentimens propres : En quelques rencontres ils n'ont pas eu la raison de leur côté : & ils n'ont pu lier ensemble les vérités même, qu'ils ont enseignées d'une manière à pouvoir en faire un systême suivi (a) Dans un autre endroit après avoir donné un abrégé des dogmes & de la fin de la véritable religion depuis l'origine de toutes choses jusques à leur consommation ; (b) *Les philosophes*, dit-il, *ayant ignoré ce systême, n'ont pu connoître la*

(a) *Totam igitur veritatem, & omne divinæ religionis arcanum Philosophi attigerunt. Sed aliis refellentibus, defendere id, quod invenerant, nequiverunt. Quia singulis ratio non quadravit ; nec ea, quæ vera senserant, in summam redigere potuerunt.* LACTANT. lib. VII.

(b) *Quam summam, quia philosophi non comprehenderunt, nec veritatem comprehendere potuerunt, quamvis ea fere, quibus summa ipsa constat, & viderint & explicarint. Sed diversi ac diverse illa omnia protulerunt, non annectentes nec causas rerum, nec consequentias, nec rationes ; ut summam illam, quæ continet universa, & compingerent & complecterentur.* LACTANT. lib. VII.

vérité ; quoique pourtant ils ayent découvert & expliqué la plupart des dogmes particuliers, dont il est composé. Mais les uns ont proposé un dogme, les autres en ont avancé un autre ; ceux qui ont parlé de la même chose ne l'ont pas tous fait de la même manière. Ils n'ont pas sçu faire voir la liaison des principes avec leurs conséquences, ni alléguer les véritables raisons de ce qu'ils enseignoient. De sorte qu'ils n'ont point eu de corps de doctrine complet & bien lié. (a) *Si quelqu'un d'eux*, ajoute-t-il, *s'étoit donné la peine de recueillir & de rediger en ordre les vérités éparses ça & là, & répandues dans toutes les sectes, je ne crois pas qu'il différât beaucoup de nous. Mais un ouvrage de cette nature ne peut venir que d'un homme, à qui la vérité*

(a) *Quod si extitisset aliquis qui veritatem sparsam per singulos, per sectasque diffusam, colligeret in unum, ac redigeret in corpus ; is profectio non dissentiret à nobis. Sed hoc nemo facere, nisi veri peritus ac sciens, potest. Verùm autem non nisi ejus scire est, qui sit doctus à Deo.* Id. Ibid.

est déja connue : & il n'y a personne à qui elle soit connue, qu'à ceux qui sont enseignés de Dieu lui-même.

Enfin, l'autorité a manqué aussi aux philosophes à l'égard même des choses, qu'ils ont le mieux sçues, & qu'ils ont le plus clairement expliquées, de sorte que, faute d'autorité suffisante, ils n'ont pu faire assez d'impression sur les esprits, pour obliger les hommes à mettre en pratique les devoirs, qu'ils leur prescrivoient. Les vérités de spéculation, qu'ils ont prouvées par la raison, avoient besoin d'une autorité plus grande que la leur : & les préceptes qu'ils ont donnés, quelque beaux & raisonnables qu'ils fussent, (*a*) n'étoient pourtant pas de grand poids, par la raison qu'on ne les regardoit que comme des (*b*) préceptes humains.

(*a*) Platonis *documenta quamvis ad rem multum conferant, tamen parum habent firmitatis ad probandam & implendam veritatem* Id. Ibid.

(*b*) *Quid ergo ? Nihil ne illi simile præcipiunt ? Imo permulta, & ad verum frequenter*

Delà vient qu'aucun des philosophes, (sans en excepter ceux qui ont enseigné les vérités les plus claires, qui ont donné les leçons les plus sages & les meilleures pour la conduite de la vie, & qui ont proposé les motifs les plus puissans,) n'a jamais pu changer le train ordinaire du monde, ni réformer considérablement le genre humain; comme Jesus-Christ & ses Apôtres ont fait par leurs prédications. Nous ne voyons pas dans l'histoire que les disciples de *Socrate* ou de *Platon* ayent porté leur persuasion de l'excellence de la vertu & de la certitude des récompenses, qui y sont attachées, jusqu'au point de sacrifier leurs vies pour en soutenir les intérêts, comme on a vu faire à un nombre infini de disciples de Jesus-Christ. J'avoue

accedunt. Sed nihil ponderis habent illa præcepta quia sunt humana; & auctoritate majori, id est, divina, carent. Nemo igitur credit; quia tam se hominem esse putat qui audit, quam est ille qui præcipit. Id. lib. III.

Da mihi virum, qui sit iracundus &c. Voyés ce passage cité ci-dessus au commencement de ce chapitre. LACT. lib. III.

que dans la ſpéculation il ne paroît nullement impoſſible que les préceptes & les motifs propoſés par les philoſophes, ayent eu le pouvoir de réformer les mœurs corrompues du genre humain, & de porter les hommes à mieux vivre à l'avenir, quoique pourtant on doive convenir que la philoſophie avec toutes ſes lumières demeure court, lorſqu'il s'agit de chercher un remede pour l'expiation des fautes paſſées. Mais quelque poſſible que la choſe paroiſſe dans la ſpéculation, l'expérience nous montre qu'elle n'eſt point du tout praticable, & que ſans le ſecours d'en haut, la philoſophie & la raiſon ſont trop foibles pour un auſſi grand ouvrage, qu'eſt la réformation du genre humain. *Or comme il importe peu de ſavoir*, dit-Ciceron, (a) *ſi perſonne ne ſe porte*

(a) *Nam ſi, conſenſu omnium philoſophorum, ſapientiam nemo ſequitur; in ſummis malis omnes ſumus, quibus vos optime conſultum à Diis immortallbus dicitis. Nam ut nihil intereſt utrum nemo valeat, an nemo poſſit valere; ſic non intelligo quid interſit, utrum nemo ſit ſapiens, an nemo eſſe poſſit.* Cic de Nat Deor lib. III

bien, ou si personne ne peut se bien porter, ainsi je ne vois pas quelle difference il peut y avoir entre ces deux choses, personne n'est sage, & personne ne peut être sage. Il faut donc reconnoître que l'état de l'homme est infiniment triste, à moins d'un secours plus puissant, que celui qu'il peut tirer de la philosophie. Je ne doute pas que dans l'état d'innocence, avant que l'ame de l'homme se trouvât assaillie de ce grand nombre de préjugés, d'inclinations vicieuses, & de mauvaises habitudes, dont elle est maintenant défigurée, la droite raison ne lui ait suffi pour se conduire, & pour se tenir dans la pratique constante de son devoir. Mais il en est aujourd'hui tout autrement. Les philosophes, les plus sensés & les plus sages ont reconnu que, dans l'état où le genre humain se trouve maintenant, la raison est souvent un très-mauvais guide. Ils se sont plaints que l'entendement de l'homme étoit si rempli de ténébres, sa volonté si portée au mal, ses passions si mutines, & si peu soumises à l'empire

l'empire de la raiſon, qu'ils ne croyoient pas qu'il fut poſſible d'en pratiquer les régles qu'avec une extrême difficulté, & qu'ils n'eſperoient gueres de perſuader au monde la ſoumiſſion à ces régles. En un mot, ils ont confeſſé que la nature humaine étoit étrangement dépravée, & ils ont reconnu que cette corruption étoit un mal dont la cauſe leur étoit inconnue, & dont par conſequent ils ignoroient le vrai remede. Ainſi les grands devoirs de la religion n'étoient, à parler proprement, parmi eux, que des matières de ſpéculation, des ſujets ſur leſquels on diſputoit pour & contre, & non pas des régles de conduite. C'étoient de grandes idées qu'on propoſoit à admirer, plutôt qu'à ſuivre, puiſqu'en effet on ne croyoit pas que le commun des hommes fût capable de les pratiquer. Il faloit donc néceſſairement un ſecours ſurnaturel, & extraordinaire, pour rémédier à tous ces déſordres, & pour venir à bout de ces déréglemens. Or quoique les philoſophes reconnuſſent

que ſans ce ſecours (*a*) il n'y avoit point d'homme, qui pût être véritablement *Grand*, ils ne l'attendoient pourtant, ni de la droite raiſon toute ſeule, ni des lumières de la philoſophie.

CHAPITRE XI.

PROP. VII. *Que le genre humain avoit beſoin d'une révélation céleſte pour ſortir de l'état de corruption, dans lequel il ſe trouvoit, & pour entrer dans un état, qui eût du raport avec l'excellence originale de ſa nature: que les beſoins attachés à la nature humaine, & la connoiſſance que les hommes avoient naturellement de la divinité, les menoient comme par la main à cette révélation & leur donnoient tout lieu de l'eſpérer & de l'at-*

(*a*) *Nemo unquam vir magnus, ſine divino afflatu fuit.* Cic. de Nat. Deor. lib. II. cap. 66. *Bonus vir, ſine Deo nemo eſt. An poteſt aliquis ſupra fortunam, niſi ab illo adjutus, exurgere? Ille dat conſilia* &c. Sen.

tendre, comme il paroît par l'aveu qu'en ont fait les plus sensés & les plus sages des philosophes payens, & par les termes, qu'ils ont employés pour exprimer l'espérance qu'ils avoient, que Dieu leur feroit un jour cette grace.

IL est très-clair que les hommes avoient besoin d'une révélation divine, pour les retirer du triste état de corruption & de misére, dans lequel ils se trouvoient malheureusement engagés; & sans cette révélation, on ne conçoit pas qu'il eût été possible de travailler avec succès à la réformation du genre humain. En effet j'ai fait voir dans les chapîtres précédens que le genre humain en général est maintenant si ignorant & si stupide, si rempli de préjugés & d'opinions erronées, si esclave de ses passions & de ses désirs sensuels, si enfoncé dans les habitudes du vice, que peu de personnes sont désormais capables de découvrir par elles-mêmes, à l'aide de leurs lumières

naturelles, toutes les branches particulières de leurs devoirs; & qu'ainsi la plûpart des hommes, considérés dans leur état présent, ont un très-grand besoin d'être particulièrement instruits là-dessus. J'ai fait voir aussi que ceux qui étoient les plus capables de découvrir la vérité & d'en faire des leçons aux autres, c'est-à-dire, les philosophes les plus éclairés & les plus sages, ont absolument ignoré quelques vérités, & ont flotté dans le doute & dans l'incertitude sur quelques autres, qui étoient pourtant entièrement nécéssaires pour l'entière réformation du genre humain. J'ai montré ensuite qu'ils n'ont pu prouver clairement, ni expliquer d'une manière intelligible & à la portée du commun, les vérités elles-mêmes qu'ils ont le mieux sçues, & dont ils étoient le plus persuadés. J'ai fait voir encore qu'ils n'ont pas eu assez d'autorité pour faire recevoir aux hommes les vérités mêmes, qu'ils ont été en état d'expliquer clairement & de prouver par des raisonnemens soli-

des, & qu'ainsi les impressions, qu'ils ont pu faire sur l'esprit de leurs disciples, n'ont pas été assez vives, pour produire un effet sensible sur la conduite générale du genre humain. J'ai remarqué enfin qu'ils n'ont jamais prétendu à aucun secours surnaturel, sans quoi pourtant on ne conçoit pas qu'il soit possible de réussir dans une entreprise aussi difficile, que la réformation du genre humain. D'ailleurs c'est une chose de fait, qu'en matière de religion les hommes se laissent prendre plus facilement, & sont attirés plus fortement par des preuves fondées sur un témoignage incontestable, que par des argumens abstraits, tant solides soyent-ils. Or puisque les philosophes, avec toutes leurs lumières & toute leur pénétration, n'ont pas eu les qualités requises pour travailler avec succès à la réformation des mœurs, il est clair que le genre humain avoit un besoin manifeste d'une révélation particulière, ajoutée à la révélation de la nature, qui supléât aux obscurités de cette der-

nière. Ne falloit-il pas une révélation particulière pour découvrir aux hommes comment il faut qu'ils servent Dieu, & quels sont les actes d'adoration extérieure qui lui sont les plus agréables? Ne falloit-il pas une révélation particulière pour découvrir à l'homme pécheur le moyen de rentrer en grace avec Dieu, & quelle est la propitiation pour le péché qu'il peut accepter sans déroger à son autorité, à sa gloire, & à la majesté de ses loix? Ne falloit-il pas encore une révélation particulière, qui proposât aux hommes avec clarté & avec évidence les grands motifs de la religion, je veux dire, les récompenses & les peines de la vie à venir, & qui levât les doutes que les hommes ne pouvoient s'empêcher d'avoir là-dessus malgré la force & la solidité des argumens, que la raison leur fournissoit, pour les en convaincre? Ne falloit-il pas enfin une révélation particulière du Ciel, qui proposât tous les dogmes de la religion d'une manière claire, facile & proportionnée

à la portée d'un chacun, qui donnât du poids & de l'autorité aux préceptes les plus clairs ; & qui fournît aux hommes les fecours extraordinaires dont ils ont befoin pour furmonter le fonds de corruption qui eft en eux ? il eft évident que fans une révélation femblable, il n'étoit pas poffible de travailler avec fuccès à la réformation du monde. *A moins*, difoit Socrate, *qu'il ne plaife à Dieu de vous envoyer quelqu'un pour vous inftruire de fa part, n'efperez pas de réuffir jamais dans le deffein de réformer les mœurs des hommes. Tout ce*, dit auffi Platon, *qui dans la fituation prefente des chofes, eft dans l'ordre & tel qu'il doit être, eft redevable de ce bonheur au bon plaifir de Dieu & à fes foins paternels.*

2. Or, puifqu'il eft conftant que l'homme, confidéré dans fon état naturel, avoit un extrême befoin d'une révélation divine : puifqu'il n'y a point d'homme au monde, qui puiffe dire avec quelque ombre de raifon, qu'en fuppléant à ce befoin, Dieu bleffe le moins du monde

la gloire de ses attributs, ou s'écarte des régles de sa sagesse souveraine : puisque réveler pleinement aux hommes le chemin qui méne à la félicité, leur expliquer nettement & en détail sa volonté, leur proposer les récompenses & les peines à venir dans tout leur jour, leur donner à connoître la nature du service qui lui plaît, leur donner des idées justes de la satisfaction pour le péché, qu'il accepte, & de la repentance qui lui est agréable, sont toutes choses, qui bien loin d'être indignes de Dieu, s'accordent parfaitement bien avec les idées, que nous avons de sa bonté & de sa misericorde : il est incontestable que les lumières de la raison donnoient aux hommes un juste sujet d'esperer, que Dieu les leur révéleroit un jour. Les anciens payens, meilleurs juges en ce point, que les Déistes modernes ; étoient si persuadés de la néceffité d'une révélation céleste, pour donner du crédit aux régles, suivant lesquelles les hommes doivent se conduire : que leurs principaux législateurs ont feint qu'ils

avoient reçu leurs loix de Dieu lui-même. Mais qu'avons-nous besoin de nous prévaloir ici de l'exemple des legislateurs idolatres ? Ne voyons-nous pas que tout ce qu'il y a de plus saint, de plus éclairé, & de moins superstitieux parmi les philosophes de l'antiquité, n'a pas fait difficulté de reconnoître qu'il étoit persuadé de la nécessité d'une révélation divine ? Ces grands hommes n'ont-ils pas declaré ouvertement qu'il n'y avoit rien de plus naturel & de plus conforme aux lumières de la droite raison, que d'esperer que Dieu feroit un jour aux hommes la grace de se réveler à eux plus amplement, qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Outre les passages que j'ai déja cités là-dessus, j'en trouve un dans *Platon*, le plus beau, à mon avis, & le plus remarquable de tout ceux qu'on allégue de ses ouvrages. Comme je ne le vois cité par aucun auteur, qui ait écrit sur cette matière, j'ai cru que je ne ferois pas mal de le transcrite ici tout du long, pour fermer la bouche à ceux qui nient

la néceffité d'une révélation, ajoutée à celle de la nature. *Le meilleur parti que nous ayons à prendre*, dit Socrate à un de fes difciples, *c'eft d'attendre patiemment. Oui*, ajoute-t-il, *il faut attendre que quelqu'un vienne nous inftruire de la maniere dont nous devons nous comporter envers les Dieux & envers les hommes. Quand eft-ce que viendra ce tems-là*, répond le difciple, *& qui eft-ce qui nous enfeignera ces chofes? Car il me femble que j'ai un défir ardent de connoître ce perfonnage. Celui dont il s'agit*, continue Socrate (a) *eft une perfonne qui s'intereffe à ce qui vous touche. Mais elle le fait, à mon avis, à la maniere dont* Homere *raconte que* Minerve *en agit à l'égard de* Diomede. Minerve *diffipa le brouillard, qu'il avoit devant les yeux, afin qu'il pût diftinguer les objets les uns d'avec les autres. Il eft pareillement néceffaire, que le brouillard épais, qui réfide maintenant fur les*

(a) Plato in Alcibiade II.

yeux de votre entendement, ſoit diſſipé, afin que vous puiſſiez dans la ſuite diſtinguer au juſte le bien d'avec le mal, diſtinction que vous n'êtes pas juſqu'ici bien en état de faire. Qu'elle vienne, replique le Diſciple, *cette perſonne, & qu'elle diſſipe, quand il lui plaira ces ténébres. Je ſuis, quant à moi, tout diſpoſé à faire tout ce qu'il lui plaira de me preſcrire; moyennant que je puiſſe devenir meilleur, que je ne ſuis. Elle eſt de ſon côté,* continue Socrate, *admirablement bien diſpoſée à faire tout cela en votre faveur. Ne ſeroit-il donc pas plus à propos,* dit le Diſciple, *de différer l'offrande des ſacrifices, juſqu'à ce qu'elle vienne? Vous avez raiſon,* répond Socrate, *il vaudroit mieux prendre ce parti, que de courir les riſques de ne ſavoir, ſi en offrant des ſacrifices, on plaira à Dieu, ou ſi on ne lui plaira pas. A la bonne heure donc,* replique le Diſciple, *quand ce jour-là ſera venu, nous ferons nos offrandes à Dieu. J'eſpére même de ſa bonté, qu'il n'eſt pas fort éloigné.* Dans un autre

endroit, le même auteur, après avoir rapporté le beau discours que *Socrate* fit quelque tems avant sa mort sur les dogmes importans de l'immortalité de l'ame, & de la certitude d'une vie à venir, introduit un de ses disciples, qui lui répond en ces termes : *Je suis entièrement de votre opinion, & je crois que la connoissance parfaite des choses dans cette vie est impossible, ou du moins infiniment difficile. Cependant je suis persuadé qu'il n'apartient qu'à une ame lâche & basse, de négliger le soin de s'instruire sur des sujets de cette importance. Nous devons au contraire prendre l'un ou l'autre de ces deux partis : Ou étudier nous-mêmes ces matières, & tâcher à nous satisfaire là-dessus :* (a) *ou, si nous trouvons qu'il soit impossible d'en venir à une certitude, nous fixer à ce qui nous paroît, tout bien considéré, le plus probable, & bâtir là-dessus pendant tout le cours de notre vie. C'est la conduite qu'un homme sage doit*

(a) Plato in Phædone.

tenir,

tenir, à moins qu'il n'ait des lumières plus sures pour se conduire, ou la parole de Dieu lui-même, qui lui serve de guide. Je n'en dirai pas davantage sur cet article, & je me contenterai du témoignage de *Porphyre* qui bien qu'il ait vêcu après la manifestation de Jesus-Christ & qu'il ait été le plus furieux ennemi, que la religion chrétienne ait jamais eu, convient pourtant qu'il manquoit au genre humain une chose, qu'aucune secte de philosophie n'avoit encore pu trouver, c'est-à-dire, le moyen de tirer l'ame de l'homme du triste état, dans lequel elle se trouve. (*a*)

(*a*) *Quum autem dicit* Porphyrius, *in primo de* Regressu animæ *libro, nondum receptum in unam quandam Sectam quæ universalem viam animæ contineat liberandæ, nondumque in suam notitiam eandem viam historiali cognitione perlatam; procul dubio confitetur, esse aliquam, sed nondum in suam venisse notitiam. Ita ei non sufficiebat quidquid de anima liberanda studiosissime didicerat, sibique, vel potius aliis, nosse ac tenere videbatur. Sentiebat enim adhuc sibi deesse aliquam præstan-*

Les déiſtes modernes ne ſont pas du ſentiment de ces anciens philoſophes. Ils prétendent qu'il n'étoit nullement beſoin de révélation, & que la philoſophie & la droite raiſon ſuffiſent de reſte par elles-mêmes, pour inſtruire les hommes de leurs devoirs & pour les obliger à les mettre en pratique. D'où ils concluent qu'une révélation eſt une choſe ſuperflue, & entièrement inutile. Mais, outre ce que j'ai dit ci-deſſus en paſſant, de la barbarie affreuſe, qui régne dans le monde payen d'à préſent, outre les témoignages des philoſophes, tant Grecs que Latins, que j'ai allégués, pour faire voir l'ignorance & le déréglement des nations les plus civiliſées, parmi leſquelles ils ont vêcu : outre cela, dis-je, je crois que nous pouvons en appeller ſans crainte à nos adverſaires eux-mêmes, & leur demander s'ils ne croient pas que le témoignage de Jeſus-Chriſt ſur l'im-

tiſſimam auctoritatem, quam de re tanta ſequi oportet. August. de Civ. Dei. lib. X, cap. XXXII.

mortalité de l'ame, & sur les récompenses & les peines de la vie future (la vérité & l'évidence de ce témoignage mises à part) si, dis-je, ils ne croient pas que ce témoignage a produit de plus grands effets, & qu'il a eu une influence plus puissante sur la vie & sur les actions du genre humain, que tous les raisonnemens des philosophes, qui ont jamais paru dans le monde ? Ne faut-il pas qu'ils conviennent qu'un témoignage digne de foi, & l'autorité d'une révélation céleste sont des lumières propres à éclairer les consciences des gens négligens & stupides, & les moyens les plus naturels, qu'il soit possible d'imaginer, pour reveiller & rendre attentifs une infinité de gens, que des raisonnemens abstraits ne toucheroient pas ? Ne doivent-ils pas avouer en un mot que dans les pays qui ont embrassé le christianisme, & où la religion chrêtienne est enseignée d'une manière tant soit peu pure, les plus simples & les plus ignorans ont des idées plus saines de Dieu & de ses attributs,

des impressions plus vives & plus profondes de la distinction entre le bien & le mal, un plus grand respect pour les devoirs de la morale, & une persuasion plus forte & plus générale des récompenses & des peines de la vie à venir, que n'en ont jamais eu les payens en général dans aucun pays du monde?

Les Déistes modernes diront peut-être qu'il ne faut pas attribuer à l'insuffisance des lumières naturelles l'ignorance grossière, & la corruption palpable de tout le monde payen, mais qu'il en faut chercher la cause dans la paresse des hommes, qui n'ont pas sçu faire un bon usage de leurs lumières. Ils ajouteront qu'aujourd'hui les Déistes, vivans dans des lieux, où les sciences & la droite raison sont soigneusement cultivées, sont en état d'acquérir par eux-mêmes, & sans le secours d'aucune révélation, la connoissance de tous les devoirs & de tous les motifs de la morale. Je pourrois répondre en un mot que ces prétentions des Déistes sont absolument fausses; & les ren-

voyer aux preuves des chapîtres précédens, où j'ai fait voir qu'il y a plusieurs vérités très-nécéssaires, que les seules lumières de la nature ne pouvoient pas découvrir avec certitude. Mais quand on leur accorderoit que tous les devoirs & tous les motifs de la morale sont d'une nature à pouvoir être découverts & expliqués clairement par les seules lumières naturelles, que gagneroient-ils à cela? Cette supposition ne détruit nullement la nécéssité d'une révélation. Que la chose soit possible tant qu'on voudra, il est toujours certain que les plus éclairés des philosophes de l'antiquité (*a*) n'ont jamais pu en venir à bout, & qu'ils ont fait profession de croire qu'ils avoient besoin pour cela du secours d'enhaut. D'ailleurs il suffit de remarquer, pour faire voir la fausseté des prétentions des Déistes modernes, que depuis la manifestation de

(*a*) Voyez sur cet sujet un beau passage de *Ciceron*, du liv. II. de *Nat. Deorum* cité dans le chapître précédent, dans le dernier paragraphe.

Jesus-Christ, les auteurs payens eux-mêmes ont parlé sur la morale avec plus de clarté & de solidité, qu'ils n'avoient fait auparavant, & qu'ils ont fait paroître une plus grande certitude sur le dogme important d'une vie à venir. Presque tout ce que ces messieurs eux-mêmes ont de bon & de véritable n'est-il pas tiré visiblement de la révélation, qu'ils rejettent? Et n'est-il pas clair que sans la révélation ils n'auroient pû ni parler, ni écrire comme ils ont fait? Il n'est pas étonnant que des gens, venus après l'établissement de la religion chrétienne, qui propose à l'homme tous ses devoirs, avec les véritables motifs qui doivent l'engager à les pratiquer, & qui les propose avec tant de force & d'évidence, il n'est pas étonnant, dis-je, que ces gens apperçoivent sans peine la conformité de ces devoirs avec la raison humaine, & qu'ils soient en état de faire voir par les principes de la raison, que l'homme est dans l'obligation de les observer. Mais s'ils avoient été pri-

vés des lumières, dont nous sommes redevables à la révélation, quelle peine n'auroient-ils pas eu à acquérir la connoissance de tous leurs devoirs, & des véritables motifs, qui doivent les engager à les pratiquer ? Leur raison toute seule ne les auroit pas menés fort loin dans cette recherche, & ils auroient été semblables à ceux qui dans un obscur crepuscule marchent à tatons par des chemins, qui leur sont inconnus. Sur quoi est-ce, je vous prie, que les Déistes modernes se fondent, pour croire que, s'ils avoient vêcu du tems de *Socrate*, de *Platon*, & de *Ciceron*, ils en auroient plus sçu que ces grands hommes ? Quelle certitude ont-ils que par le bon usage qu'ils auroient fait de leur raison, ils n'auroient pas manqué de découvrir exactement la vérité ? Comment sçavent-ils qu'ils n'auroient pas été entraînés dans l'erreur par leurs préjugés, ou par leur négligence ? Si la providence les avoit fait naître dans la médiocrité & parmi le vulgaire, il y a mille contre un, qu'ils

auroient donné tête baissée dans toutes les idolatries & les superstitions, qui regnoient alors dans le monde. Mais peut-être les auroit-elle placés dans la classe des philosophes ? Je le veux. Mais, parmi ce grand nombre de sectes de philosophie, à laquelle se seroient-ils rangés ? Répondront-ils qu'ils n'en auroient embrassé aucune, mais qu'ils auroient fait un triage de ce que chacune avoit de plus sain & de meilleur ? Mais quelle certitude ont-ils qu'ils n'auroient pas donné à gauche ? Lorsqu'un devoir est proposé d'une manière claire & distincte, on peut, en le comparant aux régles de la droite raison, s'assurer qu'il est parfaitement conforme à ces régles. Mais lorsqu'il est encore inconnu, & qu'il est question d'en faire la découverte sans autre secours, que celui de la raison, c'est toute autre chose. Ne voyons-nous pas que plusieurs de ceux qui font profession de croire une révélation, & de la prendre pour la régle de leur conduite, ignorent, malgré sa clarté, plusieurs de leurs de-

voirs, & ſont dans l'erreur ſur quelques autres? Que ſeroit-ce donc, s'il n'y avoit point de révélation? Comment pourroient-ils ſans autre ſecours que celui de la raiſon, acquérir une connoiſſance parfaite de toutes les branches de leurs devoirs? Nous voyons que pluſieurs de ceux, qui ſont fermement perſuadés de cette éternité de bonheur, que Jeſus-Chriſt promet à ceux qui gardent ſes commandemens, & qui croyent qu'une éternité de miſére eſt reſervée à ceux qui les trangreſſent, ne laiſſent pourtant pas d'enfraindre les conditions de l'alliance, qui propoſe de ſi glorieuſes promeſſes, & des menaces ſi terribles. La violence de leurs paſſions & de leurs convoitiſes les emportent. Le moyen donc de pouvoir vaincre ces paſſions & ces convoitiſes, ſi ces grands motifs étoient moins diſtinctement connus, ou, propoſés avec moins de force? Mais ſuppoſons; ſi l'on veut, qu'il y ait des gens qui le puiſſent. Suppoſons, qu'il s'en trouve qui par la force de leur

raisonnement arrivent à une connoissance claire & distincte de tous leurs devoirs. Qui oseroit dire que tous les hommes auront le même bonheur ? Tous les hommes sont bien également obligés de pratiquer les devoirs de la religion, mais ils ne sont pas tous également capables d'être philosophes. Il est certain au moins qu'un homme qui entreprend de prouver par des argumens pris de la raison les récompenses & les peines de l'autre vie, ne fera jamais sur l'esprit & sur le cœur des hommes une impression aussi vive & aussi puissante, que feroit un autre homme, qui reviendroit de l'autre monde pour rendre témoignage à la vérité de ces récompenses, & qui auroit en main des preuves certaines qu'il ne dit rien que de vrai. Après tout, ce qu'il y a de bien certain en tout ceci, c'est que les grandes choses que les Déistes modernes étalent avec tant d'affectation à l'avantage de la droite raison, lorsqu'ils soutiennent qu'elle suffit pour la découverte des devoirs & des motifs

de la morale, ne font pas des chofes qu'ils penfent férieufement comme ils les difent. Ce ne font que des armes d'emprunt dont ils fe fervent, lorfqu'ils ont à combattre la Religion Chrétienne. Hors de là ils fe foucient fort peu de la morale, & ils ne font pas grand cas des preuves naturelles de la certitude d'une vie à venir. Ils font fort difpofés à croire que tout l'homme périt abfolument par la mort. De forte que la caufe de la vertu ne leur tient guéres au cœur, & qu'ils fe mettent fort peu en peine que leur fyftême foit lié & fuivi. Quoiqu'ils puiffent dire, ils ne s'éloignent point du pur Athéifme. Ils ne donnent, au moins, par leur conduite, que trop de fujet de foupçonner que le libertinifme abfolu eft précifément ce qu'ils cherchent. Ils affectent de paffer pour Déiftes dans la fpéculation, mais dans la pratique ils fe montrent prefque toujours de véritables Athées. Ils parlent en Déiftes, ils agiffent en Athées.

Je reviens à mon fujet, & je dis

qu'il paroît évidemment que la suppoſition d'une révélation de la volonté de Dieu, donnée aux hommes pour ſuppléer au défaut de la lumière naturelle, eſt une ſuppoſition qui s'accorde très-bien avec les eſpérances naturelles de l'homme, c'eſt-à-dire, avec la droite raiſon éclairée & cultivée. J'ai fait voir qu'une choſe de cette nature n'eſt du tout point indigne de la ſageſſe de Dieu, ni incompatible avec aucun de ſes attributs, qu'elle s'accorde au contraire parfaitement bien avec les perfections divines. Vû donc le grand nombre de défauts & de néceſſités qui ſe rencontrent dans l'homme, conſidérant d'un autre côté la bonté & la miſéricorde infinie de Dieu, la droite raiſon nous dicte, & la lumière naturelle nous donne tout le ſujet du monde de croire que Dieu ne laiſſera pas le genre humain privé pour toujours d'un ſecours ſi néceſſaire. Il ne s'enſuit pourtant pas de-là, comme quelques-uns ſe le ſont imaginés, que Dieu ſoit dans l'obligation de ſe révéler lui-même de la ſorte, Car ſi Dieu étoit tenu

tenu de le faire, il auroit dû se réveler à tous les peuples de la terre, & dans tous les siécles ; & la révélation de sa volonté seroit une chose à laquelle on auroit pû prétendre de droit, & qu'on auroit pû demander comme une chose duë ; au lieu que c'est une affaire de bonté, dont nous sommes uniquement redevables à ses miséricordes infinies. Les réfléxions que j'ai faites ci-dessus, font voir seulement que les hommes pouvoient raisonnablement espérer que Dieu leur feroit un jour la grace de leur manifester sa volonté, sans rien de certain pourtant, ni sur le tems dans lequel la chose arriveroit, ni sur la manière dont Dieu se révéleroit ni à qui il acorderoit cette précieuse faveur. C'étoient comme autant de préparatifs pour disposer les hommes par avance à ajoûter foi à la révélation, & à l'embrasser sans hésiter, lorsqu'il plairoit à Dieu de la faire.

Un Auteur moderne, (a) du nom-

(a) Voyez un Livre Anglois intitulé, *les Oracles de la Raison*, pag. 197. &c.

bre de ceux qui nient la révélation, insiste beaucoup sur cet argument, dont il fait son fort. Il dit que de l'aveu de tout le monde il n'y a jamais eu de révélation divine, reconnuë universellement pour telle, & reçuë en cette qualité dans tous les siécles, & dans tous les païs de la terre. Il fait semblant d'avoüer que, si la doctrine chrétienne étoit universellement reçuë, il ne pourroit pas s'empêcher de croire qu'elle est en effet la révélation de Dieu lui-même. Mais voyant, dit-il, qu'il n'y a point de religion qui puisse se vanter d'avoir été reçuë universellement sur ce pied-là, & qu'il y a plusieurs nations à qui la doctrine chrétienne n'a jamais été ni prêchée, ni connuë, il est obligé de conclure qu'une doctrine qui n'est pas universelle, & qui n'a pas été donnée à connoître à tous les hommes également, ne peut pas être regardée comme une doctrine nécessaire à quelques-uns. Sur ce fondement, il prétend qu'une révélation n'a jamais été nécessaire, & que rien ne nous oblige à croire

que, pour répondre à la fin pour laquelle les hommes ont été crées, ils ayent besoin d'aucun autre secours, que des lumières naturelles, qu'ils puisent dans leur propre fonds. Voilà le raisonnement de cet auteur proposé dans toute sa force, & tous ceux qui combattent la révélation s'accordent en ce point avec lui. Je pourrois remarquer ici qu'il est très-possible qu'une révélation soit utile à tous les hommes, quoique la plus grande partie n'en ait jamais entendu parler. Mais je ne veux point insister sur cette pensée, & je me contenterai de dire que, si le raisonnement de ces Messieurs étoit bon, il concluroit aussi bien contre la religion naturelle que contre la révélation. Car quoiqu'un homme d'esprit, qui fait un bon usage de sa raison, puisse découvrir par lui-même toutes les vérités de la Religion naturelle, il ne s'ensuit pas que tous les hommes soient en état de faire la même découverte. En effet il est évident que tous les hommes n'ont pas la même pénétration, ils n'ont pas tous

une égale capacité, ils n'ont pas tous enfin le même loisir, ni les mêmes occasions de travailler à cette importante découverte. C'est ce que ces Messieurs eux-mêmes reconnoissent & qu'ils sçavent fort bien faire valoir, lorsqu'il s'agit de parler de l'ignorance grossière de quelques peuples de l'Amérique. Or si la connoissance de la Religion naturelle n'est pas universelle, il s'ensuivra des principes de ces Messieurs qu'elle n'est pas plus nécessaire que la révélation. Il faudra qu'ils disent que les hommes peuvent fort bien s'en passer, & que pourvû qu'ils s'acquittent des fonctions de la vie animale, & qu'ils suivent aveuglément la pente que leurs sens leur donnent, on n'a plus rien à leur demander. Or parler ainsi, c'est anéantir tous les devoirs moraux, & donner directement dans le pur Athéisme. La vérité est que comme Dieu n'étoit pas tenu de faire toutes ses créatures égales; de faire, par exemple, les hommes aussi intelligens & aussi excellens que les Anges; ou de donner à tous les

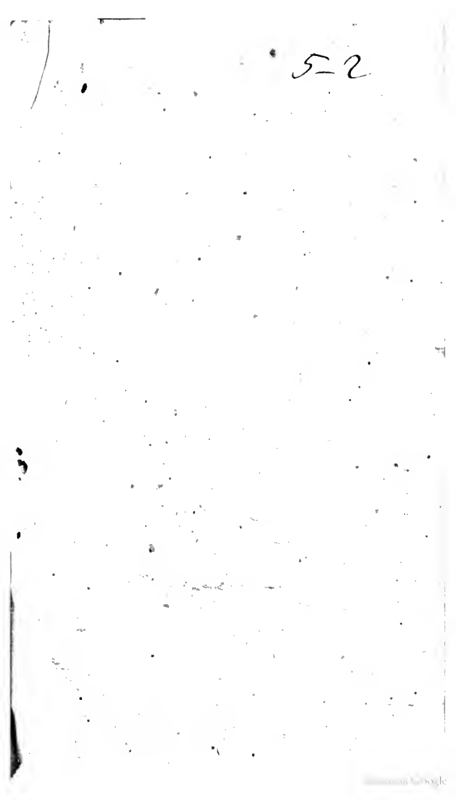
hommes la même capacité qu'il donne à quelques-uns; il n'eſt pas pas tenu non plus de rendre tous les hommes capables du même degré, ou du même genre de bonheur, ni de leur fournir les mêmes moyens & les mêmes occaſions de travailler à leur félicité. La corruption de la nature humaine, ſi ſenſible, ſi manifeſte, donne à l'homme de juſtes ſujets de penſer qu'il a beſoin d'une révélation divine. La droite raiſon & les lumières naturelles conduiſent enſuite un homme ſage juſqu'à penſer qu'il eſt très-probable que Dieu, infiniment bon & miſericordieux, touché de compaſſion envers le Genre humain, lui accordera ce ſecours ſurnaturel, dont il a beſoin. Or tout homme qui en eſt venu juſques-là doit être très-diſpoſé à embraſſer les doctrines qui lui ſeront propoſées, pourvû qu'il ait par devers lui des preuves claires & certaines que ces doctrines tirent véritablement leur origine du Ciel. Mais il ne s'enſuit pas de-là que Dieu ſoit abſolument obligé de ſe révéler extraordinairement aux

TABLE DES CHAPITRES

ET DES PRINCIPALES MATIERES

contenuës dans le Tome II. qui renferme le TRAITE' DE LA RELIGION NATURELLE.

Fin de la Table du Tome II.


5-2





